

SCoT

Arrêté préfectoral du périmètre du SCoT

24 Octobre 2012



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Mâcon, le

30 OCT. 2012

Service Urbanisme et Aménagement
durables
Unité Urbanisme et Planification

affaire suivie par :
Caroline Rallo

Tél : 03 85 21 29 80
Fax : 03 85 38 01 55
ddt-uad-up@saone-et-loire.gouv.fr

Monsieur le président,

Je vous adresse ci-joint, pour attribution, l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2012 relatif au périmètre du schéma de cohérence territoriale de la Bresse bourguignonne.

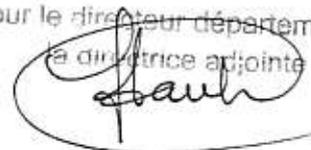
Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

En application des articles R.122-12 et R.122-13 du code de l'urbanisme, le présent arrêté devra être affiché pendant un mois au siège des établissements publics de coopération intercommunale compétents et dans les communes membres de ces établissements. En outre, la mention de cet affichage devra être insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental

Pour le directeur départemental,
la directrice adjointe



Florence LAUBIER

Monsieur Anthony Vadot
Président du syndicat mixte de la Bresse
bourguignonne
Promenade des Cordeliers
71500 Louhans



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.122-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2009 portant création du syndicat mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse bourguignonne ;

Vu la délibération du comité du syndicat mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne en date du 28 novembre 2011 sollicitant la modification de ses statuts concernant notamment sa dénomination et l'extension de ses compétences en matière de schéma de cohérence territoriale et portant proposition d'un périmètre de schéma de cohérence territoriale ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 2012 portant modification des statuts du syndicat mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse bourguignonne en matière de schéma de cohérence territoriale ;

Vu l'avis favorable rendu le 14 septembre 2012 par le conseil général de Saône-et-Loire ;

Considérant que le périmètre retenu permet la mise en cohérence des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement ;

Considérant que les conditions de majorité sont réunies ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : est arrêté un périmètre de schéma de cohérence territoriale comprenant les territoires des EPCI et des communes suivants :

- la communauté de communes du canton de Beaurepaire-en-Bresse,
- la communauté de communes du canton de Cuiseaux,
- la communauté de communes du canton de Louhans,
- la communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse,
- la communauté de communes du canton de Montret,

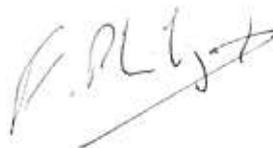
- la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse,
- la communauté de communes des Portes de la Bresse,
- la communauté de communes du canton de Saint-Germain-du-Bois,
- la communauté de communes de Saône-et-Seille.

ARTICLE 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire, M. le directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire, M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, Mme et MM les présidents des communautés de communes concernées sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et dont copie sera notifiée à M. le président du conseil général de Saône-et-Loire.

ARTICLE 3 : En application des articles R.122-12 et R.122-13 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera affiché pendant un mois au siège des établissements publics de coopération intercommunale compétents et dans les communes membres de ces établissements. En outre la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Mâcon, le 24 OCT. 2012

Le préfet,



François PHILIZOT

SCOT

Délibération du Comité syndical

26 novembre 2012



Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

SEANCE du 26 novembre 2012 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents 18/30	L'an deux mille douze et le vingt six du mois de novembre, à dix sept heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, s'est réuni à la MBE, Promenade des Cordeliers à LOULLANS
Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative 01	sous la présidence de M. Anthony VADOT Présents Délégués titulaires : Mme Martine CHEVALIER, M. Jean PERKIN, M. Jean Claude MARTINET, M. Jean-Marc LEHRE, M. Jean Jacques HAYNE, M. Thierry COLIN, M. Christophe GALOPIN, M. Anthony VADOT, Mme Christine RUSSE, M. Remy GUILLET, Mme Nadine MORAY, M. Pierre DREY, M. Jacques GUYON, Mme Evelynne BALANDRA, M. Daniel DEPLAET, M. André BURNARD, M. Maurice MICHON, Mme Joanne DUMONT.
Nombre de délégués suppléants sans voix délibérative 00	
Nombre de personnes ayant pris part à la délibération 27	Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Marie Rose COILLON, M. Michel BOUQUET, Mme Chantal PELLET, M. Patrick GANDREY, Eurent excuses : M. Joel GUILLET, M. Daniel BURKIN, Mme Christine ROBERTSON, M. Remy CHAINTIRON, M. Julien PROJEAN, Mme Pascale BILLET, M. Pascal MADDEN, Mme Geneviève PELLET, Mme Carole MUNIN, Mme Evelynne MICHELIN, M. Patrick PERKIN, M. Georges FAUSSURIER
Date de la convocation 19 novembre 2012	Secrétaire de séance : Mme Martine CHEVALIER

Délibération n°2012-021 : Lancement de la procédure d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCT)

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-1 et suivants, L. 300-3 et R. 122-6 et suivants ;

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2012, le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne est devenu compétent pour l'élaboration, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale. L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2012 a défini un périmètre de schéma de cohérence territoriale comprenant les territoires des EPCI suivants :

- la communauté de communes du canton de Beaurepaire en Bresse,
- la communauté de communes du canton de Curceaux,
- la communauté de communes du canton de Louhans,
- la communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse,
- la communauté de communes du canton de Montret,
- la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse,
- la communauté de communes des Portes de la Bresse,
- la communauté de communes du canton de Saint-Georges du Bois,
- la communauté de communes de Saine-et-Seille

Le Code de l'urbanisme, et particulièrement son article L.151-1 renforcé par les lois dites du « Grenelle de l'environnement », précise le champ d'action et la vocation des documents d'urbanisme et notamment des SCT, qui « déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable

l'équilibre entre

a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbains, la revitalisation des centres urbains et ruraux.

b) L'attribution économique des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.

c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.

f) bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville.

g) La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités communales, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.

h) La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Un travail collaboratif sera mené tout au long de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dans le respect de l'identité de chacun, aboutissant à un projet et un référentiel communs. C'est une démarche prospective visant à construire ensemble le territoire de demain.

La place de ce territoire à l'échelle régionale et les partenariats existants ou à développer seront également traités.

L'élaboration du SCoT de la Bresse Bourguignonne sera l'occasion d'initier un débat public sur les évolutions souhaitées pour ce territoire et par ses habitants.

Considérant la nécessité d'élaborer un SCoT respectant les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 111-1 du Code de l'urbanisme et comprenant un rapport de présentation au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO). Le DOO sera notamment composé d'un document d'aménagement commercial, réalisé conformément à l'article L. 153-1-9 du Code de l'urbanisme et L. 753-1 du Code de commerce.

Considérant la nécessité de prendre en compte la charte de développement du Pays dans l'élaboration du PADD conformément à l'article L. 153-1-3 du Code de l'urbanisme.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de prescrire l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bresse Bourguignonne sur le périmètre du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne ;

FIN pour l'élaboration du SCoT, les objectifs suivants :

- 1) Définir un projet d'aménagement et développement durables commun et partagé pour l'ensemble du territoire de la Bresse Bourguignonne, en unifiant et valorisant toutes les informations déjà disponibles à l'échelle du périmètre arrêté (comme par exemple l'étude de faisabilité d'un SCoT dont le rendu final a été validé en 2011 par

le Pays et les contributions thématiques transmises le 23 octobre 2012 par le Conseil Général de Saône et Loire) et qui permette notamment de :

- Contribuer à la maîtrise du foncier
 - Créer des emplois notamment sur les zones d'activités
 - Soutenir les filières agricole et touristique
 - Maintenir des services à la population
 - Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire
- o Anticiper les évolutions de mode de vie dues au vieillissement de la population, à la rarefaction des finances publiques et à l'augmentation des coûts énergétiques ;
 - o Permettre un développement équilibré, complémentaire et adjuvant de l'ensemble du territoire

DEFINIT conformément à l'article L 300 2 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation suivantes qui seront mises en œuvre par le Syndicat mixte :

- o mise à disposition du public d'un dossier et d'un registre d'observations aux sièges du Syndicat mixte et de chacun des EPCI membres,
- o publication de bulletins d'information,
- o informations mises en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte de la Bresse Bourgogne ou via celui du Pays de la Bresse Bourgogne,
- o parution d'articles de presse,
- o mobilisation du Conseil de développement,
- o animation de réunions publiques

AUTORISE le Président à mettre en œuvre ces modalités de concertation et à procéder à toute autre mesure appropriée. De plus, les modalités de concertation et objectifs du SCoE pourront être précisés, le cas échéant ,

DECIDE d'associer à la procédure, conformément aux articles L 111-4 et L 112-6 du Code de l'urbanisme, l'Etat, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de Saône et Loire, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière d'organisation des transports urbains et de programme local de l'habitat, les EPCI mis dans le périmètre du SCoE et les chambres consulaires

VALIDE la composition suivante du Comité de pilotage qui aura en charge le suivi des études (chaque de ces membres pouvant se faire représenter par toute personne expressément désignée) :

- o Les membres du bureau du Syndicat mixte,
- o Le Préfet de Saône et Loire ,
- o Les Présidents du Conseil général de Saône et Loire et du Conseil régional de Bourgogne ,
- o Les Présidents de la Chambre de commerce et de l'industrie, de la Chambre des métiers et de l'artisanat et de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ;
- o Le Président du Conseil de développement;
- o Les Directeurs de la DDT de Saône et Loire et de la DRIAF Bourgogne ,
- o L'équipe technique du Syndicat mixte de la Bresse Bourgogne

DONNE délégation au Président, ou à son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés nécessaires à l'élaboration du SCoE de la Bresse Bourgogne et pour signer tout documents s'y rapportant ,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de tout partenaire pour l'élaboration du SCOT de la Bresse Bourgignonne et à signer tout document s'y rapportant ;

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Etat, conformément à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme, une dotation pour financer les dépenses inhérentes aux études nécessaires à l'élaboration du SCOT ;

*Cette décision a été prise par le conseil
à la Sous-préfecture le 12/05/2014
et publiée, affiché ou autre le 12/05/2014*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

fait et délibéré les jour, mois et an ci dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Anthony VAIDOT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes *de S^t GERMAIN DU BOIS*, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d’un mois, à compter du *1.5.AVR.2013*

(Cachet)

Fait à *S^t Germain du Bois*, le *1.5.AVR.2013*

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes *de S^t GERMAIN DU BOIS*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du *1.5.AVR.2013*



Fait à *S^t Germain du Bois*, le *1.5.AVR.2013*

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deBOSSEAU....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15.04.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...BOSSEAU... le 15.04.2013

Le Maire,

P. SAQUAN
[Signature]

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deBOSSEAU....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15.04.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...BOSSEAU... le 15.04.2013

Le Maire,

P. SAQUAN
[Signature]

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de BOUHANS....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 26/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à BOUHANS., le 20/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de BOUHANS....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 26/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à BOUHANS., le 20/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de**DICONNE**....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du **10/04/2013**

(Cachet)

Fait à...**Diconne**....., le **12/04/2013**

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de**DICONNE**....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du **10/04/2013**

(Cachet)

Fait à...**Diconne**....., le **12/04/2013**

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ~~FRANGY EN BRESSE~~....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 11 AVR 2013

(Cachet de la Mairie)

Mairie
FRANGY en BRESSE
71330

~~FRANGY EN BRESSE~~, le 11 AVR 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Melun



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ~~FRANGY EN BRESSE~~....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 11 AVR 2013

(Cachet de la Mairie)

Mairie
FRANGY en BRESSE
71330

~~FRANGY EN BRESSE~~, le 11 AVR 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Melun



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Le Planois*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *24/11/2013*...

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*Le Planois*..., le*24/04/2013*



Le Maire,

Buot

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Le Planois*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *24/11/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*Le Planois*..., le*24/04/2013*



Le Maire,

Buot

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de LE TARTRE, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 18 Avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Le Tartre, le 18 Avril 2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de LE TARTRE, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 18 Avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à LE TARTRE, le 18 Avril 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...*MERVANS*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *16/04/13*.....

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*MERVANS*....., le ..*16/04/13*...

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,

J-L VERNAY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*MERVANS*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *16/04/13*

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*MERVANS*....., le ..*16/04/13*...

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,

J-L VERNAY

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de MONTJAY....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du ..1.9..AVR..2013..

(Cachet de la Mairie)



Fait à MONTJAY..., le ..1.9..AVR..2013

Po
Le Maire,
le 2^{ème} Adjoint,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deMONTJAY....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 1 9 AVR. 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à MONTJAY..., le ..1.9..AVR..2013

Po
Le Maire,
le 2^{ème} Adjoint,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SENS...SUR...SELLE....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Sens-sur-Selle, le 15 avril 2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SENS...SUR...SELLE....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Sens-sur-Selle, le 15 avril 2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, ^{Haire} président de la ~~communauté de~~ communes deSERLEY....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché au siège de la communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du ...08 Avril 2013.

(Cachet)



Fait à...SERLEY....., le27.Mai 2013.

Le Président, *Haire*

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, ^{Haire} président de la ~~communauté de~~ communes deSERLEY....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du ...08 Avril 2013.

(Cachet)



Fait à...SERLEY....., le ...27.Mai 2013

Le Président, *Haire*

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

SERRIGNY EN BRESSE

Je soussigné, maire de la commune de, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du

16/04/2013

(Cachet de la Mairie)



SERRIGNY EN BRESSE

Fait à, le 16/04/13

Le Maire,

B. BONIN

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

SERRIGNY EN BRESSE

Je soussigné, maire de la commune de, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter

du 16/04/13

(Cachet de la Mairie)



Fait à **SERRIGNY EN BRESSE**, le 16/04/13

Le Maire,

B. BONIN

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de THUREY, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 16.4.2013

(Cachet)



Fait à THUREY, le 16.4.2013

Le Maire,
Poncet Alain

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de THUREY, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15. avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Thurey, le 15-4-2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de *Saint-Germain-du-Bois*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *27/03/2013*

(Cachet)



Fait à *St-Germain-du-Bois* le *27 avril 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de *Saint-Germain-du-Bois* certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *05 avril 2013*.

(Cachet)



Fait à *St-Germain-du-Bois* le *27 avril 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de DEVROUZE....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15 avril 2013

(Cachet)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à DEVROUZE, le 24.04.13

Le Maire, Aurice Haunier

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de DEVROUZE....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15 AVRIL 2013

(Cachet de la Mairie)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à DEVROUZE, le 15 AVRIL 2013



Le Maire,

l'adjoint

S. BUEGHE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

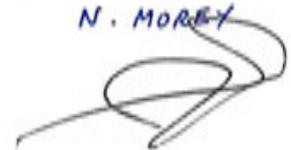
Je soussigné, président de la communauté de communes de**MONTPONT-EN-BRESSE**....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché au siège de la communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du ..20.mars 2013

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du CANTON
(Canton)
de MONTPONT en BRESSE
Siège Social :
Mairie de Montpont-en-Bresse 71470
Tél. 03 85 72 91 66 - Fax 03 85 72 95 03

Fait à **MONT.PONT**....., le ..25/04/2013

La Présidente

N. MOREY



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, président de la communauté de communes de**MONTPONT-EN-BRESSE**....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du ..20.mars 2013

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(CANTON)
de MONTPONT en BRESSE
Siège Social :
Mairie de Montpont-en-Bresse 71470
Tél. 03 85 72 91 66 - Fax 03 85 72 95 03

Fait à **MONT.PONT**....., le ..25/04/2013

La Présidente

N. MOREY



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de La Chapelle-Thécle....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 16/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Chapelle-Thécle le 16/04/2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de La Chapelle-Thécle....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 16/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Chapelle-Thécle le 16/04/2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Méneville*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du

16...avril...2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à *Méneville*, le *16...avril...2013*.

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Méneville*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du

16...avril...2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à *Méneville*..., le *16...avril...2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de MONTPONT-EN-BRESSE....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 16 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à MONTPONT....., le 15 AVR 2013



Le Maire,

PUGET

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de MONTPONT-EN-BRESSE....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 16 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à MONTPONT....., le 15 AVR 2013



Le Maire,

PUGET

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SAINTE-CROIX, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du MARS 2013



Fait à Sainte-Croix, le 3 Mars 2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SAINTE-CROIX, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du MARS 2013



Fait à Sainte-Croix, le 3 Mars 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

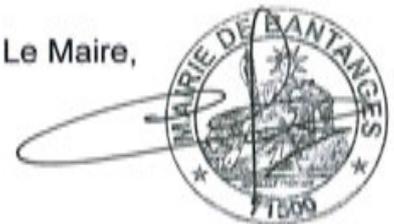
OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Bantanges....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 13.04.2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Bantanges, le ...13.04.2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Bantanges....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 13.14.2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Bantanges, le ...13.14.2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de OURoux S/S, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 16 AVR. 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Ouroux S/S le 16 AVR. 2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
GEORGES DANGIN
MAIRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de OURoux S/S, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 16 AVR. 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Ouroux S/S le 16 AVR. 2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
GEORGES DANGIN
MAIRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, ~~maire de la commune des...Portes...de...la...Bresse...~~ ^{Président de la Communauté de Communes}, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 16/4/2013.

(Cachet de la ~~Mairie~~
CCPB)



Fait à St Germain..., le 16/4/13...

Le Maire,
Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, ~~maire de la commune des...portes...de...la...Bresse...~~ ^{Président de la Communauté de Communes}, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 16/4/2013.

(Cachet de la ~~Mairie~~
CCPB)



Fait à St Germain..., le 16/4/2013

Le Maire,
Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Baudrières....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 26 avril 2013



Fait à Baudrières le 26 avril 2013

Le Maire,

Guy LABARDI

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Baudrières....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 26 avril 2013.

(Cachet de la Mairie)



Fait à Baudrières, le 26 avril 2013

Le Maire,

Guy LABARDI

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *L'Abbergement Ste Colombe*, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *22 avril 2013*.

(Cachet de la Mairie)



Fait à *L'Abbergement*, le *22/04/2013*

Le Maire,
I. BONIN

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *L'Abbergement Ste Colombe*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *22 avril 2013*.

(Cachet de la Mairie)



Fait à *L'Abbergement*, le *22/04/2013*

Le Maire,
I. BONIN

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de**LESSARD EN BRESSE**....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du**1 5 AVR. 2013**.....



(Cachet de la Mairie)

LESSARD EN BRESSE

1 5 AVR. 2013

Fait à....., le

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de**LESSARD EN BRESSE**....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du**1 5 AVR. 2013**.....



(Cachet de la Mairie)

LESSARD EN BRESSE

1 5 AVR. 2013

Fait à....., le

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de S^r Christophe en Bresse, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 06-05-2013

(Cachet)



Fait à S^r Christophe, le 06-05-2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de S^r Christophe en Bresse, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 06-05-2013

(Cachet)



Fait à S^r Christophe, le 06-05-2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

REÇU LE

15 AVR. 2013

MAIRIE
DE ST GERMAIN DU PLAIN

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *St Germain du Plain*, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *18 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à *St Germain du Plain*, le *17/4/2013*

Le Maire,

[Signature]
Rami Douc

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *St Germain du Plain*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *18 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à *St Germain du Plain*, le *17/4/2013*

Le Maire,

[Signature]
Rami Douc

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de*TRONCHY*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du ..*2 avril 2013*

(Cachet)



Fait à.....*Tronchy*....., le ..*6/5/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de*TRONCHY*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du ..*2 avril 2013*

(Cachet)



Fait à.....*Tronchy*....., le ..*6/5/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes du Canton de Beaurepaire certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d’un mois, à compter du 15 Avril 2013.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON
de BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
Saône-et-Loire

Fait à Beaurepaire, le 15 Avril 2013

Le Président,
Communauté de Communes du
Canton de Beaurepaire-en-Bresse
Saône-et-Loire
[Signature]
Pour le Président empêché,
le Vice-Président

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes du Canton de Beaurepaire certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du 15 Avril 2013.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(Cachet)
DU CANTON
de BEAUREPAIRE-EN-BRESSE
Saône-et-Loire

Fait à Beaurepaire, le 15 Avril 2013

Le Président,
Communauté de Communes du
Canton de Beaurepaire-en-Bresse
Saône-et-Loire
Pour le Président empêché,
le Vice-Président

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

[Signature]

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Beaurepaire en Bresse, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du

13 avril 2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à Beaurepaire, le 13 avril 2013

[Signature]
Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Beaurepaire en Bresse, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du

13 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Beaurepaire, le 13 avril 2013

[Signature]
Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune dele Fay 71580....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 13...Avril...2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....le Fay....., le 13...Avril...2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

LOTIHO 1901
Le Maire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune dele Fay 71580....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 13...Avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....le Fay..... le 13...avril 2013

Le Maire,

Le Maire
JOSÉ CURLOT

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans




CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Montcaux, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Montcaux, le 15/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Montcaux, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Montcaux, le 15/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de SAGY, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 6./05./2013



Fait à SAGY, le 6./5./2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de SAGY, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 6./5./2013



Fait à SAGY, le 6./5./2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deSAILLENARD....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...Saillénard... le 15/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deSAILLENARD....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...Saillénard... le 15/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SAINTE MARTIN DU MONT, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15.04.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à S. Martin du Mont, le 15.04.2012

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SAINTE MARTIN DU MONT, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15.04.2012

(Cachet de la Mairie)



Fait à S. Martin du Mont, le 15.04.2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de~~SAVIGNY-en-REVERMONT~~....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 06/05/2013



~~SAVIGNY-en-REVERMONT~~, le ..06/05/2013

Le Maire,
M. ROUTHIER

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de ...~~SAVIGNY-en-REVERMONT~~....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du ...06/05/2013



~~SAVIGNY-en-REVERMONT~~ le ..06/05/2013

Le Maire,
M. ROUTHIER

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes du Canton de Pieu de Bresse certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d'un mois, à compter du 29/04/13.



Fait à Pieu de Bresse, le 29/04/13

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes du Canton de Pieu de Bresse certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d'un mois à compter du 29/04/13



Fait à Pieu de Bresse, le 29/04/13

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

AUTHUMES

Je soussigné, maire de la commune de, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15/4/2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à **AUTHUMES**, le 15/4/2013



Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

AUTHUMES

Je soussigné, maire de la commune de, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Authumes..., le 15/4/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Beauvernois....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 18 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Beauvernois, le 18 avril 2013

A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Joël PROST
Maire de BEAUVERNOIS

Le Maire



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Beauvernois....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 18 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Beauvernois, le 18 avril 2013

A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
Joël PROST
Maire de BEAUVERNOIS



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Charte Varennes....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 17/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Charte Varennes le 17/04/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Charte Varennes....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 17/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Charte Varennes le 17/04/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de DAMPIERRE...EN...BRESSE..., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 25/04/2013.



Fait à Dampierre..., le 25/04/2013

Le Maire,
L'Adjoint

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de DAMPIERRE...EN...BRESSE..., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 25/04/2013.



Fait à Dampierre..., le 25/04/2013

Le Maire,
L'Adjoint

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ..FRETTEBANS....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 17.04.2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à FRETTEBANS, le 17.04.2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...FRETTEBANS....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 17.04.2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à FRETTEBANS, le 17.04.2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de FRONTENARD....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 23 avril 2013



Fait à FRONTENARD, le 23 avril 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de FRONTENARD....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 23 avril 2013



Fait à FRONTENARD., le 23 avril 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de *LA CHAPELLE-SAUVIGNON*, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du

7 mai 2013

(Cachet)



Fait à *La Chapelle-Sauvignon*, le *7 mai 2013*.

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de *LA CHAPELLE-SAUVIGNON*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d’un

mois à compter du *7 mai 2013*

(Cachet)



Fait à *La Chapelle-Sauvignon*, le *7 mai 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de LA RACINEUSE, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 24/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à La Racineuse, le 24/04/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de LA RACINEUSE, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 24/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à La Racineuse, le 24/04/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Lays-sur-le-Doubs....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du ...0.5.AVR.2013.....

(Cachet de la Mairie)

Fait à Lays-sur-le-Doubs, le...

27 AVR. 2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Lays-sur-le-Doubs..., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du ...0.5.AVR.2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Lays-sur-le-Doubs, le... 27 AVR. 2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Mouthier en Bresse, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 16 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Mouthier en B., le 16 avril 2013

Le Maire,

Le Maire,
Pierre NICOLLE



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Mouthier en Bresse, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 16 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Mouthier en B., le 16 avril 2013

Le Maire,

Le Maire,
Pierre NICOLLE



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Pierre de Bresse, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 17/04/2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à Pierre de Bresse, le 16/04/2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



Le Maire,
l'adjoint au Maire,
Christophe SAUVAGE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Pierre de Bresse, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 16/04/2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à Pierre de Bresse, le 16/04/2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



Le Maire,
l'adjoint au Maire,
Christophe SAUVAGE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune dePOURLANS....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Pourlans....., le 15/4/2013



Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune dePOURLANS....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Pourlans....., le 15/4/2013



Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de Saint-Bonnet-en-Bresse certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 21 mai 2013



Fait à Saint-Bonnet-en-Bresse le 21 mai 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de Saint-Bonnet-en-Bresse certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 21 mai 2013



Fait à Saint-Bonnet-en-Bresse le 21 mai 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de La Chaux, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 06/05/2013

(Cachet)



Fait à La Chaux le 06/05/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de La Chaux, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 06/05/2013

(Cachet)



Fait à La Chaux le 06/05/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Bellevaux*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *15 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à *Bellevaux*, le *15/04/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Bellevaux*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *15 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à *Bellevaux*, le *15/04/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deTORPES....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....TORPES....., le 15 avril 2013



Le Maire,

baudouin



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deTORPES....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15 Avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....TORPES....., le 15 avril 2013



Le Maire,

baudouin

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes Saône et Seille....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d'un mois, à compter du 13/5/2013

(Cachet)

Communauté de Communes
Saône & Seille
Place d'Armes - B.P. 23
71290 CUISERY
Tél. : 03 85 32 30 07 - Fax : 03 85 40 09 25
E-mail : c-c-saone-et-seille@wanadoo.fr

Fait à Cuisery....., le 13/5/13

Le Président,

A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes Saône et Seille....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d'un mois à compter du 13/5/13

(Cachet)

Communauté de Communes
Saône & Seille
Place d'Armes - B.P. 23
71290 CUISERY
Tél. : 03 85 32 30 07 - Fax : 03 85 40 09 25
E-mail : c-c-saone-et-seille@wanadoo.fr

Fait à Cuisery....., le 13/5/13

Le Président,

A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

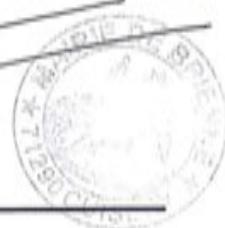
Je soussigné, maire de la commune de ..BRIENNE....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du ..25..Avril..2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à ..Brienne....., le ..25..Avril..P2013

Pour Le Maire, absent,
l’Adjoint

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ..BRIENNE....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du ..25..avrilP 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à ..Brienne....., le ..25..Avril..P2013

Pour Le Maire, absent,
l’Adjoint

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Luissey*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *22 avril 2013*...



Fait à...*Luissey*....., le *22/10/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Luissey*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *22 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à...*Luissey*....., le *22/10/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de HUILLY SUR SEILLE, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 22 Avr. P. 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Huilly-sur-Seille le 22 Avr. P. 2013.

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de HUILLY SUR SEILLE, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 22 Avr. P. 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Huilly-sur-Seille le 22 Avr. P. 2013.

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Jouvençon*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *16/04/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....*Jouvençon*....., le ...*16/04/2013*

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Jouvençon*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *16/04/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....*Jouvençon*....., le ...*16/04/2013*

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune deLA GENÈTE....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du ..6...mai...2013



Fait à...La Genète....., le ..6...mai...2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de ..LA GENÈTE....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du ..6...mai...2013



Fait à...La Genète....., le ..6...mai...2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de L'ABERGEMENT DE CUISERY, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 17/04/2013.


(Cachet de la Mairie) MAIRIE
"Vers l'église"
Tél. Fax: 03 85 32 15 57

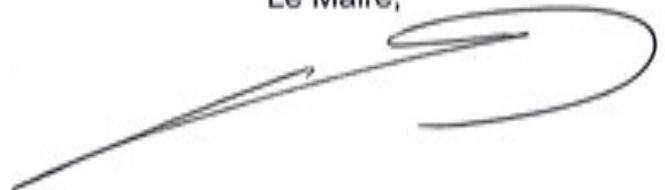
71290

L'ABERGEMENT DE CUISERY

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à L'ABERGEMENT, le 17/04/2013

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de L'ABERGEMENT DE CUISERY....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 17/11/2012.


(Cachet de la Mairie) MAIRIE
"Vers l'église"
Tél. Fax: 03 85 32 15 57

71290

L'ABERGEMENT DE CUISERY

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à L'ABERGEMENT..., le 17/11/2012

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deLoisy....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du **1 3 AVR. 2013**.....

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....Loisy....., le **1 3 AVR. 2013**

Le Maire, F. Bouly.

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deLoisy....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du **...1 3 AVR. 2013**

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....Loisy....., le **1 3 AVR. 2013**

Le Maire, F. Bouly.

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*ORMES*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du

16. avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...*ORMES*....., le *16. avril 2013*

Le Maire,

Clément Ponce

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*ORMES*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du

du *16. avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....*ORMES*....., le *16. avril 2013*

Le Maire,

Clément Ponce

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deRANCOX....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15 avril 2013.



Fait à RANCOX....., le 15 avril 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deRANCOX....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15 avril 2013



Fait à RANCOX....., le 15 avril 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de**SIMANDRE**....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *15/04/2013*.

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....**SIMANDRE**....., le **13 MAI 2013**

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de**SIMANDRE**....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *15/04/2013*.

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....**SIMANDRE**....., le **13 MAI 2013**

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ROMENAY....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 16.04.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Romenay..., le 16.04.2013

A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
DIEBIE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ROMENAY....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 16.04.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à Romenay..., le 16.04.2013

A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
DIEBIE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de RATENELLE....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 6/5/2013

(Cachet)

Fait à RATENELLE.., le 6/5/2013 .

Le Maire,



A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de RATENELLE....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 6/5/2013

(Cachet)

Fait à RATENELLE.., le 6/5/2013,

Le Maire,



A RENVOYER avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes *du Canton de Louhans* certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d'un mois, à compter du *16/11/2013*

(Cachet)



Fait à *Louhans*....., le *16/11/2013*

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes *du Canton de Louhans*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d'un mois à compter du *16/11/2013*

(Cachet)



Fait à *Louhans*....., le *16/11/2013*

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Branges....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15 AVR. 2013.....

(Cachet de la Mairie)

Fait à Branges....., le 15 AVR. 2013.....

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



Le Maire,
Anthony VADOT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Branges....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15 AVR. 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Branges....., le 15 AVR. 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



Le Maire,
Anthony VADOT

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...*Bramantles*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *15/04/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*Bramantles*....., le *15/04/2013*

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
J.P. PRAT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...*Bramantles*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *15/04/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*Bramantles*....., le *15/04/2013*

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,
J.P. PRAT



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de La Chapelle Saint-Jean....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 22/11/2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à La Chapelle Saint-Jean, le 22/11/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de La Chapelle Saint-Jean....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 22/11/2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à La Chapelle Saint-Jean, le 22/11/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Louhans...Châteauvillain*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *15. Avril. 2013*

(Cachet de la Mairie)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à *Louhans*....., le *15. avr. 2013*

Le Maire,

Stéphane Bonin

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Louhans...Châteauvillain*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *15. Avril. 2013*

(Cachet de la Mairie)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à *Louhans*....., le *15. avr. 2013*

Le Maire,

Stéphane Bonin

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de MONTAGNY...PRÈS...LOUHANS..., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du1.6.AVR..2013..

(Cachet de la Mairie)



Fait à MONTAGNY....., le 16.04.2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de MONTAGNY...PRÈS...LOUHANS....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 1.6.AVR..2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à MONTAGNY....., le 16 AVR. 2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Ratte*, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *15 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à..... *Ratte*, le *23 avril 2013*

Le Maire,

[Signature]

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Ratte*, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *15 avril 2013*.

(Cachet de la Mairie)



Fait à..... *Ratte*, le *23 avril 2013*

Le Maire,

[Signature]

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deSaint-Usuge....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15/04/2013...

(Cachet de la Mairie)

Fait à...Saint-Usuge....., le 15/04/2013



Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deSaint-Usuge....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15/04/2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à...Saint-Usuge....., le 15/04/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Sornay....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15/04/13

(Cachet de la Mairie)

Fait à Sornay....., le 15/04/13

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

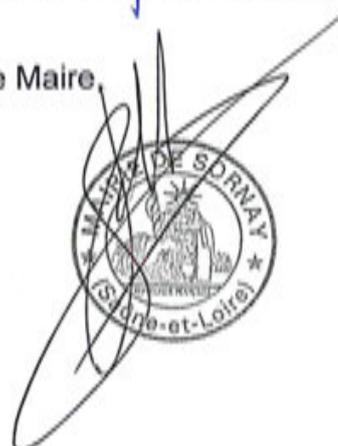
OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Sornay....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15/04/13

(Cachet de la Mairie)

Fait à Sornay....., le 15/04/13

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deVINCELLES....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15...Avril...2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...Vincelles....., le 15/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deVINCELLES....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15...Avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...Vincelles....., le 15/04/13

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes du Canton de Cuisereux certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d’un mois, à compter du 25 avril 2013

(Cachet)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à Varennec, le 25.04.2013
Saint Sauveur

Le Président,

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes du Canton de Cuisereux certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du 25 avril 2013

(Cachet)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à Varennec, le 25.04.2013
Saint Sauveur

Le Président,

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Condal*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *13 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à...*Condal*....., le *13 avril 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*Condal*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *13 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à...*Condal*....., le *13 avril 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de Cuiseaux....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 25 Mars 2013

(Cachet)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à Cuiseaux....., le 23 Avril 2013

Le Maire,

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de Cuiseaux....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 25 Mars 2013

(Cachet)



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Fait à Cuiseaux....., le 23 Avril 2013

Le Maire,

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...DOMMARTIN.LES.CUISEAUX....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...DOMMARTIN.LES.CUISEAUX.....15 AVR 2013

Le Maire,

Jean COULON

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...DOMMARTIN.LES.CUISEAUX....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à..DOMMARTIN.LES.CUISEAUX.....15 AVR 2013

Le Maire,

Jean COULON

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Flacey-en-Bresse*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *16. avril. 2013.*

(Cachet de la Mairie)

Fait à *Flacey-en-Bresse*, le *16. avril. 2013*



Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de *Flacey-en-Bresse*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *16. avril. 2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à *Flacey-en-Bresse*, le *16. avril. 2013*



Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...FRONTENAUD....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du ..12..04..2013..



Fait à...FRONTENAUD., le ..12..04..2013 .

Le Maire,

Pour le Maire empêché
L'Adjoint,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deFRONTENAUD....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du ..12..04..2013



Fait à...FRONTENAUD., le ..12..04..2013

Le Maire,

Pour le Maire empêché
L'Adjoint,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...LE MIROIR....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15.4.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à LE MIROIR....., le 26.4.2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...LE MIROIR....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15.4.2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à LE MIROIR....., le 26.4.2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de VARENNES SAINT SAUVEUR, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne sera affiché à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du ..27..mai 2013.



Fait à Varennes St. L., le ..27../05/2013.

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné(e), maire de la commune de VARENNES SAINT SAUVEUR, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du ..27..mai 2013.



Fait à Varennes St. L., le ..27/05/2013.

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*JOUDES*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du *16 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à...*Joudes*..., le *16/04/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*JOUDES*....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du *16 avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à...*Joudes*..., le *16/04/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de CHAMPAGNAT....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 17.10.2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à Champagnat, le 17.10.2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de CHAMPAGNAT....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 17.10.2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à Champagnat, le 17.10.2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes *du canton de Montret* certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne sera affiché au siège de la Communauté de communes, pendant une durée d’un mois, à compter du *15 avril 2013*

(Cachet)



Fait à *St Vincent*....., le *17/04/13*

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Je soussigné, Président de la Communauté de communes *du canton de Montret* certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertation sera affichée au siège de la Communauté de communes pendant une durée d’un mois à compter du *15 avril 2013*

(Cachet)



Fait à *St Vincent*....., le *17/04/13*

Le Président,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*JUIF*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du ...*19...Avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....*Juif*....., le ...*19...Avril 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*JUIF*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du ...*19...Avril 2013*

(Cachet de la Mairie)



Fait à.....*Juif*....., le ...*19...Avril 2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*La Frette*....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du *16/04/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*La Frette*....., le ..*16/04/2013*

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de*La Frette*....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du *16/04/2013*

(Cachet de la Mairie)

Fait à...*La Frette*....., le ..*16/04/2013*

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de MONTRET....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du

18 avril 2013...

(Cachet de la Mairie)

Fait à..MONTRET....., le 18 avril 2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ..MONTRET....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter

du 18 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à...Montret....., le 18 avril 2013

Le Maire,



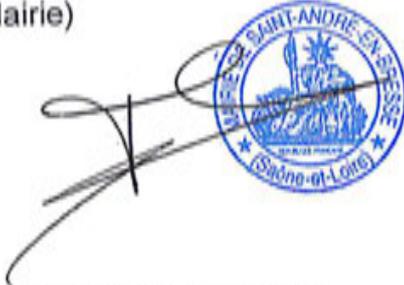
A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SAINT-ANDRE-EN-BRESSE certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 17 Avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à..... SAINT-ANDRE-EN-BRESSE

Le Maire,

17 AVR. 2013

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de SAINT-ANDRE-EN-BRESSE certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 17 Avril 2013.

(Cachet de la Mairie)

Fait à..... SAINT-ANDRE-EN-BRESSE

17 AVR. 2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

St Etienne en Bresse

Je soussigné, maire de la commune de, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 22 AVR. 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à St Etienne en Bresse, le 22 avril 2013

Le Maire,
Marianne ANTOLIN



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

St Etienne en Bresse

Je soussigné, maire de la commune de, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 22 AVR. 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à St Etienne en Bresse, le 22 avril 2013

Le Maire,
Marianne ANTOLIN



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de St Vincent en Bresse, certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du

26/04/2013



Pour le maire
l'Adjt délégué
J.P. Colin

Fait à St Vincent en Bresse le 26/04/2013



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de St Vincent en Bresse, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du

26/04/2013

(Cacheet de la Mairie)



Pour le maire
l'Adjt délégué
J.P. Colin

Fait à St Vincent en Bresse le 26/04/2013

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deSIMARD....., certifie que l'arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d'un mois, à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....SIMARD....., le 15/04/2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune deSIMARD....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d'un mois à compter du 15 avril 2013

(Cachet de la Mairie)

Fait à.....SIMARD....., le 15 avril 2013

Le Maire,



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

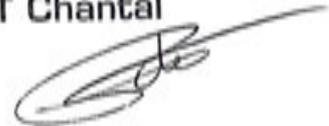
Je soussigné, maire de la commune de ...VERISSEY....., certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du

18 avril 2013



Fait à...Verissey....., le 18 avril 2013

Le Maire,
Le Maire,
PETIOT Chantal



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de ...VERISSEY....., certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du

18 avril 2013

(Cachet de la Mairie)



Fait à...Verissey....., le 18 avril 2013

Le Maire,
Le Maire,
PETIOT Chantal



A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Savigny-sur-Seille, certifie que la délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative à la prescription de l’élaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne et aux modalités de concertations sera affichée à la mairie pendant une durée d’un mois à compter du 15 Avril 2013.

(Cachet de la Mairie)



Fait à Savigny-sur-Seille

Le Maire

[Signature]

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Elaboration du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse Bourguignonne

Je soussigné, maire de la commune de Savigny-sur-Seille, certifie que l’arrêté préfectoral, en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territorial de la Bresse bourguignonne sera affiché à la mairie, pendant une durée d’un mois, à compter du 15 Avril 2013.

(Cachet de la Mairie)



Fait à Savigny-sur-Seille

Le Maire,

A RENVoyer avant le 29 avril 2013 à :
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
MIFE, 4 promenade des Cordeliers
71500 Louhans

MARCHÉS PUBLICS

PROCEDURE ADAPTEE



AVIS D'APPEL PUBLIC
 Type : Procédure adaptée des marchés publics

Maitre d'ouvrage :
MAIRIE DE LA COURBE
 2A place de la Mairie

Nature du marché :
TRAVAUX DE VOIRIE 2013
 Date limite de réception des offres : 11 mai 2013 à 12 heures

Offre transmise par voie postale avec ou remise au maire contre la délivrance de la date et heure limite de dépôt.

Sur les offres, seront portés les mentions de la Commune de La Courbe, travaux de voirie et le tampon du soumissionnaire.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONSTRUCTION

Maitre d'ouvrage :

VILLE DE MACON

Direction de l'aménagement
 Services études et réalisation de
 23 rue Mathieu - 71000 Mac
 Interlocuteur : M. LABROUS
 Tél. 03.88.30.71.31
 E-mail : infrastructures@ville-m

Procédure de passation : Procédure adaptée des marchés publics

Objet :
DECONSTRUCTION ET DEMOLITION DE LA COMMUNE DE MACON - ANNEE 2013

Lot 1 : Démantèlement
 Lot 2 : Démolition de bâtiments

Critère de jugement : Critère unique de prix

Demande de renseignements et lieu de consultation : Adresse ci-dessous. Envoyer pour demander le dossier en produisant votre identité si vous souhaitez obtenir les plans.

Avis complet et dossier disponible au format sur le site Internet www.achatpublics.cci-macon_da_130409_DEMOLITION

Date limite de réception des offres : 29 avril 2013
 Date d'envoi à la publication : 6 avril 2013

AVIS D'ATTRIBUTION

1. Identification de l'organisme qui a
VILLE DE MACON
 Service des Espaces Verts
 8, rue de la Madone - 71000

2. Procédure de passation : Appel d'offres
 montant minimum, et maximum

3. Objet de marché : Travaux d'entretien des

lots 1, 2, 3 et 6 (Groupement TARVEL, BP VERT LAND, 71000 Varennes-les-Macon)

lots 4, 5, 10 et 11 - Groupement ISS espace Saint-Apollinaire et SAHL Daniel JAFFRE, 71000

Lot 7 - REGIE INTER QUARTIERS, 71000 Mac
 Lot 8 - AFM 71, 71000 Mac

Avis complet : BOAMP référence 13-0404 et 11 20120 001-10172

Annonces officielles

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

LOI SUR L'EAU

(Code de l'environnement Livre 1^{er} - Titre 5 et Livre 2 - Titre 1^{er})

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PRES SAINT-JEAN SUR LA COMMUNE DE CHALON-SUR-SAONE

Passivité : SEM Val de Bourgogne, 7 rue Mougey, BP 20230, 71100 Chalon-sur-Saône cedex

Objet de la demande : Aménagement de la ZAC des Pres Saint-Jean

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Chalon-sur-Saône

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Jérémy WILDUN, responsable opérationnel à la SEM Val de Bourgogne (tel. 03.88.42.74.62, sauvalde@semvalde-bourgogne.fr)

Durée de l'enquête : Pendant 30 jours, soit du 8 avril au 13 mai 2013 inclus

Lieu d'affichage des avis : Dans la commune de Chalon-sur-Saône

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

Dépôt du dossier : Mairie de Chalon-sur-Saône, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h

Les personnes intéressées pourront éventuellement consignier leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de Chalon-sur-Saône

Commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête : M. Jean-Paul DARRHIN, cadre EDF/GDF en retraite

M. Pierre FAVRE, directeur d'agence bancaire en retraite, est suppléant

Durant l'enquête publique, M. DARRHIN sera présent au siège de Chalon-sur-Saône

- Lundi 8 avril 2013 de 8 h à 12 h
 - Samedi 20 avril 2013 de 9 h à 12 h
 - Lundi 13 mai 2013 de 12 h à 18 h

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Chalon-sur-Saône et au préfeture, bureau de la réglementation et de l'environnement, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus des travaux envisagés.

Maitre Isabelle CANOVA
 Notaire associée, à Chalon-sur-Saône
 (Saône-et-Loire) - 1 rue de Thiers, sous-sol

Acte de M^{me} Isabelle CANOVA, notaire à Chalon-sur-Saône le 28/03/2013, enregistré à St. Chalon-sur-Saône, le 9 avril 2013, bordereau n° 20130514, case n° 1, continuant

Cession par la société dénommée TEL associée à responsabilité limitée, au capital de 2.000,00 euros, dont le siège social est à Verdun-sur-le-Doubs (71350), France, 10 place de l'Hôtel de ville, identifiée sous le numéro SIREN 505 041 230 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la ville de Chalon-sur-Saône.

Au profit de la société dénommée BURMA, société par action simplifiée unipersonnelle, au forfait, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est à Verdun-sur-le-Doubs (71350), France, 10 place de l'Hôtel de ville, identifiée sous le numéro SIREN 505 041 230 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la ville de Chalon-sur-Saône.

Jean-Jacques DESLORIEUX, mandataire judiciaire

A vendre - Liquidation judiciaire

Fonds de commerce de fabrication et vente de pizza « LA BOTTE A PIZZA », 100 avenue de Paris, 71100 Chalon-sur-Saône.

Loyer mensuel : 1.100 € HT
 Faire offre à SCP Jean-Jacques DESLORIEUX, 44 rue de la République, 71040 Clivy, tél. 03.88.44.03.23

ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

M. le président du Syndicat Mixte de La Bresse Bourguignonne informe que

L'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2012, relatif au périmètre du schéma de cohérence territoriale de la Bresse Bourguignonne,

La délibération n° 2012-021 du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, en date du 26 novembre 2012, relative au lancement de la procédure d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale,

seront affichés pendant 1 mois.

Au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, MISE à disposition des Consultants, 71800 Loubaux

- Dans les mairies des communes concernées par le périmètre du SCoT

- Dans les sièges des communautés de communes membres du Syndicat Mixte

Maitre Isabelle CANOVA
 Notaire associée, à Chalon-sur-Saône
 (Saône-et-Loire) - 1 rue de Thiers, sous-sol

Acte de M^{me} Isabelle CANOVA, notaire à Chalon-sur-Saône le 17/10/12, le 28/03/2013, enregistré au St. Chalon-sur-Saône, le 4 avril 2013, bordereau n° 20130514, case n° 1, continuant

Cession de fonds de commerce par la société dénommée TEXERA-RIBEIRO, société à responsabilité limitée, au capital de 5.000,00 euros, dont le siège social est à Châtigny-le-Royal (71800), France, 32 avenue Général Charles de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 520 648 853 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la ville de Chalon-sur-Saône.

Au profit de Monsieur Robert MARCEL GIMENEZ, marié, époux de Madame Monique BURDULEVICIUTE, demeurant à Paris (75012), 21 avenue du Bal Air

D'un fonds de commerce (Un fonds de commerce consistant avec activité de bar, pub, brasserie, snacking, restaurant, sis à Châtigny-le-Royal (71800), 32 avenue Général de Gaulle, et connu sous le nom de "CAFE DE LA PLACE"

Pour lequel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 520 648 953 et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Chalon-sur-Saône.

Moyennant le prix de : 80.000,00 €
 Entée en jouissance 1^{er} avril 2013

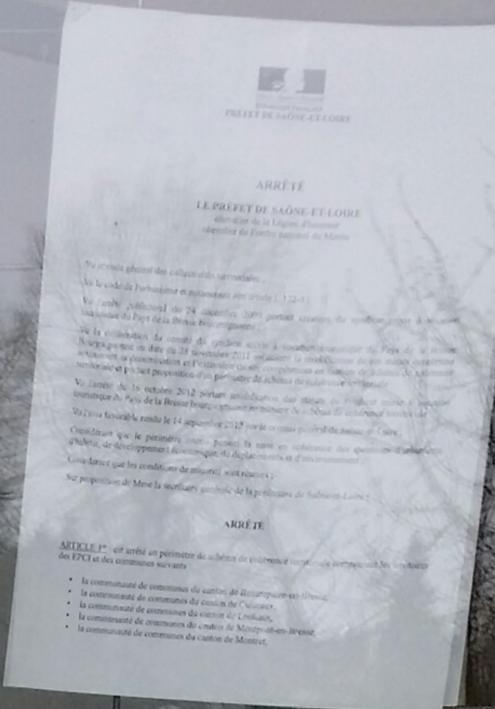
Oppositions à la présente vente dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C.

Pour insertion
 Le notaire
 atierce

Marchés publics, vie des sociétés, avis administratifs, tribunaux de commerce, arrêtés préfectoraux

Affichage légal

Code Général des Collectivités Territoriales



Document administratif du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne, mentionnant des noms de membres et des décisions prises.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'COMPTES RENDUS', contenant des informations sur les réunions et les décisions.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant le compte rendu d'une séance.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant des délibérations.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant des délibérations et des décisions.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant des délibérations.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant des délibérations.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant des délibérations.

Document intitulé 'Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne' et 'SEANCE DU 9 FÉVRIER 2015', contenant des délibérations.

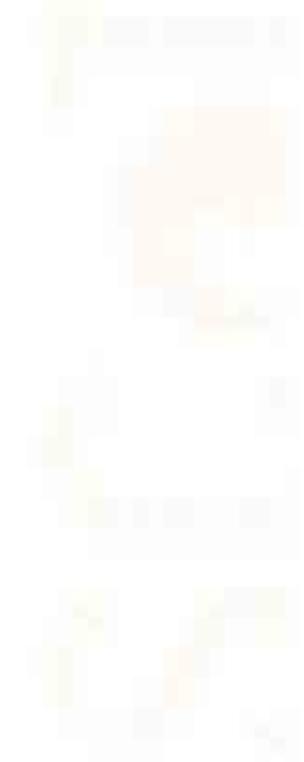
Affichage légal

Les documents sont disponibles dans les bureaux situés au 1^{er} étage
Site internet : <http://www.pays-bresse-bourguignonne.com>

SCOT

Le registre





SCOT

Bresse
bourguignonne

REGISTRE D'EXPRESSION

Votre parole nous est essentielle !

Renseignez-vous, posez vos questions,
apportez vos idées...

*Merci d'indiquer vos nom et adresse courriel ou postale afin que nous
puissions vous répondre.*

Nom : PARISIS

Prénom : Denis

Adresse courriel ou postale : d.parisot50@orange.fr

Message :

Nom : Marechal

Prénom : Jean Luc

Adresse courriel ou postale : 1031 Les carrières 71580 Le Fou

Message :

myl.marechal@gmail.com

RIOLLET

N. ELIASSE, SIGMUND

Nom : REBY

Prénom : Jovelyne

Adresse courriel ou postale : jovelyne@ofp.fr

Message :

Interprète

Nom : Rouffange

Prénom : Bertrand

Adresse courriel ou postale :

maurie.soley@wanadoo.fr

Message :

Nom : *GOESTCHEL* Prénom : *Olivier*

Adresse courriel ou postale : *Tertans 71270 PIERRE L B*
o.gouestchel@laposte.net

Message : *Représentant CMARB antenne Saône et Loire*

Nom : Prénom :

Adresse courriel ou postale :

Message :

Nom: TRUCHET-BERTHE Prénom: Emile

Adresse courriel ou postale: emile.truchetberthe@orange.fr

Message:

retourant de Paris

Saint-Germain des Bois

Nom: MARTIN Prénom: Olivia

Adresse courriel ou postale: olivia.martin@lehaus-chateaurenard.fr

Message: Retourant au Parc de Lehaus-Chateaurenard.

Nom : MICHOUDY

Prénom : ERIC

Adresse courriel ou postale :

(574 Rue de la No 471380

Message : michoudygalile.fr

EPERVANS

Nom : JAVIER

Prénom : Stéphane

Adresse courriel ou postale :

Stéphane.martin@hotmail.fr

Message : Bellemeuse

Date	Messages	Réponse
26/05/16	<p>De : SIMONIN Jean <simoninjean@me.com> Sujet: DOO</p> <p>Message: Bonsoir, pourrions nous nous rencontrer afin d'évoquer les incidences du DOO. merci jean simonin Maire de Saillenard</p> <p>-- Cet e-mail est envoyé via le formulaire de contact sur le site du Pays de Bresse bourguignonne</p>	<p>Bonjour, Oui bien sûr. Je suis disponible la semaine prochaine les 2 et 3 juin toute la journée. Si non la semaine suivante à une heure et date à votre convenance. Cordialement, > Dorothee DION Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne Tél. 03 85 75 76 00</p>
9/12/15	<p>De : MAIRIE SAINT GERMAIN DU BOIS <mairie-71330-saint-germain-du-bois@wanadoo.fr> Sujet: DOO du SCOT</p> <p>Message: Merci de nous adresser cet am la dernière version du DOO (121 pages environ) .</p> <p>-- Cet e-mail est envoyé via le formulaire de contact sur le site du Pays de Bresse bourguignonne</p>	<p>Bonjour, Suite à votre message ci-dessous... Vous pouvez télécharger la dernière version du DOO en cliquant sur le lien ci-dessous : http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/wp-content/uploads/2015/11/SCoT_BB_projet_DOO.pdf (Le téléchargement est assez long, le document fait 121 pages et pèse 4,3 Mo). Merci de me dire si c'est bon ou si vous voulez que je vous en envoie une version papier ce qui prendra un peu plus de temps... Cordialement,</p> <div data-bbox="1339 970 1686 1177" data-label="Image"> </div> <p>Dorothee Dion Chargée de mission SCoT Pays de la Bresse bourguignonne – Syndicat mixte 4, promenade des cordeliers 71500 Louhans</p> <p>Tél. 03 85 75 76 00</p> <p>www.pays-bresse-bourguignonne.com</p>
27/06/15	<p>De : Pastre <pastre71@laposte.net> Sujet: SCoT Bresse et transports</p>	<p>RDV pris par téléphone. Personne rencontrée le 3 juillet 2015</p>

	<p>Message: Bonjour, je dois travailler pour Bus&Car transport de voyageurs et l'Indépendant du Louhannais et du Jura sur la question des transports en Bresse. Je souhaiterais pouvoir consulter le SCoT de la Bresse Bourguignonne sur ces thématiques et, ultérieurement en discuter avec les élus. Merci de me faire part des dates (et lieux) où cette consultation serait possible.</p> <p>Merci d'avance.</p> <p>Jean-Philippe Pastre 06 61 77 78 61 télécopie : 03 85 75 42 12</p> <p>-- Cet e-mail est envoyé via le formulaire de contact sur le site du Pays de Bresse bourguignonne</p>	
1/06/15	<p>De : Mouraille <annie.mouraille@orange.fr> Sujet: SCOT</p> <p>Message: Des réunions ouvertes aux habitants du secteur sont-elles programmées? Merci de votre retour</p> <p>-- Cet e-mail est envoyé via le formulaire de contact sur le site du Pays de Bresse bourguignonne</p>	<p>Bonjour, Une réunion publique a eu lieu le 29 avril dernier de 18h30 à 20h à Saint-Germain-du-Bois. Nous l'avons annoncé par voie de presse (JSL, Indépendant, Radio Bresse) ainsi que sur notre site. Certaines mairies ont également relayé l'information. Apparemment, vous n'avez pas eu l'information, c'est dommage. Une autre réunion publique est prévue en fin de phase DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) à l'automne (certainement en novembre). Elle sera annoncée par les mêmes canaux. En attendant, dans un souci de transparence, nous publions le maximum de documents sur notre site. Le compte rendu de la réunion publique et les documents projetés devraient être en ligne dans la semaine. Nous tenons aussi à la disposition du public un registre</p>

		<p>d'expression dans nos locaux. Vous pouvez aussi faire vos remarques et poser vos questions sur mon adresse mail : scot.bresse.bourguignonne@orange.fr.</p> <p>Cordialement,</p>  <p>Dorothee Dion Chargée de mission SCoT Pays de la Bresse bourguignonne – Syndicat mixte 4, promenade des cordeliers 71500 Louhans</p> <p>Tél. 03 85 75 76 00 www.pays-bresse-bourguignonne.com</p>
8/07/2013	<p>De : Le Roux Solène <sleroux.paysbresleyeres@orange.fr> Sujet: Mission SCoT</p> <p>Message: Bonjour, Nouvellement promue chargée de mission SCOT au Pays Interrégional Bresle Yères, j'aurais aimé avoir l'adresse e-mail de Madame CAUSSE pour bénéficier de ses conseils et de son regard extérieur au territoire Haut-Normand. Si jamais elle était disposée à répondre à quelques questions, merci de lui donner mes coordonnées ! Cordialement, Solène LE ROUX</p> <p>-- Cet e-mail est envoyé via le formulaire de contact sur le site du Pays de Bresse bourguignonne</p>	<p>Bonjour, Vous pouvez me joindre au 03.85.75.76.00. J'ai beaucoup de rendez-vous cette semaine donc très peu dispo au bureau. Je serai en vacances jeudi soir et de retour le 24 juillet. Si ça peut attendre cette date, je vous répondrai avec plaisir !</p> <p>cordialement</p>  <p>Marine CAUSSE Chargée de mission SCoT 03.85.75.76.00. scot.bresse.bourguignonne@orange.fr</p> <p>Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne MIFE - 4 promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS CHATEAURENAUD</p>

SCOT

Séminaire prospectif

15 Octobre 2014



INVITATION à l'attention des élus des 88 communes, des 6 communautés de communes, du Pays, des membres du Conseil de développement et des partenaires

Madame, Monsieur,

Après l'étape d'élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement (documents disponibles sur www.pays-bresse-bourguignonne.com rubrique SCOT), le futur Schéma de Cohérence Territoriale, porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, est entré dans la phase de définition de son **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

Combien d'habitants ?

Combien de logements ?

Combien d'emplois nécessaires ?

Quelle consommation foncière ?

Quel projet de territoire ?

Venez en débattre au cours d'un **séminaire prospectif** qui aura lieu **le mercredi 15 octobre 2014 à partir de 18h00** à l'amphithéâtre du **Lycée Agricole d'Enseignement Privé de la Bresse** 600 avenue Fernand Point ZAC de la Basse Maconnière 71500 LOUHANS CHATEAURENAUD.

Deux temps de travail avec :

une séance plénière de présentation de la démarche et rappel des enjeux du SCOT
et quatre ateliers de travail transversaux ayant pour objectif de hiérarchiser les orientations du territoire

Vous remerciant par avance de votre présence ou de celle de votre représentant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

SÉMINAIRE PROSPECTIF

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Mercredi 15 octobre 2014



Plus de 180 participants, 65 communes sur 88 représentées

TROIS OBJECTIFS

- La co-construction du PADD avec les élus du territoire à partir de leurs expertises et des enjeux issus du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement
- L'adhésion des élus au projet SCoT
- L'appropriation des défis révélés par le diagnostic

TROIS TEMPS

- Présentation pédagogique du SCoT de la Bresse bourguignonne
- Co-construction des perspectives en table ronde : les défis du territoire / les scénarios d'évolution du territoire
- Restitution des débats en plénière

A. Vadot,
Président du Syndicat Mixte
de la Bresse bourguignonne et
Maire de Branges.

BUREAUX D'ÉTUDES :
Citadia Conseil,
Even Conseil,
Aire Publique



**M. VADOT,
PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE BRESSE BOURGUIGNONNE
MAIRE DE BRANGES**

→ *L'objet du séminaire : construire un projet commun de territoire pour la Bresse bourguignonne pour valoriser les savoir-faire du territoire et affirmer son identité rurale vis-à-vis des agglomérations voisines.*

→ *Le territoire et ses différentes composantes administratives : 88 communes, 6 Communautés de communes, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.*

→ *Une démarche d'élaboration concertée et partagée.*

→ *La candidature FEADER LEADER 2014-2020 sur la transition écologique et énergétique.*

**BUREAUX D'ÉTUDES
CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - AIRE PUBLIQUE**

→ *Les pièces constitutives du SCoT et les grandes étapes de son élaboration :*

- *Le rapport de présentation intégrant le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement*
- *Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)*
- *Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)*

→ *Les évolutions apportées par les lois Grenelles, ALUR et PINEL :*

- *Lutter contre l'étalement urbain / prendre en compte de la biodiversité / s'adapter aux changements climatiques / anticiper l'aménagement opérationnel durable*
- *Privilégier le renouvellement urbain / définir des objectifs chiffrés en matière de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles*
- *Organiser l'aménagement commercial*

→ *L'outil PADD :*

- *Exprime le projet politique local et la volonté des élus concernant l'évolution du territoire à l'horizon 2035.*
- *Respecte les principes de développement durable inscrits dans le Code de l'urbanisme*
- *S'appuie sur les enjeux issus du diagnostic territorial et de l'État Initial de l'Environnement et préfigure l'élaboration du DOO.*

TEMPS 2 *Co-construction des prospectives*

TABLE 1

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

J.M. Lehré,
Vice-Président de la Communauté
de communes Saône, Seille, Sâne
et Maire de Cuisery.

TECHNICIEN :

Thomas Buscaylet,
Citadia Conseil



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Renforcer le maillage multipolaire du territoire pour répondre aux besoins de proximité, notamment en commerce et en équipements
- Rapprocher les lieux de vie et d'emplois pour limiter les déplacements domicile-travail vers les agglomérations voisines
- Réduire le risque de précarité énergétique pour les ménages du territoire. L'accès à la mobilité est considéré comme un enjeu transversal à l'ensemble des thématiques en lien avec l'armature rurale du territoire.
- Permettre le développement de l'habitat sur l'ensemble des communes du territoire.

UN TERRITOIRE BRESSAN

- Préserver les paysages bressans et le patrimoine rural du territoire (hameaux, habitat rural et Fermes bressane notamment)
- Conserver la qualité paysagère des cultures identitaires du territoire
- Façonner une urbanisation respectueuse de la qualité paysagère et architecturale du territoire

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

- Accueillir des activités économiques sur l'ensemble du territoire et améliorer les conditions d'accès à l'emploi.
- Etudier les opportunités de développement du télétravail, notamment sur les centres-bourgs du territoire.
- Améliorer la couverture numérique du territoire pour renforcer l'attractivité économique des espaces d'activités du territoire
- Pérenniser une agriculture diversifiée et qualité : favoriser le développement des circuits courts et d'un modèle agricole de proximité
- Accompagner les filières agricoles spécialisées : maraichage, horticulture et filière lait notamment
- Valoriser les productions locales de terroir en lien avec le potentiel de développement touristique du territoire (AOC-AOP, itinéraires touristiques, foires et marchés, etc.).

UN TERRITOIRE SENSIBLE

- Décliner les dispositions réglementaires en matière de préservation de la biodiversité et de gestion des risques et nuisances
- Envisager le développement des énergies renouvelables comme support de valorisation économique et énergétique des ressources du territoire et en cohérence avec les orientations de la Charte de Pays : filière bois-énergie (ressource forestière) et valorisation de la biomasse (bocage).

TEMPS 2 Co-construction des perspectives

TABLE 2

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

D. Bertin,
Président de Cuiseaux Intercom' et
Maire de Cuiseaux.

TECHNICIEN :

Séverine Rodet,
Even Conseil



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

→ Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises pour favoriser la création de nouveaux emplois et permettre ainsi aux habitants de travailler à proximité de leur domicile. Cet objectif a vocation également à diversifier l'activité et à permettre aux jeunes de trouver sur place les filières nécessaires à leur formation.

→ Conforter l'agriculture locale de qualité (AOC-AOP) mais ne pas axer le développement économique seulement sur la valorisation de ce terroir. Permettre aux agriculteurs de diversifier leur activité en encourageant le développement de la vente directe.

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

→ Privilégier le maillage multipolaire pour pérenniser l'attractivité du territoire et réduire les besoins en déplacements

→ Tendre vers l'ambition de travailler et d'habiter la Bresse pour encourager au développement d'une mobilité rurale plus durable

→ Renforcer l'accessibilité du territoire en développant la fibre, élément incontournable pour attirer des entreprises et développer de nouvelles manières de travailler

UN TERRITOIRE BRESSAN

→ S'appuyer sur le tourisme pour préserver le patrimoine et le paysage identitaires de la Bresse (le bocage, le terroir, les AOC/AOP...)

→ Renforcer l'attractivité touristique liée au paysage et au patrimoine, pour favoriser l'émergence d'une véritable économie touristique, créatrice d'emplois

→ Préserver la qualité architecturale bressane en protégeant le patrimoine existant et en développant une architecture pour les constructions neuves cohérente, qui vient rappeler ses spécificités architecturales

UN TERRITOIRE SENSIBLE

(Choix général et partagé immédiatement sans débats)

TEMPS 2 *Co-construction des perspectives*

TABLE 3

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

F. Jacquard,
Vice-Présidente du Syndicat Mixte de la
Bresse bourguignonne et Maire de Bosjean.
D. Fichet,
Président de la Communauté de communes
Bresse Revermont 71 et Maire de Montjay.

TECHNICIEN :

Timothée Hubscher,
Citadia Conseil



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

- Développer une offre d'accueil aux entreprises diversifiée et de qualité afin de renforcer l'identité économique et l'attractivité du territoire
- Accompagner les entreprises et soutenir les filières du territoire pour développer l'emploi et l'activité sur l'ensemble du territoire
- Tirer profit de la visibilité économique du territoire pour développer, à terme, l'économie touristique

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Conforter la centralité bressane afin de permettre au territoire de se positionner entre les agglomérations chalonnaise et lédonienne
- S'appuyer sur le maillage multipolaire du territoire pour favoriser un développement équilibré et répondre aux besoins de proximité des ménages
- Conserver des marges de manœuvre locales pour permettre un développement sur de l'habitat sur l'ensemble des communes du territoire.

UN TERRITOIRE BRESSAN

- Préserver la qualité paysagère des cultures identitaires du territoire et le patrimoine rural bressan (fermes bressanes, habitat rurale, etc.)
- Valoriser le paysage et le patrimoine bressan (naturel et bâti), afin de renforcer l'identité du territoire et promouvoir son attractivité touristique.

UN TERRITOIRE SENSIBLE

- Protéger les éléments naturels et les grandes continuités écologiques qui participent à la trame verte et bleue du territoire : mares, étang, réseau bocager et zones humides.
- Valoriser le patrimoine naturel comme support de découverte et de développement touristique du territoire

TEMPS 2 Co-construction des perspectives

TABLE 4

ANIMATEUR ÉCLAIRÉ :

A. Vadot,
Président du Syndicat Mixte de la
Bresse bourguignonne et Maire de
Branges

TECHNICIEN :

Maxime Lopez,
Aire Publique



Les débats et les échanges autour des quatre thématiques ont fait ressortir les éléments suivants :

UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS

- Favoriser la création d'emplois sur le territoire et « fixer » la population et ainsi limiter les déplacements domicile-travail vers les territoires voisins.
- Optimiser les zones d'activités existantes et créer les conditions d'accueil de nouvelles structures pour répondre à chaque besoin et accroître la visibilité du territoire.
- Valoriser et pérenniser l'agriculture locale (AOC-AOP), le paysage et le patrimoine économique du territoire. Une telle stratégie permet à court terme de maintenir des activités traditionnelles sur le territoire mais aussi à plus long terme de préserver le cadre de vie, façonné en partie par ces dernières.

UN TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

- Resserer le maillage territorial et se positionner en territoire de proximité face aux territoires voisins et affirmer une identité bressane reconnue.
- Consolider la structure territoriale en bourgs, villages et hameaux pour préserver un cadre de vie de qualité en s'appuyant sur des infrastructures de transport de qualité.
- Promouvoir les déplacements internes afin d'améliorer le bilan énergétique du territoire.
- Offrir des équipements et des services de proximité pour capter la consommation de la population.

UN TERRITOIRE BRESSAN

(Choix général et partagé immédiatement sans débats)

UN TERRITOIRE SENSIBLE

- Forêt bressane, bocages et terres agricoles : adopter une politique d'équilibre entre préservation et valorisation économique des ressources. Il s'agit de ne pas détruire un écosystème complexe vital pour les espèces mais aussi pour l'économie et l'identité bressane.
- Poursuivre le volontarisme énergétique pour répondre aux besoins du développement durable et inscrire le territoire bressan dans une dynamique innovante génératrice d'activités.
- L'eau, enjeu transversal et prioritaire pour garantir la pérennité et la qualité de l'approvisionnement tout en préservant les continuités écologiques (trame verte bleue).

TEMPS 3 Restitution - Les défis du territoire

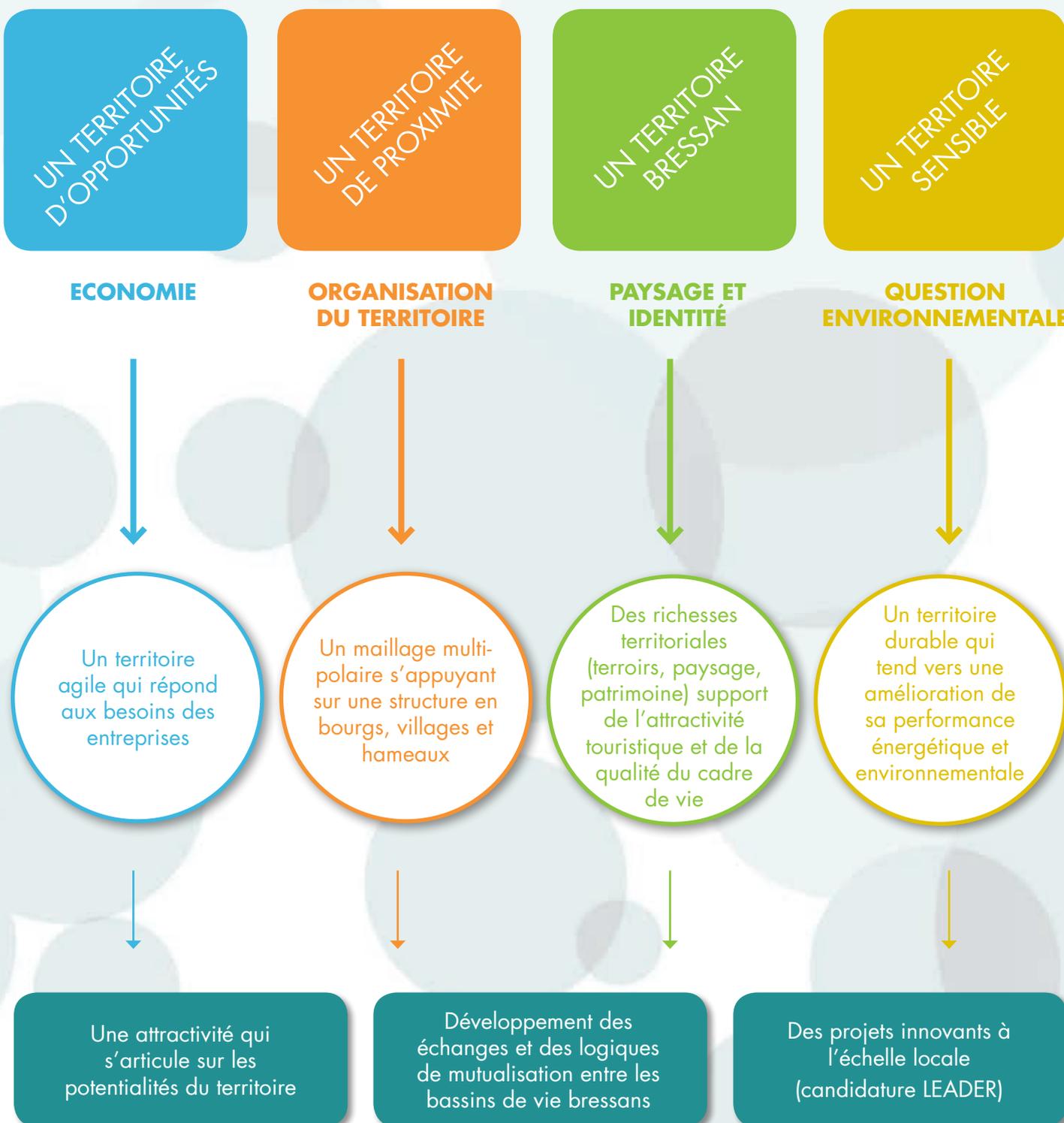
PLÉNIÈRE

A. Vadot, Maire de Branges
J-M. Lehré, Maire de Cuisery
D. Bertin, Maire de Cuiseaux
F. Jacquard, Maire de Bosjean
D. Fichet, Maire de Montjay

Timothée Hubscher,
Thomas Buscaylet,
Séverine Rodet
Maxime Lopez



Les participants se sont accordés à définir les priorités suivantes :



TEMPS 3 *Restitution - Les scénarios d'évolution territoire*

PLÉNIÈRE

A. Vadot, *Maire de Branges*
 J-M. Lehré, *Maire de Cuisery*
 D. Bertin, *Maire de Cuseaux*
 F. Jacquard, *Maire de Bosjean*
 D. Fichet, *Maire de Montjay*

Timothée Hubscher,
 Thomas Buscaylet,
 Séverine Rodet
 Maxime Lopez



A partir des observations faites et des choix retenus dans les différents défis, les participants se sont majoritairement positionnés sur un scénario d'évolution à horizon 2035 :

Un développement maîtrisé et équilibré

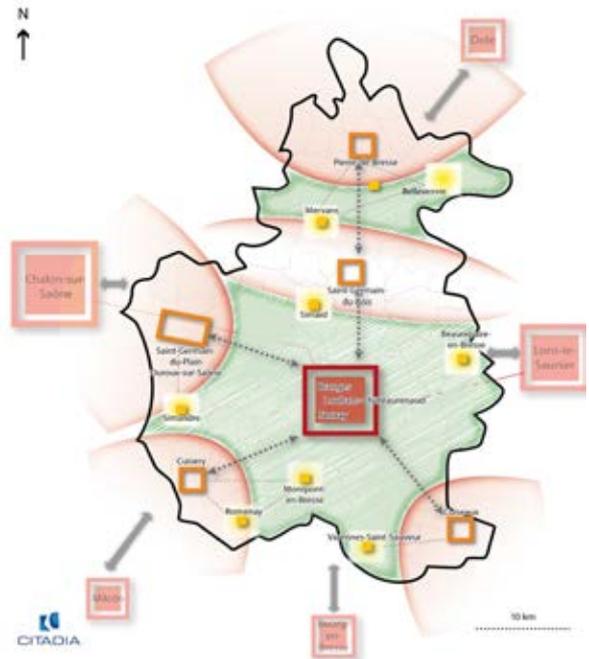
Une centralité bressane historique

Des pôles pourvus d'une offre de proximité complémentaire à la centralité bressane

Des communes rurales qui maintiennent leur population dans un cadre de vie préservé

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ

SCoT Bresse bourguignonne - Octobre 2014



Evolution démographique

Centralité Bressane

→ 2 180 habitants supplémentaires en 20 ans

Pôle d'équilibre

→ 2 410 habitants supplémentaires en 20 ans

Pôles de proximité

→ 1 518 habitants supplémentaires en 20 ans

Autres communes

→ 5 436 habitants supplémentaires en 20 ans



→ 80 000 habitants en 2035, soit une croissance de 11 650 habitants en 20 ans



SCOT

Bresse
bourguignonne

Conception graphique et rédaction : Aire Publique
Crédits cartographiques et rédaction : CITADIA Conseil, EVEN Conseil

www.pays-bresse-bourguignonne.com



SCoT

Forum inter-SCoT

26 mai 2015



AV/SR/DD/15/39

Affaire suivie par Dorothée DION

Louhans, le **28 AVR. 2015**

Objet : SCOT de la Bresse bourguignonne – invitation au forum InterSCOT

Madame, Monsieur,

La Bresse bourguignonne est engagée dans l'élaboration d'un SCOT depuis septembre 2013. Dans un processus de coordination des démarches, de partage d'expériences et de co-construction des projets, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne vous invite à participer à notre forum InterSCOT :

Forum InterSCOT

Mardi 26 mai 2015 de 17h à 20h à Louhans

Amphithéâtre du Lycée Agricole d'Enseignement Privé de la Bresse
600, avenue Fernand Point - ZAC de la Basse Maconnière

Ordre du jour :

- Présentation des enjeux et du projet de territoire du SCOT de la Bresse bourguignonne, intervention du SCOT du Pays Charolais-Brionnais.
- Echanges dans 3 ateliers autour des SCOT du Lédonien, SCOT du Chalonnais, SCOT Bourg-Bresse-Revermont : liens entre les territoires, enjeux et projets communs ou divergents.
- Restitution des ateliers et débat.

Afin d'organiser au mieux cet événement, je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation et d'indiquer, par ordre de préférence, l'atelier auquel vous souhaitez participer à l'aide du coupon réponse ci-dessous.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne
Le Président
Anthony VADOT

Merci de nous retourner ce coupon par mail, fax ou courrier, coordonnées ci-dessous.

Nom/ prénom ou nom de la structure : Nombre de participants :

Choix de l'atelier par ordre de préférence (de 1 à 3) :

- Atelier Aire d'influence de Chalon-sur-Saône et SCOT du Chalonnais
 Atelier Aire d'influence de Lons-le-Saunier et SCOT du lédonien
 Atelier Sud de la Bresse bourguignonne et SCOT Bourg – Bresse – Revermont

Pays de la Bresse bourguignonne

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E - 4, promenade des Cordeliers - 71500 LOUHANS

Tél. 03 85 75 76 00 - Fax 03 85 75 44 96 - scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

Forum InterSCoT - 26 mai 2015

Emargement

Nom	Prénom	Structure	Signature	Atelier
Baladier	Maud	PETR Charolais Brionnais	OK	
Bertin	Daniel	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne	OK	Bourg
Bidault	Régis	Mairie de Saint Germain du Bois		Bourg
Bleton Ruget	Annie		OK	Chalon
Chevallier	Martine	Beaurepaire		Lons
Colin	Thierry	CC Saône Sella Sâne	OK	Chalon
Cordier	Alain	Conseil régional de Bourgogne	[Signature]	Chalon
Cordier	Alain	Conseil régional	[Signature]	Chalon
Credoz	Pierre Emmanuel	Pays lédonien	[Signature]	Lons
Culas	Joel	Mairie de Sainte-Croix	[Signature]	Lons
Dion	Dorothee	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne	[Signature]	Lons
Diot	Nadine	ADMR		Bourg
Donnet	Anne-Michèle	Agence d'urba Sud Bourgogne	[Signature]	Chalon
Ducarre	Jean-Claude	PETR Charolais Brionnais	OK	
Duplessis	Daniel	Syndicat mixte du chalonnais	OK	Chalon
Duroux	Rodolphe	Syndicat mixte du chalonnais	OK	Chalon
Euvrard	Jocelyne	Mairie de Frangy-en-Bresse		Lons
Fabry	Alain	Pays lédonien	[Signature]	Lons
Fichet	Didier	CC Bresse Revermont 71	[Signature]	Chalon
Pirondet	Laurent	DDT 71	[Signature]	Bourg
Froux	Guillaume	Agence d'urba Sud Bourgogne	[Signature]	Chalon
Garcia Piqueras	Emmanuel	Bresse Initiative	[Signature]	Lons
Gauduchon	Loman	Syndicat mixte du chalonnais	[Signature]	Chalon

Nom	Prénom	Structure	Signature	Atelier
Gouby	Catherine	DDT 71		Lons
Grisel	Laure	Pays lédonien		Lons
Gros	Evelyne	SARL Transports Richard GROS		Lons
Guillot	Veronique	mairie de Bruailles		Lons
Heldmann	Christine	DDT 71		Chalon
Ielo	Joelle	DDT 71		Chalon
Jacquard	Françoise	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne	OK	Lons
Jacquet	Gérard	<i>conseiller Romeray</i> Village du livre	OK	Bourg
Juhé	Denis	Conseil de développement Syndicat mixte du SCOT Bourg-Bresse -Revermont		Lons
Karm	Loïc		OK	Bourg
Lécuelle	Danièle	Mairie de Simandre		Bourg
Lopes	Thierry	Mission mobilité	Excuse	Chalon
Luez	Jean-Luc	Syndicat mixte du SCOT Bourg-Bresse -Revermont		Bourg
Maitre	Jean-Louis	Pays lédonien		Lons
Maitre	Francoise	Mairie de Sagy		Lons
Mallery	Jérémy	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Bourg
Marmeys	Anthony	GAEC Laurency		Bourg
Michelin	Jocelyne	Mairie de Lessard en Bresse		Chalon
Michoux	Eric	MEDEF Saône-et-Loire		Bourg
Morin	Jean-Pierre	AEP les campanettes		Lons
Potron	Geneviève	ADMR	OK	Bourg
Putin	Daniel	Mairie de Champagnat		Lons
Ravet	Sébastien	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne	OK	Chalon
Sautel	Nicolas	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Bourg
Vadot	Anthony	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne	OK	Chalon

Nom	Prénom	Structure	Signature	Atelier
Villemaire	Jean-Luc	Mairie de Dommarlin les cuiseaux		Bourg
Voisin	Anne-Marie	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Chalon
		Mairie de Tronchy		Chalon
		Mairie de Tronchy		Chalon
PROST	Joël	Mairie de Beauvernois		Lons
CANAUD	E	Mairie de Beauvernois		Lons
		Mairie de Simandre		Bourg
SIMONIN	Jean	Mairie Enllemard		LONS
Michelin	Jamie	Mairie Bouhans		LONS
Lebbe	Altaurbe	Lebbe St christ.		
DUARRE	Jean-Claude	1 ^{er} adpnt chauluis ^{ph de} _{commune}		
Buguet	Michel	Mairie de St-Urbain		LONS
Puget	Michael	Mairie de Montpont		Bourg
Poney	Archie	1 ^{er} adpnt Sautange		
DERTHAUD	Maryvonne	Mairie de Fontenay		
ROBELIN	Nadine	Mairie de St-Jean de Bois		Lons
VIEUX	Jean-Marc	1 ^{er} adpnt St-germain de Bois		LONS
THIVET	Michel	Mairie Joux		Lons
BOUVERIS	Christine	Alpente LOUHANS		Lons
CHNET	MARCO	1 ^{er} adpnt Aurois		Chalon
Therond	Alain	1 ^{er} adpnt Tronchy		Chalon
HERBIERE	Jean	Mairie de SIMARD		Chalon
Buland	Georges	1 ^{er} adpnt St-nicolas		Bourg
DONCAY	ROCIER	1 ^{er} adpnt ROUENAY		LONS

Forum InterSCoT - 26 mai 2015

Emargement

Nom	Prénom	Structure	Signature	Atelier
Baladier	Maud	PETR Charolais Brionnais		
Bertin	Daniel	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Bourg
Bidault	Régis	Mairie de Saint Germain du Bois		Bourg
Bleton Ruget	Annie			Chalon
Chevallier	Martine	Beaurepaire		Lons
Colin	Thierry	CC Saône Seille Sâne		Chalon
Cordier	Alain	Conseil régional de Bourgogne		Chalon
Cordier	Alain	Conseil régional		Chalon
Credoz	Pierre Emmanuel	Pays lédonien		Lons
Culas	Joel	Mairie de Sainte-Croix		Lons
Dion	Dorothee	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Lons
Diot	Nadine	ADMR		Bourg
Donnet	Anne-Michèle	Agence d'urba Sud Bourgogne		Chalon
Ducarre	Jean-Claude	PETR Charolais Brionnais		
Duplessis	Daniel	Syndicat mixte du chalonnais		Chalon
Duroux	Rodolphe	Syndicat mixte du chalonnais		Chalon
Euvrard	Jocelyne	Mairie de Frangy-en-Bresse		Lons
Fabry	Alain	Pays lédonien		Lons
Fichet	Didier	CC Bresse Revermont 71		Chalon
	Laurent	DDT 71		Bourg
Froux	Guillaume	Agence d'urba Sud Bourgogne		Chalon
Garcia Piqueras	Emmanuel	Bresse Initiative		Lons
Gauduchon	Loman	Syndicat mixte du chalonnais		Chalon



Nom	Prénom	Structure	Signature	Atelier
Gouby	Catherine	DDT 71		Lons
Grisel	Laure	Pays lédonien		Lons
Gros	Evelyne	SARL Transports Richard GROS		Lons
Guillot	Veronique	mairie de Bruailles		Lons
Heldmann	Christine	DDT 71		Chalon
Ielo	Joelle	DDT 71		Chalon
Jacquard	Françoise	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Lons
Jacquet	Gérard	Conseiller rattaché Village du livre		Bourg
Juhé	Denis	Conseil de développement Syndicat mixte du SCOT Bourg-Bresse -Revermont		Lons
Karm	Loïc			Bourg
Lécuelle	Danièle	Mairie de Simandre		Bourg
Lopes	Thierry	Mission mobilité		Chalon
Luez	Jean-Luc	Syndicat mixte du SCOT Bourg-Bresse -Revermont		Bourg
Maitre	Jean-Louis	Pays lédonien		Lons
Maitre	Francoise	Mairie de Sagy		Lons
Mallery	Jérémy	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Bourg
Marmeys	Anthony	GAEC Laurency		Bourg
Michelin	Jocelyne	Mairie de Lessard en Bresse		Chalon
Michoux	Eric	MEDEF Saône-et-Loire		Bourg
Morin	Jean-Pierre	AEP les campanettes		Lons
Potron	Geneviève	ADMR		Bourg
Putin	Daniel	Mairie de Champagnat		Lons
Ravet	Sébastien	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Chalon
Sautel	Nicolas	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Bourg
Vadot	Anthony	Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne		Chalon

SCoT

Forum inter-SCoT

13 juin 2016



AVIS/IDD/16/ 133

Affaire suivie par Dorothée DION

Louhans, le 24 MAI 2016

Objet : SCOT de la Bresse bourguignonne – Invitation à une table ronde InterSCOT

Madame, Monsieur,

L'élaboration du SCOT de la Bresse bourguignonne arrive à son terme avec une validation prochaine du Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO - en Comité syndical.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a toujours souhaité associer à cette démarche les territoires voisins dans un processus de coordination des démarches et de co-construction des projets. Un 1^{er} forum avait été organisé en mai 2015.

Je vous invite donc à participer à une table ronde InterSCOT :

Lundi 13 juin à 14h30 – Louhans

MIFE - 4 promenade des Cordeliers – 2^e étage

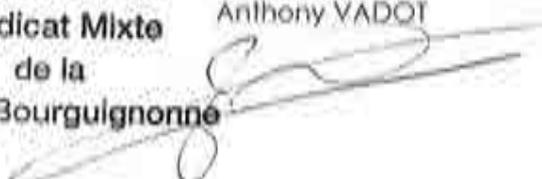
Il s'agit de présenter notre projet aux élus et techniciens des territoires limitrophes - Chalonnais, Mâconnais, Bourg-Bresse-Revermont et Lédonien. Nous présenterons notamment les choix retenus pour le SCOT de la Bresse bourguignonne en terme de :

- démographie / construction de logements,
- développement économique / zones d'activité,
- trame verte et bleue.

En comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



InterSCoT

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

Table ronde du lundi 13 juin 2016 - 14h30

MIFE - Louhans

Structure	Nom Prénom	Fonction	Signature
Pays de Bresse	Taillet Claudette	Maire	excusée
Lessard en Bresse	Michelin Jocelyne	Maire	excusée
Pays Sud Bourgogne	Robin Christine	Présidente	excusée
EVEN Conseil	Benedetti Kokou	CEP	Benedetti
CITADIA conseil	HUBSCHER Tina	DE	Hubscher
SM Bresse 5.	Dion Dorothee	chargée de mission SCOT	Dion
CC BR 71	SITONIN Jean	Maire	Sitonin
CC BR 71 ASSAB	JAIQUARD Emmanuelle	V. Adte	Jaiquard
SCBB	VADOT	Président	Vadot
Cx Intercom'	BEREIN David	Président	Berein
Sy. 71 8	Toucy Nadine	V. Présidente	Toucy
CC BR 71	EUVRARD Jolyne	adjointe	Euvrard
SM Pays Lédonien	GRISEL Laure	chargée de mission SCOT	Grisel
SCA Bourg Bresse Nervaisien	KARH Luc	chargé de mission	Karh
Syndicat Mixte Chalon	DUPLESSIS Daniel	SM CC Sce	Duplessis
Syndicat mixte du Chalonais	GAUDUCHON Lorian	chargée de mission SCOT	Gauduchon
Commun Saône Saillat Saône	LEHRE Jean-Marc	Vice Président	Lehre
Commun Saône Saillat Saône	COLIN Thierry	Président	Colin

Structure	Nom Prénom	Fonction	Signature
Com Com Portes de Brez "	DAUGÉ Céline Tissot Charlotte	Présidente Conseillère Communale	 

SCOT

Réunion publique / Diagnostic et PADD

29 avril 2015





Depuis maintenant un an et demi, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne s'est lancé dans la construction d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il poursuit aujourd'hui cette démarche au long cours en élaborant son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), véritable pierre angulaire du SCoT. Animé par la volonté d'une co-construction partagée, une réunion publique est organisée le 29 avril prochain pour comprendre et débattre sur ces sujets.

Vous avez dit SCoT ?

Le SCoT définit comment le territoire peut évoluer dans les 20 prochaines années tout en préservant la qualité de vie reconnue du territoire de la Bresse bourguignonne. Il traite d'un certain nombre de thématiques telles que l'habitat, le commerce, les activités économiques, l'environnement, les équipements, la mobilité, le tourisme ou encore l'agriculture pour, à terme, définir un projet d'urbanisme commun et cohérent à l'échelle du territoire.

RENDEZ-VOUS LE MERCREDI 29 AVRIL 2015 DE 18H30 À 20H À LA SALLE DE CINÉMA (1^{ER} ÉTAGE, SALLE DES FÊTES) DE SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Ce temps d'échange doit permettre au plus grand nombre de comprendre le SCoT et ses enjeux mais également de se l'approprier.

- Au programme :
- ⇒ Les éléments du diagnostic
 - ⇒ Les axes du PADD.

Élus et techniciens seront présents pour répondre à vos interrogations et échanger sur le projet.

Les débats issus de cette rencontre alimenteront directement le projet permettant au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne de compléter un PADD viable et partagé.

VOTRE PAROLE NOUS EST ESSENTIELLE !

Quels objectifs pour le territoire ?

- Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emplois dynamiques
- Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire



eur Biard"
de la première exposition au Musée municipal
insacrée aux donations d'André Biard, de
histoire de l'art se sont succédés : Greuze,
David mais aussi Fujita ou encore cette an-

samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures.
Musée municipal. Gratuit. Tél. 03.85.76.27.16.
al de Louhans

esse de s'enrichir a bénéficié d'importantes
culier, celles des fonds Lenoir, Duriez, Bou-
plus récemment, plusieurs donateurs, ont
d'étoffer ses collections de dessins de
te toiles de Louis Thibaudet.

samedi et le dimanche de 14 heures à 18 heures.
Musée municipal. Gratuit. Tél. 03.85.76.27.16.

matin profond"

ures de Michel Tramblay.

inches de 9 h 30 à midi et de 14 heures à 18 h 30
, jeudis et vendredis de 14 heures à 18 h 30. Jus-
ai. Galerie des arts - quartier des arts. Gratuit

tionales de la céramique"

imps, pas même cinquante ans, partir en
pour beaucoup « attraper les Nationales 6
de Paris à « la Côte » par les routes des vil-
berges et les petits restos, et s'arrêter pour
idiateur

heures à midi et de 14 heures à 18 heures, sauf
anche 3 mai de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au
re. Écomusée de la Bresse bourguignonne. 7 €. (- de 18 ans). Tél. 03.85.76.27.16.

its de Bourgogne"

oteries en bourgogne » présentent un en-
gramiques nées de ces patrimoines spéci-
x plus belles productions locales : poules
lu Charolais, vins de Bourgogne...

ercredi, jeudi et vendredi de 10 heures à midi
sures et les dimanches et samedis de 14 heures
vendredi 15 mai. Écomusée de la Bresse Bour-
1.85.76.27.16.

mères"

oursuit dans ses tentatives à débarrasser
ité du monde de son déguisement, de son
es pieds d'argile et le présente dans sa fra-

lundi de 10 h 30 à midi et de 14 heures à 19 heu-
e 28 juin. Atelier des arts. Gratuit.

ds
des pirates et des brigands ? Si tu te sens
e Crochet ou d'un terrible bandit, n'hésite
est pour toi ! Mardi 28 avril, 14 h à 16 h
in d'un livre audio pour les enfants de 7 à
ncription).

ures à midi et de 13 h 30 à 18 heures, les samedis
le 13 h 30 à 16 h 30, les vendredis de 14 heures
rdis de 16 h 30 à 19 heures. Jusqu'au samedi
min Gémier. Gratuit. Tél. 03.84.44.05.61.

que et mouvement"

re Genot, peintre et plasticien, et Isabelle
redis, samedis. Ancien hôpital.



Une drôle de serre à La Chapelle-Sauveur. Une serre de jardinage d'un genre nouveau vient de voir le jour chez Marie-Rose Dion, à La Chapelle-Sauveur. En effet, cette jardinière a lu il y a quelque temps sur une revue spécialisée qu'il était possible de réaliser une serre avec des bouteilles en plastique. Cette idée lui a bien plu et elle a donc décidé de s'y mettre. Depuis vendredi, cette serre originale est en place avec une armature en bambou et pas moins de 840 bouteilles d'eau minérale en plastique. Elle mesure 4 m de long sur 2 de large et 2 de hauteur. Pour réaliser cette serre, Marie-Rose a eu le concours de plusieurs amis, qui lui ont fourni une partie de la quantité de bouteilles nécessaires. Maintenant il ne reste plus qu'à planter quelques pieds de tomates. Photo Didier Poirat (CLF)

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI
29
AVRIL
2015

18h30
Salle des séances
Saint-Germain-du-Bois

VOUS AVEZ DIT SCOT ?

« VOTRE PAROLE HOUE EST ESSENTIELLE »

SCOT Bresse
bourguignonne
www.pays-bresse-bourguignonne.com

premiers propos de René Beaumont, président de Bresse initiative, n'annoncent rien de bon pour la gestion économique, tout au moins pour le contexte régional.

Si l'agroalimentaire et la mécanique tirent leur épingle du jeu, si une légère augmentation de la consommation des ménages laisse envisager des jours meilleurs, il ne faut pas se précipiter sur le tapis rouge.

Bresse initiative est comme l'année dernière sur le fil du rasoir. Rescapée des agences de Mâcon de Montceau-Creusot de Saône-et-Loire qui comptait 7 structures du genre il y a peu, l'agence basée à Louhans annonce un budget déficitaire (9 001 €) et des subventions en berne.

Enfin les aides du Feder européen agricole et de développement rural de la FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), les coups de pouce de l'ADN (soit 66 500 € au total ces dernières ont été perçus pour tout ou partie en 2014, créant d'ailleurs un déficit imprévu, elles dépassent cette année. L'excédent (31 866 €) servira à boucher une partie des déficits.

Le directeur de Bresse initiative, Emmanuel Garcia-Piqueras, a aussi expliqué qu'il n'a pu aller depuis quelques années à des économies de tous types, allant de la communication, aux frais de fonctionnement. « Mais l'optimisation a ses limites », dit-il. Cela ne pourra pas compenser d'un an ou deux les déficits si le contexte reste le même.

Il faut voir que l'agence fonctionne essentiellement sur les deniers des communes (6 en



Les locaux de l'agence rue d'Alsace à Louhans, des permanences extérieures existent.

2014 pour 102 883,30 € soit 1,60 € par habitant). À cela, s'ajoutent les contributions d'entreprises (176 en 2014).

Plusieurs solutions s'offrent à Emmanuel Garcia-Piqueras, pour rehausser les finances. S'il envisage « des rétributions sur des missions auprès des pouvoirs publics » ce dernier refuse la suppression d'un des trois postes actuels ou l'augmentation de la part des communautés de communes. Ces dernières ne sont d'ailleurs pas prêtes à le faire à l'image de celle de Cuisery « on a eu un vrai débat pour savoir s'il fallait maintenir notre participation de 20 000 € » explique Jean-Marc Lahré, maire de Cuisery.

L'intercommunalité de Cuisery semble davantage défendre la structure,

comme le dit son président Daniel Bertin « actuellement Bresse initiative est notre relais avec les entreprises, ce qu'on leur donne, on le donnerait à d'autres ». L'avenir de Bresse initiative dépend donc juste d'un retour de l'activité économique. « On peut supporter une année difficile, peut-être deux, mais pas trois » conclut René Beaumont.

Romain Martin

L'action de Bresse initiative en 2014 : accueil de 100 porteurs de projets, permis création de 38 emplois sur l'année, a favorisé le maintien à l'emploi de 172 personnes, gros travail sur entreprises en difficulté. Les Projets toujours en cours concernent 47 emplois. Nombreux rendez-vous élus, entreprises.

Ce qui s'est dit...

- A propos de la fabrication de chaises à Bantanges et Rancy : « on peut dire qu'il n'y a plus de chaises. On comptait là-bas 170 entreprises en 1970 » se rappelle René Beaumont.
- Sur la création d'entreprises : « en Bresse on en crée plus qu'on en enterra, mais ce n'est pas assez significatif ». Toujours dans le domaine, 1 création sur 2 est une micro-entreprise.
- Sur l'entreprise Morpol (saumons) à Cuisery, qui espère une modification des règles nationales de transformation pour se lancer dans la découpe du produit. « On a l'impression qu'on nous promène dans les administrations financières et européennes. On a de l'emploi tout prêt (environ 200) mais on est bloqué par des brouilles administratives ».
- Sur le projet de pôle automobile sur la zone de Milleure : la création avec un constructeur automobile d'un site de tests face aux intempéries « le projet est au point mort ». Bon espoir en revanche pour une zone de gardiennage, d'entretien et d'expertise sur les véhicules historiques.

Le concept vous dépose vos produits, pour les vendre plus vite !
Les dépôts ont déjà commencé, donc à vos armoires !
Merci de prendre rendez-vous au 06 88 07 95 46
DÉPOSEZ, VENEZ, ACHETEZ PLUS, DÉPENSEZ MOINS

Ouroux-sur-Saône De la prison pour deux bagarreurs

François et Michel Schatz, domiciliés à Montret et à Saint-Martin-en-Bresse, ont été jugés mercredi par le tribunal correctionnel de Chalon pour avoir été à l'origine d'une violente bagarre au restaurant « Le Compromis », à Ouroux-sur-Saône, le 6 juin 2014. Ils ont écoupé de 12 mois de prison, dont 6 mois avec sursis, assorti d'une mise à l'épreuve de 2 ans, avec obligation de se soigner et d'indemniser la partie civile et devront payer 500 € de dommages-intérêts. En outre le Tribunal a révoqué un précédent sursis de 2 mois de prison, dont faisait l'objet Michel Schatz.

Quand ils ont beaucoup bu, ces deux frères âgés de

28 et 26 ans n'acceptent pas les remarques. Venu dîner en famille, un client, qui leur reprochait de parler trop fort, en a fait la triste expérience. Coups de pied, coups de poing... et au final 11 jours d'ITT. « Je ne croyais pas que c'était aussi grave » a reconnu Michel Schatz.

Comme l'a souligné le ministère public, les deux hommes n'ont été retrouvés qu'après une longue enquête des services de gendarmerie, et notamment grâce à l'ADN du premier nommé. Ils étaient accompagnés d'un troisième individu, qui jusqu'alors n'a pas pu être identifié.

Maxime Prémillieu (CLP)

Louhans : gare aux morilles

Neurose découverte pour un Louhannais de la rue du Guidon. Cette semaine alors qu'il coupait un arbre et les herbes environnantes sur la terrasse d'une maison qu'il venait d'acheter, ce dernier a découvert une dizaine de morilles sur un sol qui pourtant n'y est que peu propice. L'histoire ne dit pas à quelle sauce il les a mangées.



SCOT Bresse bourguignonne

REUNION PUBLIQUE

29 AVRIL 2015

18h30
Salle de la mairie
Savoir-Guillaume-de-Bain

« VOTRE MARCHÉ LOCAL EST ESSENTIEL »

Le SCOT Bresse bourguignonne organise une réunion publique le 29 avril 2015 à 18h30, à la mairie de Savoir-Guillaume-de-Bain. L'objectif est de recueillir vos avis sur le projet de marché local de produits agricoles et alimentaires de la Bresse bourguignonne. Ce projet vise à créer un espace de vente commun pour les producteurs locaux, afin de leur permettre de vendre directement leurs produits à nos habitants. Ce projet est financé par le SCOT Bresse bourguignonne et les communes membres. Les avis recueillis lors de cette réunion seront pris en compte dans l'élaboration du projet de marché local.

SCOT Bresse bourguignonne



Mercredi 29 Avril 2015 - Réunion publique du SCOT de la Bresse
Bourguignonne à Saint-Germain-du-Bois

SCOT DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
SCOT de la Bresse Bourguignonne



Depuis maintenant un an et demi, le SCOT de la Bresse Bourguignonne travaille avec les communes de la Bresse pour définir les orientations de son territoire. Cette année, il propose d'élaborer une stratégie de développement durable qui tiendra compte de la préservation de nos sites naturels et de nos paysages de bocals. Cette stratégie sera présentée et discutée lors de votre réunion publique.

Vous êtes du SCOT ?

Le SCOT de la Bresse Bourguignonne est composé de 15 communes de la Bresse. Si vous habitez dans une de ces communes, vous êtes du SCOT. Vous pouvez en savoir plus sur le SCOT de la Bresse Bourguignonne sur le site www.scot-bresse-bourguignonne.fr.

RENDEZ-VOUS LE MERCREDI 29 AVRIL 2015 DE 15H00 À 18H00
à la mairie de Saint-Germain-du-Bois, 10 rue de la République
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Le SCOT de la Bresse Bourguignonne est composé de 15 communes de la Bresse. Si vous habitez dans une de ces communes, vous êtes du SCOT. Vous pouvez en savoir plus sur le SCOT de la Bresse Bourguignonne sur le site www.scot-bresse-bourguignonne.fr.

VEINER BURELE NOUS EST ESSENTIELLE ?

Quelle opportunité pour le territoire ?

- Améliorer nos outils stratégiques et opérationnels pour accompagner les actions de développement durable.
- Mettre en œuvre des actions de développement durable qui tiennent compte de nos paysages de bocals.




👍 Aimer 💬 Commenter ➦ Partager

👤 Elie Galant



COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE 29/04/2015





INTRODUCTION

M. le Président du Syndicat Mixte des six communautés de communes de la Bresse Bourguignonne présente les différents interlocuteurs à ses côtés puis le déroulement de la réunion publique : une présentation du projet puis un échange avec les participants.

Il précise que l'une des chances de l'élaboration de ce Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est que son périmètre est assez récent et n'a jamais été remis en cause. Le but de ce projet de territoire est de défendre l'identité Bressane à dominante rurale. Souvent perçu comme une contrainte, il représente une chance de partager un projet et une identité commune pour un avenir commun.

XXXXXXXXXXXXXX rappelle les différentes phases du SCoT et décrit son format, les objectifs et la durée des différentes étapes.

Kevin Guerel présente les différents outils de concertation du SCoT puis, **Timothée Hubscher** présente une synthèse du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), (cf PADD).

DÉBAT

Question :

Le participant trouve le programme annoncé par CITADIA très intéressant, mais reste interrogatif : est-ce que le territoire permettra réellement de réaliser ces objectifs ? Le Syndicat Mixte actuel fonctionne bien, mais allons-nous vers des gouvernances plus resserrées (une intercommunalité unique en Bresse ?) de sorte à unifier le message ?

Réponse M. Le président :

Nous échangeons souvent à ce sujet. Il y a la loi Notre qui est en discussion et on devrait avoir un volet sur la carte intercommunale. Une seule communauté de communes : pourquoi pas, mais dans quel but ? Est-ce vraiment cohérent ? Ce n'est pas certain. Mais à terme cela paraît probable. Le Syndicat Mixte pourrait être le support pour monter ce projet. Les habitants qui bougent changent de territoire de plus en plus et seront peut-être moins attachés à leur commune dans l'avenir. Certaines communes souhaitent par ailleurs à tout prix conserver une identité communale. Mais cela mérite de fixer un périmètre dans ce SCoT qui pourrait devenir à l'avenir un périmètre pour une communauté unique.

Le participant ajoute : Il s'agirait plutôt de concentrer des compétences pour éviter le nombre de structures.

Question :

Y aura-t-il une politique sociale et fiscale commune ?

Réponse CITADIA :

Le SCoT est un schéma de prospective. Il ne mettra donc pas de politique fiscale ou sociale en place. Mais le Syndicat Mixte peut mettre en place des outils dans ce sens-là. La réflexion n'a pas lieu d'être à



l'échelle du SCoT.

Question :

Quel levier pour améliorer la formation sur le territoire ? J'ai peur qu'il s'agisse d'un sujet que personne n'ose prendre à bras le corps.

Réponse M. Le président :

L'État décide pour la fiscalité, mais pour la formation il s'agirait des Conseils Régionaux. Peut-être que quand les communautés de communes seront structurées elles assumeront davantage une politique locale en matière de formation.

Question (Chambre d'Agriculture) :

L'agriculture a perdu 600 hectares de terre et sur le territoire français environ 65 000 hectares. Dans ce sens, la Chambre d'Agriculture soutient le SCoT et sa mise en place nous intéresse pour planifier une cohérence territoriale. Sur notre territoire, il y a eu un bouleversement ces vingt dernières années sans règles précises pour l'encadrer (dispersion des habitations, caractère agricole et environnemental complexe etc.). La Chambre d'Agriculture est à la disposition du Syndicat Mixte pour étoffer le diagnostic agricole du SCoT. C'est la diversité de l'emploi qui marque la richesse du territoire ainsi que les diversités du territoire sur l'industrie ou l'artisanat.

Réponse M. Le président :

Il est important que les communes se dotent d'outils tels que le PLU ou le PLUi. Le monde agricole doit être tout particulièrement concerté. La loi permet de protéger les surfaces agricoles et les préserver des activités bruyantes et polluantes. Il faut un maillage d'artisans forts, mais aussi une industrie agroalimentaire bien installée pour notre territoire. Si nous perdons des actifs le territoire sera conséquemment appauvri.

Question :

Concernant les bocages, quels moyens de protection sont envisagés ? C'est un point important pour l'image de la Bresse. D'autre part, la production de la zone maraîchère de Louhans a baissé, mais reste une carte importante à jouer. Il y a actuellement un syndicat d'arrosage qui fonctionne, bien qu'il connaisse des difficultés. Il y a de moins en moins d'hectares à arroser. Pour finir, il y a une réflexion à avoir sur la possibilité d'un jardin partagé et l'installation de maraichers.

Réponse CITADIA :

Concernant la question des bocages, un outil réglementaire de protection inscrit dans le PLU est déjà en place. Le rôle des maires est de faire respecter ces règles. Il serait possible de développer des filiales bios énergies parce que le jour où il y aura une revalorisation économique les gens n'auront plus d'intérêt à couper les bocages.

Concernant les maraîchages, il y a les PPEANP (Protection de Périmètre des Espaces Naturels Agricoles Périurbains) qui permettent de garantir une certaine protection de ces espaces sur un plus large territoire



que la commune. Sinon, il y a les ZAC qui protègent certains secteurs. Ces règles seront débattues lors du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Il y a aussi une déclinaison à penser que les documents d'urbanisme communaux et le SCoT pourraient donner le ton pour le développement du territoire. Tout n'aura pas de traduction réglementaire directe, mais c'est un moyen pour définir un projet de fond appuyant la mise à bien des projets.

Question :

La structuration urbaine et le pôle central de Louhans sont des éléments-clés pour ne pas perdre une partie des services administratifs de la ville nécessaires aux entreprises locales. C'est un point sur lequel il faudra insister.

Concernant la santé, il faudra se donner les moyens de drainer des médecins généralistes, mais aussi des spécialistes sur le territoire.

Sur l'aspect commercial, comment allons-nous gérer les grandes surfaces par rapport aux commerces de proximité ? Comment et à quel moment est-ce que ce point sera traité ?

Réponse M. Le président :

Concernant le premier point évoqué, il ne doit pas y avoir de guerre entre les régions du territoire. Le but du SCoT est un développement commun. Pour la santé, un véritable hôpital local et une maison de santé pluridisciplinaire avec des spécialistes sont en projet.

Réponse CITADIA :

Sur l'aspect commercial, plusieurs objectifs doivent être atteints : développer l'économie présente et préserver ou renforcer les commerces de proximité. Le DOO devra décliner les règles qui permettront de mettre cela en place. Les zones commerciales devront être intégrées au projet.

Certains SCoT font le choix d'intégrer ces problématiques au DOO tandis que d'autres préfèrent écrire un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial. Quoi qu'il en soit, le SCoT comportera des règles architecturales, qualitatives et de dimensionnement des zones commerciales à implanter. L'orientation de ces activités sera également maîtrisée pour veiller à protéger et harmoniser l'offre.

Sur les commerces de proximité, les premiers clients sont les résidents proches. La question centrale, est donc celle de la vacance des centres-bourgs. Pour que les centres soient habités, il faut trouver et requalifier des logements qui ne répondent plus aux besoins des habitants pour les redévelopper. Ainsi, la population vieillissante aura besoin d'accéder aux services marchands et de santé. L'autre levier est celui de l'aménagement : comment mieux aménager les centres et non pas urbaniser loin des services ? Il faut redéfinir des pôles d'emploi sur le territoire, car le trajet domicile / travail favorise le déplacement des commerces le long de ces trajets. Le développement des grandes surfaces doit également être calibré pour être complémentaires des centres de proximité.



Question :

Dans votre présentation, 9000 habitants supplémentaires répartis sur les dix prochaines années sont prévus. Pour imaginer cette croissance démographique, sur quelle perspective de croissance économique vous êtes-vous appuyé ?

Réponse CITADIA :

Le développement démographique a été sur les dix dernières années plus important que le développement de l'emploi et de l'économie. Il y a un ratio emploi / logement déficitaire, le nombre d'emplois disponibles évoluant bien moins vite que le nombre d'actifs. Faute à un desserrement des agglomérations, les habitants sont partis en première et seconde couronne d'agglomération pour s'installer. La Bresse Bourguignonne a bien pris en compte que le développement du territoire doit être corrélé au développement économique. Il s'agit d'en créer les conditions en s'appuyant notamment sur le numérique et les filières bois / énergies / biomasses. Le développement de l'économie présente représente aussi un fort potentiel d'emploi et de consommation, pour le territoire. De plus, le tissu des artisans est très important et il faut créer des espaces pour qu'ils puissent s'installer (sinon la passation n'est pas possible). La question de limiter la consommation d'espace agricole va dans le même sens : il y a une baisse d'exploitation, comment préserver ces activités et ces emplois ? Le projet doit apporter des réponses et accompagner le développement démographique.

Complément M. Le président : C'est un projet effectivement ambitieux. Mais la centralité et le maillage doivent être renforcés pour que chacun puisse avoir des projets communaux.

Question :

Pour rendre le désert fertile il faut arroser. Pour revitaliser le dessert il faut amender.

Réponse M. Le président :

Dans le contexte économique actuel de la raréfaction des moyens, ça ne sera pas facile. Cependant, nous sommes dans un des territoires qui résistent le mieux aux difficultés économiques actuelles malgré des faiblesses à ne pas oublier.

M. Le président conclut la réunion publique en remerciant l'équipe de CITADIA et les participants et en rappelant en quoi leur participation est importante.

SCOT

Réunion publique / DOO

23 mai 2016



LE SCoT, PARLONS-EN

2^e RÉUNION PUBLIQUE

INVITATION À LA PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Depuis le début de l'année 2015, l'élaboration du SCoT est entrée dans une nouvelle étape, l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui traduit les grandes orientations définies dans le projet de territoire et le PADD. Le DOO est le document opposable du SCoT. C'est lui qui fixe les règles pour les documents d'urbanisme locaux : PLU, POS, Carte communale.

VOUS POURREZ POSER VOS QUESTIONS ET ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS ET LES ÉQUIPES TECHNIQUES.

LUNDI
**23
MAI
2016**

18h30
**Au Palace Pierre
Provence**
Place de la Libération,
LOUHANS




NATURE ET
BIODIVERSITÉ


LOGEMENT


DÉPLACEMENTS


ACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE


PAYSAGES


ENERGIES


TOURISME


ÉQUIPEMENTS ET
COMMERCE


AGRICULTURE

SCoT  **Bresse
bourguignonne**
www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/

 **Pays de la Bresse
bourguignonne**
Syndicat Mixte

torologiques, le chantier n'a quasiment pas perdu de temps. La mise en place de tuyaux pour l'évacuation des eaux fluviales est terminée. Dans quelques jours, sauf problèmes, les travaux de sécurisation du bourg vont commencer. Il est même prévu un embellissement de la place qui vient d'être



7
tanqueurs au concours
des aînés



Partie de pétanque, ça fait plaisir. Photo David SEURE

ès-midi, le club des aînés de Montrot a organisé son concours de pétanque. Avec le beau temps, les es en doublette mixte ont assuré le succès de ce de pétanque pour le plus grand bonheur des organi- « C'est une réussite. De nombreux participants sont er à la pétanque et c'était aussi l'occasion de partager t convivial », souligne Pierre Berraud, le président du hal, la victoire est revenue au duo Régis et Michelle de aux (01).

2^e RÉUNION PUBLIQUE
IMAGINER LA BRESSE DE DEMAIN
 MÉTHODE DE DÉFINIR LE PROJET DE TERRITOIRE

LE JURY
23 MAI
2016
18h30
au Palais des Sports
Place de la Libération
ULMAYE

ÉQUIPEMENTS ET COMMERCE
LOGEMENT
NATURE ET BIODIVERSITÉ
DÉPLACEMENTS
ÉNERGIES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
PAYSAGES
TOURISME

SCOT Bresse bourguignonne
www.paysdelabresse.com

SCOT Bresse bourguignonne
 www.lejof.com

annonce de la fermeture visagée pour la clinique l de Seille à Louhans-saurenaud a suscité un flot d'émotion.

« L'établissement qui emploie 34 salariés dont deux à temps partiel, mais sert la population.

« Une pétition contre cette fermeture circule d'ailleurs depuis plusieurs semaines en ville. La députée Cécile Untermaier s'est insurgée contre la décision brutale et a placé un comité de pilotage pour trouver des solutions à l'avenir de l'établissement. »

« Le comité s'est réuni pour la première fois vendredi après-midi. Ce n'est pas un bilan comptable mais un premier pas satisfaisant, nous dit-elle. Le comité va transférer les lits de suite (42 lits) sur Chalon ». A côté de la clinique, le directeur Eric Calderon, directeur du pôle Bourg-Chalon du Ramsay Générale de



(de g à dr) G. Fribourg, E. Calderon, Ph. Dubois, J. Rogé, L. Juillard, et C. Untermaier.

santé qui possède également la clinique du Chalonnais de Châtenoy-le-

« Les salariés auront le choix de rester sur Louhans ou d'être mutés. Il n'y aura pas de licenciements »

Royal, la clinique Convert de Bourg-en-Bresse et l'hôpital privé Ste-Marie à Chalon. « Nous

étudions plusieurs pistes sérieuses, mais une chose est sûre, le groupe ne lâchera pas Louhans », ont affirmé en chœur Eric Calderon et Philippe Dubois (directeur de la clinique du Val de Seille) qui se refusent à dévoiler le contenu de ces pistes.

« Selon la nouvelle activité, les salariés auront le choix de rester sur Louhans ou d'être mutés. Il n'y aura pas de licenciements », ont-ils affirmé en précisant qu'aucune décision ne sera prise avant la rentrée de septembre.

« Je ferai tout pour que la clinique ne ferme pas. Elle doit fonctionner avec une autre activité de santé dynamique et de qualité pour le territoire. Je serai intransigeante en veillant aussi à ce que le nombre de lits de soins de suite soit toujours suffisant sur le Louhannais », a précisé Cécile Untermaier. Actuellement, l'hôpital de la Bresse Louhannaise dispose de 30 lits de ce type.

Laurent Philippe (CLP)

JUSTICE

Damien Savarzeix nouveau procureur de la République de Chalon

Le nouveau procureur de la République de Chalon, Damien Savarzeix a été officiellement installé ce vendredi. Cécile Untermaier, députée de la Bresse, était depuis août 2009 procureur à St-Omer, dans l'Aisne, après avoir commencé sa carrière à Paris-de-Calais, comme substitut à St-Omer de 2001 à 2008 et vice-procureur à Bethune de 2008 à 2011. Marié à une magistrate, âgé de 43 ans et est père de deux enfants. Dans son discours d'installation Damien Savarzeix a livré

sa réflexion sur la place, le statut et les missions du procureur de la République, qui vont déterminer ses grands axes de travail à Chalon. « Je crois que donner à nos orientations judiciaires un surcroît de sens, impliquer au quotidien les magistrats du parquet dans une appréciation qualitative et stratégique de la réponse judiciaire constitue l'une des clés pour redonner au ministère public toute son attractivité ».

Auparavant Catherine Grosjean, présidente du tribunal de grande instance de Chalon, a souhaité la bienvenue au procureur Savarzeix, soulignant que la juridiction qui



Damien Savarzeix.

couvre les arrondissements de Chalon, Autun et Louhans, était « une juridiction dynamique, travailleuse et responsable ».

Maxime Prémillieu (CLP)

VITE

INONDATIONS Les rivières retournent dans leur lit

Les crues de la Saône, de la Vallière et du Solnan ont

stoppé dans la nuit de dimanche à lundi. La décrue est générale et devrait se poursuivre durant les prochains jours.

Louhannais : un prédateur sexuel mis en détention provisoire

L'information a été dévoilée par nos confrères de Radio-Bresse vendredi dernier. Un homme d'une trentaine d'années originaire des environs de Louhans a été interpellé et placé en détention provisoire. Une information judiciaire a été ouverte le 2 mai dernier. Il est soupçonné de viol commis sur personne vulnérable, exhibition sexuelle, imperturbation et détention d'images pornographiques d'un mineur. Plusieurs familles ont déjà été entendues. Avant la tenue d'un procès, l'instruction va durer plusieurs mois confirme le bureau du procureur de Chalon-sur-Saône.

MUNDI 23 MAI 2016 18h30
à l'Abbaye de Cluny
Place de la Libération, LICHAND

2^e RÉUNION PUBLIQUE
IMAGINER LA BRESSE DE DEMAIN
METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

EQUIPEMENTS ET COMMERCE
LOGEMENT
NATURE ET BIODIVERSITÉ
DÉPLACEMENTS
ÉNERGIES
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
PAYSAGES
TOURISME

SCOT Bresse bourguignonne
une politique d'aménagement du territoire

Invitez vos amis à aimer cette Page

À PROPOS

- Demander l'adresse de Ville de Louhans-Châteaurenaud
- Demander le numéro de Mairie de Ville de Louhans-Châteaurenaud
- Demander l'horaire de Ville de Louhans-Châteaurenaud
- Réponse moyenne : dans l'heure
- Contactez maintenant
- http://www.louhans-chateaurenaud.fr

PHOTOS



VIDÉOS



Ville de Louhans-Châteaurenaud

Ce lundi 23 mai, une réunion publique aura lieu sur le SCOT : projet de territoire, à 18h30 au palais Pierre Provence. Vous pourrez poser vos questions et échanger avec les élus et les équipes techniques.



Faire Commenter Partager

2 votes commentaires

Ville de Louhans-Châteaurenaud

La fête foraine de Louhans-Châteaurenaud continue ! Aujourd'hui et demain, de nombreux manèges sont encore présents pour

Créer une Page

- Home
- Accueil
- Retrouver des amis

- Maggie Jouveneau
- Clement Dubois
- Dofy Noe
- Anthony Barlaud
- Cyril Tophe
- Nom's Hood
- Fanny Desbois
- David Bessière
- Margaux Desbois
- Esther Galland
- Valéry Garnguel
- Joss Noël
- Céline Toumier
- Quentin Compagnon

SCOT

Réunion publique

Document d'orientation et d'objectifs

Lundi 23 mai 2016

COMPTE-RENDU



INFORMATIONS GENERALES

Informations

- Lundi 23 mai octobre de 18h30 à 21h00 au Palace Pierre Provence à Louhans-Châteaurenard ;
- Cette rencontre de concertation s'adresse à tous les acteurs qui s'intéressent à l'avenir de la Bresse bourguignonne et plus particulièrement à l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Objectifs de la rencontre

- Poursuivre la démarche d'information et de concertation après la 1ère réunion publique en avril 2015 ;
- Informer les habitants et acteurs de la Bresse bourguignonne sur les grands principes règlementaires du SCoT à travers la présentation du DOO ;
- Revenir sur l'ensemble de la démarche d'élaboration du SCoT ;
- Effectuer un travail pédagogique sur une partie très technique et jugée « obscure » du SCoT qui peut entraîner des incompréhensions et donc une opposition importante ;
- Alimenter les études et les analyses techniques ;
- Présenter la suite de la démarche : arrêt du SCoT, enquête publique et approbation.

Thématiques de travail

- Retour global sur l'ensemble du projet ;
- Zoom : le document d'orientation et d'objectifs ;
- Traduction du DOO dans les documents d'urbanisme locaux.

Etaient présents :

- 73 personnes dans l'assistance ;
- Anthony Vadot, Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Françoise Jacquard, Vice-présidente du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Dorothee Dion, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Thomas Buscaylet, Citadia conseil ;
- Maxime Lopez, Aire Publique.

DEROULEMENT DE LA SOIREE

Temps I : introduction

- Introduction d'Anthony Vadot :
 - Déroulement de la soirée ;
 - Le SCoT de la Bresse bourguignonne : définition, périmètre, évolutions, enjeux et objectifs ;
 - Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Temps II : présentation technique

- Rappels des étapes de la procédure et des orientations du PADD par Françoise Jacquard ;
 - Les 4 grandes étapes d'élaboration : diagnostic, le PADD, le DOO et la phase de validation ;
 - Le PADD : le scénario de développement choisi et les grandes ambitions du territoire ;
- Présentation synthétique du document d'orientation d'objectifs par Thomas Buscaylet par grande thématique
 - Biodiversité ;
 - Agriculture ;
 - Organisation du territoire ;
 - Habitat et urbanisation ;
 - Développement économique ;
 - Commerce ;
 - Mobilité
- Ouverture de la phase de débat et d'échanges avec la salle par Maxime Lopez.

Temps III : débat

- Comment a été définie la limite de moins de 5 habitations ? Devra-t-on être aussi précis dans la pratique notamment pour les objectifs de construction ? Sachant qu'il y a des secteurs où la cartographie ne correspond pas exactement à la réalité du terrain.

Thomas Buscaylet décrit le travail réalisé notamment cartographique pour définir les différents types d'urbanisation identifiés sur le territoire. La limite de 5 habitations correspond à des espaces où il existe des enjeux agricoles et naturels. Ce n'est pas une limite « couperet », il y a de la flexibilité.

Anthony Vadot rappelle qu'il s'agit d'un outil de cadrage avec des adaptations en fonction des cas. Charge aux conseils municipaux ou communautaires lors des approbations des documents d'urbanisme de motiver telle ou telle décision.

- La seconde intervention concerne également la question de définition des bourgs et des hameaux. Le critère de la distance de moins de 50 mètres entre les 15 habitations des bourgs est jugé inadéquat avec de nombreux villages tout comme celui du regroupement de 15 habitations structurées autour d'un espace public pour les hameaux. De fait, rien ne sera possible dans les hameaux et dans les petites communes entraînant leur disparition.

Anthony Vadot revient sur les difficultés déjà éprouvées pour ces définitions. Selon le SCoT, les communes devront définir un bourg en fonction des caractéristiques propres de chaque territoire communal. La définition des hameaux principaux ou secondaires est davantage soumise à interprétation. La Bresse bourguignonne se caractérise par la présence de constructions (généralement des fermes) éparpillée sur l'ensemble du territoire et donc très peu de zones non urbanisées.

Dorothée Dion précise que le guide méthodologique qui recense les définitions n'est pas opposable. Il permet d'aider les bureaux d'études dans la conception des documents d'urbanisme. Le DOO, opposable, avance d'autres arguments sans fixer de limite de 5 habitations.

Un participant s'interroge sur plusieurs points :

- Structuré autour des trois éléments que sont l'économie, le social et l'environnement, le développement durable fait partie intégrante du projet. Néanmoins, le volet environnement est de plus en plus fort notamment sur la question de la protection des espaces avec une raréfaction des zones constructibles. Pour appuyer son propos, il cite l'exemple des haies et de leur exploitation (possibilité, degré d'exploitation).
- Le SCoT ne doit donc pas délaissé les deux autres volets en sanctuarisant certains territoire par une définition trop précise. Cette question est à mettre au regard du devenir des petites communes qui doivent se développer pour continuer à proposer des services, école en premier lieu, à ses administrés et survivre.
- Que deviendront les documents d'urbanisme après l'approbation ? Devront-ils être adaptés ?

Anthony Vadot revient dans un premier temps sur les haies. Bien qu'elles doivent être protégées du fait de leur rôle dans les paysages bressans, leur valorisation économique fait aussi parti du projet de territoire. Encore une fois, c'est chaque commune qui prendra la décision de sanctuariser/protéger telle ou telle parcelle de haies, le SCoT ne fait qu'identifier les secteurs. Néanmoins, le projet n'impose pas de protéger la totalité des haies car elles sont aussi un outil économique important du territoire dans un contexte d'évolution/adaptation de l'agriculture.

Concernant les documents d'urbanisme, tous devront s'adapter. Néanmoins, le SCoT a essayé de prendre en compte au maximum les documents approuvés récemment pour éviter de refaire le travail. Les documents « non grenellisés » réalisés avant le Grenelle de l'Environnement, ils devront être révisés dans tous les cas, SCoT ou non, pour être conformes aux obligations législatives.

Enfin, il aborde la question des objectifs et possibilités d'urbanisation. Le SCoT permet, à l'échelle du territoire, un développement équilibré. De fait, il prévoit pour les communes rurales et périurbaines (71 autres communes) des possibilités de construction et d'urbanisation pour conserver un développement, au contraire de ce qui était promu par les services de l'Etat à savoir quasi aucune possibilité.

Autre élément, les terrains constructibles, pour les territoires qui en possèdent, doivent pouvoir se construire dans des délais fixés (2, 3 parfois 8 ou même 10 ans maximum) à la différence de ce qui pouvait se pratiquer auparavant où les communes thésaurisaient sur ces terrains pendant 20 ou 30 ans. La loi a modifié cette pratique. Il appuie sur la nécessité d'être réaliste et de ne pas confondre les opportunités en termes d'espaces disponibles et les réelles opportunités à remplir ces terrains. Il illustre son propos par l'exemple de sa propre commune où la révision du PLU entrainera de fait une très importante réduction des terrains constructibles, imposée par la législation aujourd'hui en vigueur.

Il précise que le SCoT n'est pas opposable aux tiers et donc à chaque parcelle mais bien aux documents d'urbanisme.

→ Un intervenant s'interroge sur les réelles possibilités d'actions pour les communes qui ne sont identifiées comme pôle dans le SCoT pour rénover les écoles, développer un accueil de petite enfance, installer un commerce, etc. Hormis de se retourner vers un pôle de proximité, aucune proposition n'est faite pour ces territoires.

Il poursuit son intervention en exprimant ses craintes de voir le SCoT accélérer la disparition des villages déjà abordés dans les débats. Si une commune se situe à 10 minutes d'un pôle de proximité, plus rien n'est possible ce qui implique la suppression de nombreuses subventions, le regroupement des écoles sur les pôles,

→ Dans la continuité, il demande des précisions sur les modalités de prise de décision quant à la définition des pôles de proximité ? Est-ce règlementaire ? Est-ce le fruit du choix des élus ?

→ Enfin, il questionne l'équipe projet sur la définition des zones humides, la Bresse bourguignonne étant humide dans sa globalité.

Anthony Vadot précise que le SCoT doit définir une armature territoriale. Certes cela peut constituer un danger notamment pour l'obtention de subventions ou la relation avec des investisseurs. Néanmoins il est nécessaire de réfléchir à l'échelle intercommunale en matière de maillage du territoire car chaque entité communale ne peut se doter et gérer des équipements et services. Il y a eu peut être un laissé-aller sur l'attribution de subventions ou autres permettant à chaque commune de disposer de x services sans réflexion globale créant ainsi des disparités et des situations de concurrence.

Les communes du territoire sont disparates. Il était impossible de faire un projet où toutes s'organisaient de la même manière, les enjeux sont différents.

Thomas Buscaylet rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de définir des pôles de proximité dans le Code de l'urbanisme. Pour autant, il est obligatoire de préciser l'organisation générale de l'espace. L'objectif était de travailler sur la typologie des communes à partir de plusieurs critères (population, offre commerciale, services, équipements, emploi, etc.) et le coupler avec la localisation pour créer un véritable

maillage sans zone blanche à plus de 10, 15 ou 20 minutes d'une école, d'un service ou commerce de proximité. Ce travail sur les différentes polarités a également pris en compte la question des déplacements, les documents d'urbanisme devant aujourd'hui définir des mesures pour les limiter. Il n'y a donc pas d'obligation de définir des polarités mais c'est un levier/outil intéressant, utilisé depuis la phase de diagnostic, pour définir une organisation de l'espace adaptée au territoire.

→ L'intervenant répond. Celui-ci argue qu'une telle mesure va au contraire augmenter les déplacements car les services, équipements et commerces étant implantés sur les polarités et les habitants des autres communes devront se déplacer pour en bénéficier. Cette situation n'est pas pour demain, mais la dynamique est enclenchée et avec une telle structuration du territoire, les communes rurales ne pourront plus développer de projet. Il précise les éléments inscrits dans le SCoT lui inspirant un tel raisonnement.

Anthony Vadot répond que ces éléments en question vont être supprimés après plusieurs interrogations et inquiétudes formulées par les élus du territoire. Il en profite pour rappeler que le SCoT est un document qui peut encore être modifié et qui, même après son approbation, pourra être amené à évoluer.

→ La question de la temporalité de la démarche, jugée trop rapide voir précipitée au vu de l'importance des sujets concernés et de la nécessité du travail pédagogique auprès des élus et des habitants, est alors soulignée.

Le SCoT doit avancer même si, encore une fois, il peut évoluer. Laisser encore du temps ne fera pas évoluer les points de vue ni les échanges sachant que le démarche est lancée depuis 2013. Une échéance avait alors été fixée, elle a déjà été repoussée, il faut avancer. Stopper le projet serait désastreux pour le territoire. Il faut prendre le temps notamment pour expliquer mais il faut aussi arrêter le projet.

Françoise Jacquard signale que depuis la présentation de la première version du DOO à la fin de l'année 2015, toutes les remarques faites durant les réunions et les rencontres ont été prises en compte pour faire évoluer le document. Un certain nombre de prescription ont ainsi été aménagées ou supprimées dans la perspective d'un document plus flexible.

Pour conclure, Thomas Buscaylet apporte deux précisions. L'impératif de temps n'est pas anodin, il répond aux évolutions législatives telles que l'instauration des PLUI qui deviendront la norme. Le SCoT doit être appliqué, applicable et doit nourrir ce futur travail sur les PLUI. Ainsi, il définit des objectifs à l'échelle intercommunale pour que les communautés de communes puissent s'en servir au moment de l'élaboration de leur document d'urbanisme. Par ailleurs, le SCoT sera arrêté en Comité syndical mais pourra évoluer durant la phase de consultation des personnes publiques et associées et d'enquête publique où tout le monde peut encore s'exprimer. Par la suite, des arbitrages seront faits pour approuver le document. Il est donc encore possible de faire remonter des propositions.

→ Un nouvel intervenant salue le travail réalisé car il permet de raisonner en termes de territoire pour s'organiser face aux « mastodontes » voisins. C'est aussi un document à travers lequel les 88 communes vont apprendre à se parler et travailler/réfléchir ensemble.

- Il demande ensuite si le SCoT peut être un élément supplémentaire pour défendre la gare bressanne.

Avant de répondre, Anthony Vadot laisse Stéphanie Leheis, Adjointe en charge, notamment, de l'urbanisme à la ville de Louhans-Châteaurenaud, rappeler la nécessité pour les élus et habitants du territoire de se mobiliser contre la fermeture partielle (weekend et vendredi matin) du guichet de la gare à partir du mois de juin. A dessein, une manifestation est organisée par l'association SOS TER le vendredi 17 juin en gare de Louhans-Châteaurenaud à 18h.

Anthony Vadot poursuit sur l'importance du SCoT dans l'argumentaire en faveur du maintien de la gare mais aussi de tout autre service ou équipement.

- La question suivante porte sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme vis-à-vis du SCoT.

Après l'arrêt en juillet (ou à l'automne au plus tard) et l'enquête publique, le document sera approuvé. Dès lors, les communes disposant d'une carte communale auront 1 an pour se mettre en compatibilité avec le SCoT, 3 pour celles dotées d'un PLU. Par ailleurs, les intercommunalités peuvent faire le choix d'élaborer des PLUI à partir de 2017. Ainsi, cette mise en compatibilité va durer entre 3 et 4 ans. Toutes ces démarches s'accompagnent d'une concertation auprès des élus et des habitants à travers l'organisation de réunions publiques par exemple.

Certaines communes ne sont toujours pas dotées de document d'urbanisme et restent sous le régime du règlement national de l'urbanisme (Services de l'Etat). Néanmoins, les dernières années ont vu un certain nombre se doter de cartes communales, malgré les coûts financiers que cela implique, pour contrôler leur développement notamment sur les terrains constructibles.

A partir de 2017, les PLU deviennent intercommunaux sauf si une majorité de communes dans la intercommunalité se prononce contre. Néanmoins, la législation tend, si ce n'est pas en 2017 ce sera plus tard, vers une généralisation totale des PLUI.

Thomas Buscaylet complète la réponse en attirant l'attention des participants sur le fait que le SCoT n'est pas un document figé. Un bilan du document devra être réalisé, au plus tard 6 ans après son approbation. Ce bilan permettra de faire évoluer le document si besoin en le mettant en révision.

- Après avoir soulignée l'importance de l'attractivité économique du territoire pour répondre aux objectifs d'accueil de population, une participante interroge l'équipe-projet sur la présence, dans le diagnostic, d'une étude sur le logement vacant.

Les bâtiments vacants ont été identifiés à l'échelle du SCoT. Par la suite, chaque document d'urbanisme devra préciser ce recensement avec l'obligation de travailler sur les logements pour accueillir de nouvelles populations. A terme, l'objectif est de réduire le nombre de logements vacants sur le territoire sachant que certaines communes ont des taux très importants.

- Un participant regrette que la démarche d'élaboration se soit faite sur deux mandatures ne facilitant pas sa compréhension pour les nouveaux élus. Il est

nécessaire d'avoir plus de temps pour partager ces informations avec les conseils municipaux mais aussi les habitants.

- Par ailleurs, il s'interroge les modalités de répartition des surfaces disponibles à la construction dans les commune. Est-ce au prorata du nombre d'habitants ? A la surface totale de la commune ?

Le choix de lancer l'élaboration à cette période réside dans l'obligation d'avoir un SCoT prescrit pour permettre l'ouverture à l'urbanisation (interdite jusqu'à fin 2013 avant le lancement de la démarche) mais aussi le bon déroulement de PLU alors en cours.

La précédente mandature souhaiter de mettre en place une structure qui fonctionne sans trop multiplier les temps de léthargies, le Syndicat mixte étant peu lisible pour beaucoup d'élus. L'objectif était donc de lancer la dynamique. Si le SCoT n'avait pas été prescrit et le cabinet d'études sélectionné avant les élections municipales, la démarche aurait été retardé. D'ailleurs, cette étape de définition des modalités (qui fait quoi, etc.) a été la plus lourde et la plus complexe à réaliser.

Concernant la répartition des surfaces disponibles de construction, deux cas vont se présenter. Dans le cadre d'un PLUI, la question ne se posera pas car l'échelle est la même que celle définie dans le SCoT. Dans le cadre de PLU, des éléments de calcul de stock foncier (non opposables) seront proposés. Chaque commune pourra décider de suivre ou non les propositions faites. Le Conseil communautaire tranchera sur les litiges. Certains blocages peuvent apparaître tout comme sur la répartition des zones d'activités. Si les désaccords sont trop nombreux, le SCoT pourra être révisé.

Avant de refermer la réunion, Anthony Vadot donne la parole à M. Jean-Paul Emorine, sénateur de Saône-et-Loire et instigateur du premier SCoT dans le département.

Ce dernier témoigne de son expérience, en tant que porteur d'un SCoT mais aussi que législateur, et encourage les élus à poursuivre la démarche de collaboration initiée par le SCoT entre les territoires.

Anthony Vadot clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants.

SCOT

Réunions des Maires



invitation

Bâtir le SCoT de la Bresse bourguignonne, présentation de la démarche aux élus

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Parce qu'il nous revient à tous, aujourd'hui, de penser, d'imaginer et de façonner le territoire de demain pour la Bresse bourguignonne, les 88 communes, et les 9 Communautés de communes réunies, entrent dans une démarche ambitieuse :

« Bâtir un SCoT »

Ce nouvel outil d'aménagement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), permettra de construire un projet de développement équilibré et maîtrisé sur notre territoire pour les 10 années à venir.

Démarche empreinte de concertation, l'élaboration du SCoT nécessite un échange important d'informations et d'expériences tout au long du processus, entre les acteurs locaux, le bureau d'étude et le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, vous invite donc à participer à la réunion d'information à destination des élus du territoire :

le 26 septembre 2013 à 18h
Le Palace Pierre Provence
Louhans - Chateaurenaud

Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance du premier numéro de «**info SCoT**», la lettre d'information du SCoT de la Bresse bourguignonne et suivre le projet sur notre site Internet :
<http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/>

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,
Anthony VADOT

Invitation

Louhans, le **14 SEP. 2015**

Objet : SCOT de la Bresse bourguignonne : invitation à une réunion – débat à destination des Maires

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bresse bourguignonne, il est primordial que les Maires puissent être associés à chaque étape du processus.

Après vous avoir réuni en 2013 à l'occasion du lancement de la démarche « Bâir un SCoT », avoir travaillé avec vous sur « Le projet de territoire » lors du séminaire d'octobre 2014, il me semblait important de vous revoir en cette fin d'année pour vous présenter nos projets d'actions à mettre en œuvre pour concrétiser les ambitions que s'est donné notre territoire. Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne vous invite donc :

Lundi 5 octobre 2015 à 20h
Saint-Germain-du-Bois
Salle de cinéma (1^{er} étage de la salle des fêtes)

A l'ordre du jour :

- Rappel du **projet de territoire 2015-2035**.
- **Les principales prescriptions** opposables aux documents d'urbanisme, à traduire dans vos projets d'aménagement.
- **Les principales recommandations** qui visent à accompagner la mise en œuvre des projets d'aménagement sur le territoire mais aussi des politiques publiques locales.
- **Questions et débat** avec la salle.

En comptant sur votre présence ou celle de votre représentant, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Le Président
Anthony VADOT

Pays de la Bresse bourguignonne

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
M.I.F.E - 4, promenade des Cordeliers - 71500 LOUHANS

Tel. 03 85 75 76 00 - Fax 03 85 75 44 96 - scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

SCOT

Ateliers thématiques



Louhans, le 21 novembre 2013.

Objet : SCOT de la Bresse bourguignonne – Invitation aux ateliers thématiques

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne organise une série d'ateliers thématiques auxquels élus, acteurs du territoire et partenaires institutionnels sont invités.

Ces ateliers permettront d'alimenter la réflexion autour du diagnostic et des enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale. Chaque demi-journée fera l'objet d'une introduction et d'une présentation des enjeux, d'un travail en tables rondes et d'une restitution-conclusion.

Lundi 2 décembre 2013 à 14h15

Agriculture et urbanisation, créer un équilibre pour valoriser les activités agricoles

Lundi 9 décembre 2013 à 14h15

Trame verte et bleue et valorisation des paysages de la Bresse bourguignonne

Mardi 10 décembre 2013 à 14h15

Développement économique et mobilité au cœur du projet de territoire

Ces rencontres se tiendront à la MIFE 2^{ème} étage, 4 Promenade des Cordeliers, à Louhans.

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation à un ou plusieurs des ateliers, suivant votre intérêt et/ou vos compétences dans le domaine abordé.

Inscription sur le site internet : www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/

Ou par mail : scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT



Louhans, le 13 MAI 2015

**Objet : Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne
Participation aux ateliers techniques de la phase DOO du 8 au 30 juin 2015**

Madame, Monsieur,

La réunion publique du 29 avril 2015 ainsi que le forum InterScot du 26 mai 2015 viennent clore la phase dite « PADD », qui a vu naître le projet de territoire de la Bresse bourguignonne à l'horizon 2035. Je vous rappelle les 2 axes de ce projet :

- Axe 1 - Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emplois dynamiques
- Axe 2 - Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Une nouvelle phase dite « DOO » pour Document d'Orientations et d'Objectifs démarre donc. Il s'agit maintenant de **détailer les moyens de la mise en œuvre de ces axes** par des prescriptions ou des recommandations selon le niveau d'ambition, des cartes thématiques à grande échelle, des objectifs chiffrés, une répartition par territoire...

Pour balayer l'ensemble des thématiques, 5 ateliers techniques d'élaboration du DOO sont prévus courant juin. Les thèmes et les dates retenus sont les suivants :

- **Lundi 8 juin de 9h30 à 12h30** : atelier « Trame verte et bleue »
- **Lundi 8 juin de 14h à 17h** : atelier « Paysages, performances environnementales et énergétiques, risques et nuisances »
- **Mercredi 10 juin de 9h30 à 12h30** : atelier « Urbanisation, logements et consommation d'espace »
- **Mardi 30 juin de 9h30 à 12h30** : atelier « Développement économique, tourisme, agriculture et consommation d'espace »
- **Mardi 30 juin de 14h à 17h** : atelier « Organisation du territoire, mobilité et équipements (y compris commerces) »

Ils auront lieu à la MIFE, 4 promenade des cordeliers à Louhans - 2^e étage salle conférence droite.

Afin de recueillir les avis du plus grand nombre sans surcharger les groupes de travail, je vous propose de choisir un seul atelier par personne, en privilégiant la thématique où vous avez le plus d'éléments à apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président **Syndicat Mixte**
Anthony VADOT de la
Bresse Bourguignonne

SCOT

Ateliers de simulation





AV/SR/DD/15/

Affaire suivie par Dorothée DION

Mesdames et Messieurs les Maires des 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne

Louhans, le 23 octobre 2015

Objet : Invitation à un atelier technique de simulation de la compatibilité de documents d'urbanisme locaux avec le SCoT

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous avez été nombreux à participer à la réunion-débat sur la mise en œuvre de la phase 3 du SCoT de la Bresse bourguignonne le 5 octobre dernier à Saint-Germain-du-Bois. Cela montre l'intérêt des élus locaux pour ce projet pour notre territoire et je vous en remercie.

De nombreuses remarques ont été exprimées, nous nous efforçons de toutes les prendre en considération pour la préparation du document final.

Le premier effet du SCoT dès son approbation prévue en 2017 sera **la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux** - PLU ou carte communale - des communes qui en sont dotées. Le délai d'1 an prévu par la loi est court même s'il peut être reporté à 3 ans si la mise en compatibilité implique la révision d'un PLU.

Ainsi, en collaboration avec le bureau d'études, nous organisons un atelier technique de simulation de la compatibilité de documents d'urbanisme locaux avec le SCoT :

Jeudi 12 novembre de 9h à 12h à Louhans
MIFE – 4, promenade des cordeliers - 2^e étage

Il s'agira de montrer à l'aide d'exemples concrets comment les prescriptions du SCoT vont s'appliquer sur les PLU ou cartes communales, en particulier sur les 4 volets : logements, foncier économique, trame verte et bleue et paysages.

Afin d'organiser au mieux cet évènement, je vous demande de bien vouloir confirmer votre participation à l'aide du coupon réponse ci-dessous.

En comptant sur votre présence ou celle de votre représentant, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président
Anthony VADOT

Merci de nous retourner ce coupon par mail, fax ou courrier, coordonnées ci-dessous.

Commune de, représentée par Madame ou Monsieur le Maire

ou par

- Participera à l'atelier technique du jeudi 12 novembre de 9h à 12h à Louhans.
 Ne participera pas à l'atelier technique.

SCOT

Articles



PIERRE-DE-BRESSE

Le Scot se met en place

Jeudi, Anthony Vadot, président du syndicat mixte en charge du Scot (Schéma de cohérence territoriale), accompagné de Marine Causse, chargée de mission au sein du Scot, a été reçu par Jacques Guiton, président de l'intercommunalité pierroise. L'objectif de cette visite était de parcourir le canton pierrois afin que Marine Causse connaisse mieux ce secteur avec ses atouts touristiques, ses acteurs économiques, ses spécificités. Anthony Vadot souligne : « Le but de ces visites est également de mettre en place un projet territorial d'ensemble en partenariat avec les communautés de communes tout en respectant l'identité de chacune. » Une rencontre avec les élus est prévue un peu plus tard dans la saison.

DIDIER POIROT (CLP)



Visite du canton avec Jacques Guiton. Photo D. P. (CLP)

PAYS DE LA BRESSE

Réunion du syndicat mixte

le 19/09/2013 à 05:00 | E. M. (CLP) Vu 129 fois



Les membres du comité syndical se sont penchés sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot). Photo E. M. (CLP)

Les membres du comité du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne se sont réunis, mardi, à la Mife, autour de leur président, Anthony Vadot.

Les élus des neuf communautés de communes du territoire ont validé l'offre financière proposée par le bureau d'études. Dans le cadre du Scot (Schéma de cohérence territoriale), ils ont étudié le plan de financement par rapport aux subventions octroyées par la Région, ainsi que par l'État.

Ils ont également donné leur accord à la demande présentée par l'office de tourisme de Pays pour une subvention complémentaire de 6 000 € par rapport aux prévisions, suite aux investissements importants nécessaires à la réalisation de travaux dans les offices de Cuiseaux et de Louhans.



LOUHANS

Le Scot exposé aux élus du territoire



En l'absence d'un Scot, l'urbanisme est gelé. Photo Y. C. (CLP)

Anthony Vadot, le président du syndicat mixte porteur du projet, animait jeudi soir, au Palace, une réunion d'information à l'intention des élus des 88 communes et 9 communautés de communes concernées.

Ainsi que le soulignaient les intervenants, le but de cette réunion "fondatrice" était tout à la fois de faire de la pédagogie, mais aussi d'échanger. Tout d'abord en rappelant ce

qu'est un schéma de cohérence territoriale : c'est un document prospectif pour les 10 à 20 ans, qui imagine l'avenir et le développement du territoire tout en prenant en compte les différentes politiques publiques. Il traite de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, du développement économique, des équipements commerciaux, et ce dans un environnement préservé.

Pour élaborer une telle étude il est indispensable de se fai-

re accompagner. C'est pour quoi le syndicat a fait appel à des spécialistes réunis en pool de compétences allant de l'urbanisme aux aspects juridiques, en passant par les aspects environnementaux et de préservation du patrimoine.

Après une première phase de diagnostic, au premier trimestre 2014, les équipes travailleront ensuite au projet d'aménagement et de développement durable.

YVES CASSIN (CLP)

L'indépendant du Louhannais et du Jura

Du mardi 1^{er} au jeudi 3 octobre 2013

Louhans

Les enjeux du Scot présentés aux élus du Pays de la Bresse bourguignonne

Le pays de la Bresse bourguignonne est composé de 88 communes, regroupées pour l'instant en 9 communautés de communes. C'est tout naturellement que le Scot (schéma de cohérence territoriale) imposé par la loi Grenelle 2 épouse le périmètre du territoire.

Le Scot est un document d'urbanisme qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat, au développement économique, aux équipements commerciaux, aux déplacements, au numérique etc. et ce dans un environnement préservé et valorisé.

C'est avant tout un outil central de la politique de développement durable pour les 10 ou 20 ans qui viennent.

Pour répondre aux inter-

rogations légitimes des élus, Anthony Vadot, président du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, porteur du projet et Daniel Bertin, vice-président, ont organisé jeudi soir au Palais Pierre-Provence de Louhans, une réunion qualifiée de fondatrice.

Au programme, deux heures de pédagogie et d'échanges pour les élus des 56 communes représentées.

Un groupement de spécialistes (urbanistes, juristes) emmenés par Citadia, bureau d'étude à l'expérience nationale, a été chargé de l'élaboration du Scot. Marine Causse, chargée de mission au sein du syndicat mixte, assurera le contact avec les élus et la population, le processus s'inscrivant dans une démarche parti-



56 communes étaient représentées pour la présentation de la méthodologie mise en place par le bureau d'étude.

cipative.

La phase de diagnostic du territoire débutera au 1^{er} trimestre 2014 et débouchera sur un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui sera présenté

fin 2014. Après l'élaboration du document d'orientation et objectifs (DOO), il sera procédé en 2015 à une enquête publique.

Le projet devrait être opérationnel en 2016.

Laurent Philippe

TERRITOIRE

Premier atelier thématique pour le Scot

Notez cet article :
le 04/12/2013 à 05:00 | Yves CASSIN (CLP) Vu 38 fois



Les représentants du cabinet conseil en compagnie de Marine Causse, chargée de mission, Rozenn Caraës, la sous-préfète, et Anthony Vadot, président du Syndicat. Photo Y. C. (CLP)

Après une phase d'analyse par un cabinet spécialisé, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne en charge du schéma de cohérence territoriale réunissait lundi, un certain nombre de représentants des structures administratives, avec des élus, mais aussi des sociaux professionnels du conseil de développement du Pays.

Le thème du jour portait sur l'agriculture et l'urbanisation. Ces travaux sont conduits avec la volonté de créer un document prospectif pour les 10 à 20 ans à venir. Il doit prendre en considération toutes les politiques d'aménagement du territoire en respectant un équilibre entre développement urbain et maintien des activités agricoles.

Vendredi 6 décembre 2013

La préparation du SCOT passe par des ateliers thématiques

Dans le cadre de la préparation du schéma de cohérence territoriale (SCOT), le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne organise au cours du mois de décembre trois ateliers thématiques à la MIFE de Louhans-Château-renaud.

Le premier d'entre eux a eu lieu ce lundi 2 décembre sur le thème « agriculture et urbanisation ». Il a été animé par Anthony Vadot, président du syndicat mixte, en présence de Rozenn Caraës, sous-préfète. Le cabinet Citidia, chargé de l'élaboration du projet de Scot a présenté aux élus, aux membres du conseil de développement du Pays de la Bresse Bourguignonne, aux acteurs économiques et aux représentants de la DDT et de la Chambre d'agriculture, statistiques à l'appui, un constat faisant état de manière très précise, de l'urbanisation du Pays au cours des 25 dernières années et de son impact sur les activités agricoles.

Cet état des lieux montre des différences importantes entre les communautés de communes qui composent le territoire rural mais plutôt urbanisé de la Bresse Bourguignonne. Des déplacements de population ont été constatés, liés à l'emploi, mais aussi



De g à dr : les représentants de Citidia, Marine Gausse, chargée de mission, Rozenn Caraës et Anthony Vadot.

au coût du terrain à bâtir plus cher à proximité des centres urbains, entraînant des constructions sur des surfaces bien moindres qu'il y a 20 ans (1 000 m² au lieu de 2 500 m²). La précarité énergétique, concernant les transports ou l'habitat a été constatée. Le « mitage » terme utilisé par les urbanistes pour parler des constructions isolées en milieu rural a été évoqué. Le constat montre également que face à l'évolution de l'urbanisation, l'agriculture a changé au cours de la même période. Le nombre d'exploitation agricole est en forte baisse alors que la surface moyenne par exploitation a augmenté, signe que des regroupements ont eu lieu. Autre fait marquant : la disparition du nombre de maraîchers.

Un débat constructif

Le Scot devra déterminer pour les prochaines décennies les enjeux qui seront vitaux pour la Bresse bourguignonne. Après la phase de diagnostic, viendra l'heure de l'établissement du projet Scot qui devra assurer un équilibre entre l'aménagement du territoire et la valorisation des activités agricoles.

Ce 1^{er} atelier thématique a permis un dialogue permanent et intéressant entre les différents participants et les représentants du bureau d'études. De bonne augure pour la suite de la procédure.

Laurent Philippe (CLP)

Prochains ateliers : 9 décembre : trame verte et bleue et valorisation des paysages ; 10 décembre : développement économique et mobilité.

LE S.C.O.T.

Le pays de la Bresse bourguignonne en marche pour la mise en place d'un S.C.O.T.

La réglementation en vigueur a incité le pays de la Bresse bourguignonne à élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale.

Avec l'implication de l'ensemble des élus de ce territoire et des différentes forces vives, le Pays pourra en retirer des avantages en valorisant ses savoir-faire, et en imposant la reconnaissance de son identité bressane face aux importantes agglomérations qui nous entourent.

Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne, périmètre du SCoT :

88 communes, 9 communautés de communes,
1420 km² de surface, 65 766 habitants...

Qu'est-ce que le SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui traduit un projet de territoire, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un pays. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux... dans un environnement préservé et valorisé. L'objectif est d'assurer un développement harmonieux du territoire pour répondre aux besoins des populations actuelles et des générations futures. La loi « Grenelle2 » a fait du SCoT un outil central de la politique de développement durable. Il doit notamment concourir à limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, à limiter les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise des déplacements, etc. Le SCoT implique un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, aux Programmes Locaux de l'Habitat, aux Plans de Déplacements Urbains...

C'est un cadre de référence pour l'avenir du territoire.

La structure porteuse

Le Syndicat mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse bourguignonne initialement créé pour permettre la création d'un Office de Tourisme (arrêté préfectoral du 24 décembre 2009) a donc vu ses statuts évoluer pour devenir la structure porteuse du SCoT. Il est devenu Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne et a acquis la compétence « Aménagement de l'espace : élaboration, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale » en octobre 2012.

Le Syndicat mixte est présidé par M. Anthony VADOT, avec comme Vice-Président Daniel BERTIN

Le Comité syndical, assemblée délibérante, est constitué de 48 délégués, désignés par chaque EPCI en fonction de son poids démographique.



Un site internet destiné à mieux faire connaître l'ADOCC, association districale omnisports du canton de Cuisseaux, vient d'être créé par le président Michel Favre en collaboration avec son équipe : www.adocc-cuisseaux.com

Toutes les activités sportives proposées par l'ADOCC et les renseignements qui s'y réfèrent peuvent y être consultés.



Cuisseaux
Intercom

décembre 2013

BRESSE. Présenté à l'intercommunalité Saône Seille Sâne, le Scot a fait débat.

Comment attirer avec 500 m² ?

Mercredi, une présentation du schéma de cohérence territoriale (Scot) était faite en conseil communautaire de Saône Seille Sâne. Elle a clairement fait réagir les élus.

Les gens ne viennent pas à la campagne pour s'entasser les uns sur les autres », lâche Philippe Taton, le maire de La Genête. Mercredi soir, le projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) était présenté aux élus de l'intercommunalité Saône Seille Sâne, en préambule de leur conseil communautaire. Une présentation qui a nourri les débats, notamment sur les questions d'urbanisation. Concrètement, l'état préconise aux communes de limiter la consommation d'espace naturel.

Pour cela, la loi impose de construire d'abord dans les espaces disponibles au centre des bourgs, surtout de limiter la taille des parcelles constructibles et de privilégier l'habitat collectif. Une réglementation qui fait bondir les élus de Bresse. « Ils ne disent de faire des logements à étage et des maisons jumelées. Mais le problème c'est que les gens qui viennent s'installer chez nous n'en



La taille des parcelles constructibles, que l'état veut réduire largement, a suscité des réactions vives lors du Scot de Saône Seille Sâne. Photo A.E.

veulent pas ! », dénonce Didier Gérold, le maire de Rostunay.

Loi contradictoire ?

Certains élus dénoncent une véritable contradiction « entre le fait de vouloir attirer les jeunes et de vouloir des constructions avec des terrains de 500 m². Ils trouveront la même chose en centre-ville et même chez si l'on prend en compte les déplacés

qu'ils auront à faire pour aller travailler », regrette un autre élu de Rostunay.

Le cabinet Citadis, en charge d'étude préalable au Scot, a tenté de donner des éléments de réponse : « Le Scot fixera une enveloppe de consommation de l'espace. Mais ce ne sera qu'une moyenne : l'idée sera peut-être de construire des logements collectifs au centre des bourgs et pouvoir faire de plus grandes

« Des logements à étage et des maisons jumelées, les gens qui viennent s'installer chez nous n'en veulent pas. »

Didier Gérold, maire de Rostunay

parcelles ailleurs ». Un argument qui a fait sourire les élus de La Genête et de L'Abergement de Cuisery : « On n'a pas de centre bourg ! », a fait remarquer Philippe Taton. Une problématique qui peut s'élargir à l'ensemble de la Bresse et son habitat très dispersé.

Argument de taille mis en avant par Anthony Vadot, le président du syndicat mixte porteur du Scot : « L'État est au-dessus et nous impose des choses, mais si on ne fait pas ce Scot, on sera sous le Règlement national d'urbanisme, encore plus drastique et nos communes ne pourront plus rien faire. Il vaut mieux le faire pour avoir le choix d'avoir le choix ». « En somme, le Scot est un moindre mal », regrette tout de même Didier Gérold.

AURÉLIE BINAULT

CHAMPAGNAT

Le Scot a été présenté aux élus

La première étape d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) a été présentée aux élus communaux et leur président Daniel Bertin.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne dont le président est Anthony Vadot, est l'organisme porteur du Scot, un document d'urbanisme à l'échelle du territoire de la Bresse bourguignonne qui réunit 88 communes, six communautés de communes et plus de 65 000 habitants.

Atouts et contraintes étudiés

La phase de diagnostic de territoire, sorte d'état des lieux, qui a été présentée jeudi soir aux élus est le point de départ de ce projet commun. Ce dernier planifie les grandes orientations pour les dix à vingt ans à venir et prend en compte toutes les composantes de l'aménagement du territoire (environnement, paysage, habitat, etc.) en les intégrant à plusieurs grands principes comme limiter la consommation d'espaces,



Le Syndicat mixte est présidé par Anthony Vadot, suppléé par Daniel Bertin, également président de Cuiseaux intercom'. Photo P.F. (CLP)

lutter contre l'étalement urbain, favoriser les espaces agricoles, optimiser les zones d'activités existantes, préserver l'environnement...

« Les atouts et les contraintes du territoire de Cuiseaux intercom' sont étudiés et le Scot, tout en conservant les spécificités du territoire, prendra en compte les enjeux les plus prioritaires, précisait Anthony Vadot. La validation du diagnostic devrait avoir lieu le 30 juin. Quant au document commun, il devrait être achevé vers 2016-2017. Une révision tous les six ans est pré-

vue », terminait le maire de Branges.

« Qu'en est-il des communes qui ont un plan local d'urbanisme en cours, réalisé sans qu'il existe de coordination entre la construction du Scot et du PLU ? », interrogeait Michel Favre, pour l'exemple de Dommartin-lès-Cuiseaux dont le PLU est en phase d'élaboration. « Les PLU récents vont respecter la législation et ses dernières évolutions... Ils devraient donc nécessiter très peu de modifications », précisait les représentants de l'élaboration du Scot.

PASCALLE FOURNIER (CLP)

Mardi 10 juin 2014

Champagnat/Conseil communautaire

Le schéma de cohérence territoriale (Scot) a livré son diagnostic aux élus communautaires

La séance de travail du conseil communautaire qui s'est déroulée le jeudi 5 juin à la salle des fêtes de Champagnat a été essentiellement consacrée au Schéma de cohérence territoriale (Scot) porté par le Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.

Le président, Anthony Vaillet, était ainsi présent pour l'occasion aux côtés des élus communautaires afin de leur présenter le diagnostic établi au niveau de la Bresse Bourguignonne, mais également à l'échelle du territoire de Cuisaux-intercom.

Véritable outil de planification, le Scot est un document d'urbanisme qui vise à fixer les grandes orientations pour les vingt prochaines années de



Les élus communautaires ont pris note du diagnostic établi dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale

rommentales notables. Concrètement, l'état préconise aux communes de limiter la consommation d'espace naturel en imposant d'abord de construire dans les espaces disponibles au centre des bourgs tout en limitant la taille des parcelles constructibles.

Le Scot implique également un rapport de compatibilité aux plans locaux d'urbanisme, cartes communales, programmes locaux de l'habitat et plans de déplacements urbains.

Avec son habitat très dispersé, le territoire de la Bresse va donc devoir s'adapter pour se mettre en conformité avec ce schéma de cohérence territoriale qui est un cadre de référence pour l'avenir du territoire.

bourgs.

L'étalement de l'habitat et l'occupation de l'espace exercent une forte pression sur les terres agricoles et les espaces naturels avec des conséquences envi-

Les tendances observées en Bresse Bourguignonne font état d'un vieillissement de la population et d'une augmentation pré-

occupante des logements vacants dans les centres

L'aménagement du territoire et de les mettre en cohérence. Sur le plan local, 65 000 habitants répartis sur 88 communes et six intercommunalités sont concernées par ce projet.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Le Scot expliqué aux élus

Près de 80 élus dépendant de la communauté de communes Bresse Ravemont 71 ont assisté mercredi à une réunion d'information sur le Scot.

Le Scot, ce nouveau sigle auquel il va falloir s'habituer, signifie Schéma de cohérence territoriale. Il doit fixer les grandes règles d'urbanisme et d'utilisation de l'espace en Bresse bourguignonne. Il concernera les six communautés de communes actuellement existantes, regroupant 88 communes.

Le Scot est en devenir

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, qui est chargé d'élaborer ce Scot, a confié un marché à un bureau d'études en urbanisme, le cabinet Citadia de Lyon, dont le responsable Timothée Hubscher a exposé aux assistants les règles d'élaboration du Scot. Ce dernier doit respecter les grands principes du déve-



Les élus sont venus nombreux pour s'informer sur le futur Schéma de cohérence territoriale. Photo PL (CLP)

veloppement durable, respecter les équilibres entre les espaces agricoles et les espaces à urbaniser.

À l'avenir les Plans locaux d'urbanisme (PLU), définis au niveau des communes, devront respecter les principes du Scot. Celui qui s'appliquera en Bresse est en cours d'élaboration : dans une première phase, on fait un état des lieux et un diagnostic, et dans une deuxième, qui pourra durer deux

Le Scot doit fixer les grandes règles d'urbanisme et d'utilisation de l'espace en Bresse bourguignonne.

ans, on établira le Scot définitif qui fixera les règles de développement pour une période de 20 ans.

PATRICE LEBLOND (CLP)

BELLEVESVRE

« C'est l'avenir de la Bresse qui est en jeu »



La phase 1 du Scot présentée aux élus du secteur plimpois. Photo C.F. CLF

Lors de l'assemblée de l'intercommunalité, le schéma de cohérence territoriale a été abordé. Le point sur cette question.

Mardi soir, il était question de cohérence territoriale, lors de l'assemblée de l'intercommunalité, à Bellevesvre.

Jacques Guillon, président de l'intercommunalité pierreuse a lancé : « Avec le Scot (schéma de cohérence territoriale), c'est l'avenir de la Bresse qui est en jeu ». A Vadot, président du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, a rappelé : « Le Scot n'est pas une obligation, mais indispensable pour le développement de notre territoire ». T. Fischer, chargé de la mise en place du Scot, a ensuite développé le diagnostic du Scot.

Concernant celui-ci, toutes les thématiques ont été abordées, démographie, habitat,

économie, mobilité, agriculture, tourisme, etc., chaque point avec ses atouts et ses faiblesses. Au cours de la présentation, les élus sont intervenus sur plusieurs points, les pôles principaux et de proximité, une suggestion a été soulevée : « Pourquoi ne pas rattacher Pierre et La Chapelle-Saint-Sauveur en pôle principal comme cela s'est fait sur d'autres secteurs et mettre Bellevesvre (alors exclu) en pôle de proximité, elle a tous les atouts pour intégrer cette fonction. » Même constatation concernant les constructions « Ici, les gens viennent pour avoir du terrain, pas pour vivre sur 500 m² en plein centre-bourg ». « On parle de consommation d'espace mais dans la plaine fimoise (Lays), on accepte l'extension d'une carrière alors que le Doubs regorge de gravats et là, on consomme de la terre agricole ».

« Le Scot n'est pas une obligation, mais il est indispensable pour le développement de notre territoire. »

Anthony Vadot, président du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

Ces questions seront débattues certainement lors de réunions ultérieures. J. Guillon a souligné en fin de séance : « Nous, les élus, ne voulons pas faire la ville à la campagne comme certains hauts fonctionnaires le souhaiteraient ». Trois autres phases vont suivre pour le Scot : le projet d'aménagement et de développement durable, le document d'orientation et d'objectifs et enfin la formalisation du dossier.

DOMINIQUE PORROT (CLF)

Vendredi 27 juin au lundi 30 juin 2014

St-Germain/Com Com Bresse Revermont Les PLU des communes vont devoir respecter le Scot

Le cabinet d'étude en urbanisme *Citadia* de Lyon est chargé de mission par le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne qui a en responsabilité de préparer le schéma de cohérence territoriale (Scot), définissant dans les 15 à 20 années à venir les grandes orientations d'urbanisme et l'emprise territoriale dont 88 communes au sein des 6 communautés de communes existantes sont concernées par le plan

Dernièrement, les élus communaux de Bresse-Revermont 71 ont été conviés à une réunion d'information sur le Scot, Françoise Jacquard, vice-présidente, en introduction a rappelé l'histoire de la naissance du syndicat mixte qui a été un syndicat à vocation touristique concernant trois entités Cuseaux, Louhans et Cuisery pour devenir actuellement le syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne.

Timothée Hubscher, intervenant du bureau d'étude



Les élus communaux attentifs aux explications du conférencier.

Citadia s'est appliqué à expliquer le rôle du Scot « C'est un document d'urbanisme qui traduit un projet territorial, il vise à mettre en cohérence l'ensemble des questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux et publics dans le respect d'un environnement préservé et valorisé et paysager en respectant une économie et l'espace agricole. »

Le plan local d'urbanisme (PLU), au niveau des communes devra respecter l'ap-

plication du Scot, selon un calendrier établi : 2011 : étude de faisabilité pour le Pays de Bresse Bourguignonne, 2013-2014 : phase de lancement du projet, diagnostic de territoire, état de l'environnement, enjeux du Scot et scénario, 2014-2015 : élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et du DOO (documents d'orientations et d'objectifs), le Scot sera établi sur une période de deux ans pour la deuxième phase qui fixera les règles de développement.

J.-C.R. (CLP)

RESSE BOURGUIGNONNE

11 650 de plus dans 20 ans ?

Notez cet article :

le 14/01/2015 à 05:00 | Patrick Audouard Vu 390 fois



Timothée Hubscher (à gauche) a eu toute l'attention des élus. Photo P.-A.



Dans le cadre du Scot, une esquisse du projet d'aménagement et de développement durable entend fixer un cap à la Bresse bourguignonne pour les 20 prochaines années.

Cela n'est pour l'heure qu'un document de travail. Mais il donne quelques pistes sur ce que pourrait devenir la Bresse dans les 20 prochaines années. Lundi soir, devant les élus de la communauté de communes Cœur de Bresse, Timothée Hubscher, chef de projet chez Citadia conseil, a présenté un "projet de projet" politique pour le territoire. Le tout dans le cadre de l'élaboration du Scot (schéma de cohérence territoriale).

Ce document de travail s'appuyait notamment sur les tables rondes qui avaient rassemblé 185 élus et acteurs locaux, il y a trois mois.

Des besoins identifiés

Le document présenté lundi s'appuie sur l'hypothèse d'un développement « maîtrisé » de la démographie. Ainsi, le document envisage, à l'horizon 2035, une croissance de la population de 11 650 âmes. Ce chiffre va de pair avec un besoin de construction de 8 614 logements. 25 % d'entre eux devront se construire au sein des bourgs et des hameaux déjà existants, afin de limiter la consommation d'espace. Par ailleurs, le document identifie un besoin de 4 878 nouveaux emplois sur le territoire d'ici 20 ans, dont 4 154 en zones d'activités.

En s'appuyant sur ce scénario, Timothée Hubscher a ensuite détaillé les objectifs que la Bresse pourrait se fixer : entre autres, favoriser l'accès à l'emploi via le télétravail, renforcer le rôle de Louhans en tant que ville-centre, conserver l'identité architecturale de la Bresse et ses milieux naturels, développer un tourisme de découverte... Quelques exemples puisés dans un document qui a reçu, pour l'essentiel, l'aval des élus de Cœur de Bresse. Les

PARTAGER

Envoyer à un ami

élus des autres intercommunalités auront droit à la même présentation dans les prochains jours, hormis ceux de Saône-Seille-Saône, qui ont déjà été informés.

Vos commentaires



Chiffres précis enfin beaucoup trop

Avec autant de précision comment se fait il que nous sommes à plus de 10 % de chômeurs etc....Des attentats

Vendredi 30 janvier 2015

La Chapelle-Saint-Sauveur

Le Scot poursuit son avancée

Les conseillers intercommunautaires se sont réunis mardi soir à la salle de La-Chapelle-Saint-Sauveur, pour suivre les explications de la 2^e phase du Scot : Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD.

Pour cette réunion Jacques Guiton, président de l'intercommunalité, a accueilli Françoise Jacquard vice-présidente du Syndicat Mixte et Timothée Fischer du cabinet en charge de la mise en place du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale).

Après le diagnostic, c'est le PADD qui était expliqué aux élus. T. Fischer a souligné : « Il s'agit de l'écriture du projet politique qui a fait l'objet d'un séminaire en octobre dernier avec les élus. Ce projet doit ensuite se traduire dans le Document d'Orientation et d'Objectifs avec 3 priorités : l'équilibre de l'espace, diversité et urbanisme dans le respect de



Le Scot se met en place avec les élus et leurs doléances.

l'environnement. »

Le schéma prévoit pour 2035 une augmentation de la population de 11 600 habitants avec ce que cela implique, plus de logements et plus d'emplois.

Le Scot prévoit un développement maîtrisé en limitant la consommation d'espace. Les élus ont réagi par rapport à l'urbanisme et la difficulté actuelle d'obtenir des permis de construire de la part des services publics. Ils souhaitent un équilibre

entre les différents secteurs tout en respectant les spécificités de chacun. Des ateliers vont être mis en place pour affiner le projet et écouter les doléances des élus.

En conclusion, deux axes importants seront suivis : promouvoir une ruralité attractive et organiser les bassins de vie ; façonner un cadre de vie de qualité en gardant l'identité bressane et en préservant l'environnement.

LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR. - LA DEUXIÈME PHASE DU SCOT EXPLIQUÉE. Priorité à l'environnement

Notez cet article :

le 30/01/2015 à 05:00 | Didier Poirot (C.P.) Vu 310 fois



Les élus locaux, inquiets pour l'avenir de certains pour l'urbanisme rural. Photo D. P. (C.P.)



Le projet d'aménagement et de développement durables, dans le cadre du schéma de cohérence territoriale, a été présenté.

Mardi soir, c'est à la salle des fêtes de La Chapelle-Saint-Sauveur, que les délégués intercommunaux se sont retrouvés pour suivre les explications de la 2e phase du Scot : le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pour cette réunion, Jacques Guiton, président de l'intercommunalité, a accueilli Françoise Jacquard, vice-présidente du syndicat mixte, et Timothée Fischer, du cabinet en charge de la mise en place du Scot. Après le diagnostic, c'est le PADD qui était soumis aux élus et, comme l'a rappelé T. Fischer, « il s'agit de l'écriture du projet politique qui a fait l'objet d'un séminaire en octobre dernier avec les élus. Ce projet doit ensuite se traduire dans le DOO (Document d'orientation et d'objectifs) avec trois priorités : l'équilibre de l'espace, diversité et urbanisme dans le respect de l'environnement. »

PARTAGER

Envoyer à un ami

11 600 habitants en plus en 2035

Quatre autres points se distinguant, le territoire économique pour répondre aux besoins des entreprises, la proximité avec l'organisation du territoire, le territoire de la Bresse en respectant ses paysages et son identité et enfin l'environnement. La projection sur 2035 laisse apparaître un accroissement de la population de 11 600 habitants ce qui impliquerait la construction de 8 600 logements pour 4 500 emplois créés. Le Scot prévoit un développement maîtrisé en limitant la consommation d'espace agricole avec une moyenne de huit logements par hectare, au lieu de six actuellement. La réaction de plusieurs élus ne s'est pas fait attendre : « Pourquoi aujourd'hui on nous refuse des permis de construire alors qu'ils n'ont pas l'espace agricole ? Au niveau des zones artisanales, il faudra un équilibre entre tous les secteurs et ne pas voir les choses globalement ! ». T. Fischer a souligné que des ateliers vont être mis en place pour affiner les choses, et que ce sont les élus qui décideront de modifier ou non le rapport final.

En conclusion, deux axes importants seront suivis, promouvoir une ruralité attractive et organiser les bassins de vie, façonner un cadre de vie de qualité en gardant l'identité bressane et en préservant les richesses naturelles (environnement).

BRESSE

Une urbanisation compacte

Notez cet article : Votre note a été prise en compte.

le 11/02/2015 à 05:00 | Thomas Borjon Vu 1260 fois

Le plan de développement privilégie le regroupement d'habitations, plus nombreuses mais sur des surfaces moins importantes. Photo archives JSL



Le Pays de Bresse a acté son entrée dans la troisième phase de l'élaboration du schéma de cohérence territorial (Scot) qui va régir le développement de la Bresse pour les 20 ans à venir.

Les élus du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne étaient réunis ce lundi à Louhans autour de leur président Anthony Vadot. Le Schéma de cohérence territoriale, qui va régir, entre autres, l'urbanisme durant les vingt prochaines années, était l'un des principaux points à l'ordre du jour.

PARTAGER

Envoyer à un ami

Projet d'aménagement

Après le diagnostic de la situation Bressane, effectué précédemment, la deuxième phase consistait à établir les grandes orientations à prendre. Celles-ci étant fixées dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Après une présentation en détail de celui-ci par le cabinet qui a réalisé l'étude, les élus ont débattu. Le document s'articule autour de deux axes. Le premier : promouvoir une ruralité attractive et équilibrée ; le second : valoriser l'identité bressane.

Dans les objectifs ciblés il y a par exemple celui de promouvoir la requalification des zones d'activités économiques existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. Ou encore privilégier « une urbanisation compacte ». En clair, il s'agit de construire plus de logements, afin d'attirer plus de population, mais ceci sans forcément consommer plus d'espace. Ce qui signifie des surfaces d'occupation pour les constructions moins grandes. Ce point est d'ailleurs celui qui a fait réagir le plus d'élus dans la salle.

« Je viens de faire valider mon plan local d'urbanisme pour 9 logements et là il m'en faut 12, c'est donc tout à refaire », a déploré Didier Gérolt, le maire de Romanay. De nombreux élus ont pointé le fait que ce qui attire justement les nouveaux habitants c'est la possibilité d'avoir des maisons avec du terrain. « On parle de conserver l'identité bressane, mais là on est en train de donner un grand coup de pied dedans », s'est exclamé Jacques Guitton, président de l'intercommunalité de Pierre-de-Bresse. « 700 mètres carrés me paraissent juste pour une construction neuve mais ça va permettre de revaloriser l'ancien », a estimé Frédéric Bouchet, le maire de Louhans.

Troisième phase

Joël Culas, maire de Sainte-Croix, insiste : « Il faut aussi que l'on arrête de regarder dans nos limites et voir ce qui se fait autour. » Anthony Vadot résumera le débat : « Le projet est très ambitieux par rapport aux objectifs de densification et il faudra prendre en compte chaque spécificité d'infra-territoires et des agglomérations qui les entourent. »

Les élus ont ensuite acté le fait qu'ils entraînent dans la troisième phase du Scot. Celle de la rédaction du document d'orientation et d'objectif (DOO), celui où les orientations deviennent des règles.

Vos commentaires

Paradoxalement

les bourgs sont désertés, et offrent pourtant de nombreux logements vacants. Je comprends que des plus jeunes



aient envie d'un bout de terrain, mais des plus âgés aimeraient peut-être vivre au bourg, s'ils y retrouvaient quelques commerces de proximité, pourquoi pas un restaurant dédié, etc.

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Développer et aménager un territoire de 88 communes



L'assistance a posé beaucoup de questions sur l'élaboration de ce document qui apparaît à certains très technocratique. Photo R.L. (CLP)

Mercredi soir, le Syndicat mixte du pays de la Bresse Bourguignonne a organisé, dans la salle de cinéma, une réunion débat sur le projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) actuellement en préparation.

Environ 80 personnes ont répondu à l'appel du Syndicat mixte pour cette réunion-débat, essentiellement des élus de tous les secteurs de la Bresse. C'est Anthony Vadot, le président du Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne, qui a pré-

sidé cette réunion-débat. Pour Anthony Vadot « la réalisation d'un Scot est une chance pour la Bresse Bourguignonne. » La préparation du Scot a commencé en 2014. Un diagnostic a été réalisé, c'est un document de 300 pages. Un projet d'aménagement et de développement durable doit suivre, avant l'élaboration d'un document d'orientation et d'objectifs (DOD).

Un Scot applicable dès 2017

Le Scot va se traduire par l'élaboration d'un document

d'urbanisme applicable dès 2017. Le Scot aura une portée juridique. Tous les documents d'urbanisme qui régissent l'aménagement des communes (Plans locaux d'urbanisme et cartes communales) devront être compatibles avec les règles indiquées dans le Scot. Cette volonté d'uniformiser les règles d'urbanisme a suscité des réactions diverses dans la salle. Le Scot va concerner 88 communes regroupées dans six communautés de communes, représentant un total de 65 000 habitants.

PATRICE LESLORD (CLP)

SYNDICAT DE PAYS

L'avenir de la Bresse concerne aussi ses voisins



Un des plus importants et plus récents événements du territoire bourguignon. - Jean-L. G.

Les élus du Pays de Bresse ont rencontré mardi leurs homologues des territoires voisins en vue d'harmoniser leurs projets pour les 15 ans à venir.

En ce moment se joue une partie de l'avenir du territoire bressan. Les élus du syndicat mixte du Pays de la Bresse bourguignonne élaborent le document qui va réglementer durant 15 ans, la construction, l'économie, les équipements, les espaces naturels, les déplacements. Il s'agit du schéma de Cohésion territoriale (Sct) auquel les élus travaillent depuis septembre 2013 dans ce cadre, aussi en lycée professionnel de Lons, se réunir les élus, notamment, représentant d'autres territoires.

Une conférence territoriale de Châtillon-Bourguignonne a été faite. Territoires aux problématiques similaires à la Bresse, qui ont eu à la fin de son Sct. « La réduction de la consommation de recommandations, la phase dans laquelle nous nous lançons est extrêmement importante.

Le passage en centre-ville des citadins bressans », a souligné Jean-Claude Duvert, qui est le fondateur vice-président. Il a souligné les difficultés, notamment celle des transports, dans différents plans locaux d'urbanisme que certains territoires ont déjà récemment.

Le sujet principal de cette rencontre reste « l'harmonisation avec les territoires limitrophes ». Des échanges ont eu lieu avec les voisins bourguignons, chalonnais et de Bourg-Franche-Bourguignonne. « Il faut que l'on veuille que les projets des territoires qui nous entourent ne soient pas en contradiction avec les nôtres », précise Anthony Vialat, le président du syndicat bressan.

Tourisme et développement durable

« Il y a de gros flux d'été qui sont très bien partagés entre les deux pôles, Lons et Chalon », rappelle Thibault Hédouard. Nous ne devons pas être qu'un territoire de passage entre le Jura et le sud de Saône. Le conseil

« Il y a de gros flux domicile-travail entre Lons et Chalon. »

Thibault Hédouard

cette situation pour le problème de la pollution automobile nous amène sur le thème de privilégier un tourisme de séjour. »

À l'issue de ce rendez-vous, Anthony Vialat conclut que cette rencontre « ne tient pas en cause ce qui a déjà été fait mais va permettre certains ajustements ». Cela a aussi permis de prendre connaissance de « des projets qui ont à voir notamment au niveau des échanges touristiques et de la transition énergétique ».

Un prochain forum sera organisé lorsque les élus bressans se réuniront à la fin de l'été de Sct.

En attendant, les élus bressans vont continuer à travailler tout le mois de juin avec des experts à l'occasion d'ateliers thématiques.

THOMAS BOUTON

DIAGNOSTIC DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Le diagnostic effectué en 2010 sur le Sct met en évidence de nombreuses données concernant le territoire représenté par les communes de communes de Pierre-de-Bresse, Bresse-Beverroon, Pâtis de la Bresse, Cour de Bresse, Tachet-Soille-Etue et Oussière-Etueveux.

En 2010 et 2010, le territoire a gagné 7 440 habitants.

Depuis 2008, le rythme des construc-

tions s'accroît et presque 60 000 de logements (de 985 à 372).

En 10 ans, il y a eu 2 283 emplois supplémentaires. Toutefois, le taux de chômage a augmenté, notamment chez les 15-24 ans qui connaissent un déséquilibre d'emploi sur site.

La moyenne de production et d'utilisation des énergies renouvelables est la plus faible du département.

Aménagement du territoire

le Scot de la Bresse bourguignonne

Imaginez la Bresse de demain...

Ses paysages, ses services, ses transports, son tissu économique et agricole. Une Bresse dynamique et agréable à vivre. L'aménagement de notre territoire pour les 20 prochaines années se construit en ce moment. Entreprises, élus, associations, habitants... Nous sommes tous concernés.

Vous avez dit SCoT ?

Depuis septembre 2013, le Pays de la Bresse bourguignonne s'est lancé dans l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale** ou **SCoT**. Premier document stratégique que construisent ensemble les 88 communes du Pays, le SCoT constitue une occasion unique d'imaginer ensemble le territoire à l'horizon 2035.



Le développement économique, les déplacements, le logement, les paysages... Toutes ces thématiques stratégiques vont être passées au crible pendant près de 4 ans pour trouver des réponses aux enjeux qui se posent au Pays de la Bresse bourguignonne.

Un projet de territoire

Après la phase préalable d'état des lieux, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou PADD, s'est structuré autour de deux axes :

- Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emplois dynamiques;
- Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire.

Ces deux axes et les 10 objectifs qui en découlent, répondent aux choix des élus en faveur d'un **scénario d'évolution maîtrisé et équilibré pour les 20 prochaines années**, s'appuyant à la fois sur un rééquilibrage du développement sur l'ensemble du territoire et une attractivité conservée à travers des projets locaux innovants.

Et la suite ?

Il s'agit maintenant de traduire les orientations du PADD de manière plus concrète dans un Document d'Orientation et d'Objectifs ou DOO. C'est le document qui sera opposable aux documents d'urbanisme locaux (PLU ou carte communale, ZAD ou lotissements).

Conçu lors d'ateliers thématiques, débattu en réunions, présenté lors d'une réunion publique en novembre prochain, il intégrera des actions concrètes, localisées et chiffrées.

Plus d'infos sur www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot

Schéma de cohérence territoriale

Le bras de fer avec l'Etat est engagé

Une lettre du directeur départemental des territoires en date du 23 juin a mis le feu aux poudres.

Le représentant du préfet reproche au PADD (projet d'aménagement et de développement durable) approuvé par le syndicat mixte de faire la part trop belle aux petites communes « concernant la localisation des nouvelles constructions et les mesures nécessaires pour limiter la consommation de l'espace ».

En clair, l'Etat veut que les futures constructions soient concentrées de façon encore plus importante par rapport aux objectifs retenus, autour des communes définies comme centralité bressane (Louhans-Châteaurenard, Somay et Branges) et celles identifiées en tant que pôles d'équilibre (Ouroux-sur-Saône, St Germain du Plain, Cuisery, Cuiseaux, Pierre et St-Germain-du-Bois).

« Inacceptable » pour le président Anthony Vadot qui a convoqué mardi dernier le comité syndical du syndicat



Nicolas Sautel et Dorothée Dion, chargés de mission du syndicat mixte.

mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne, porteur du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

« Nous voulons que nos petites communes continuent à vivre et il est inconcevable de leur dire qu'elles seront dans l'avenir à zéro construction nouvelle » s'est insurgé le vice-président du conseil départemental.

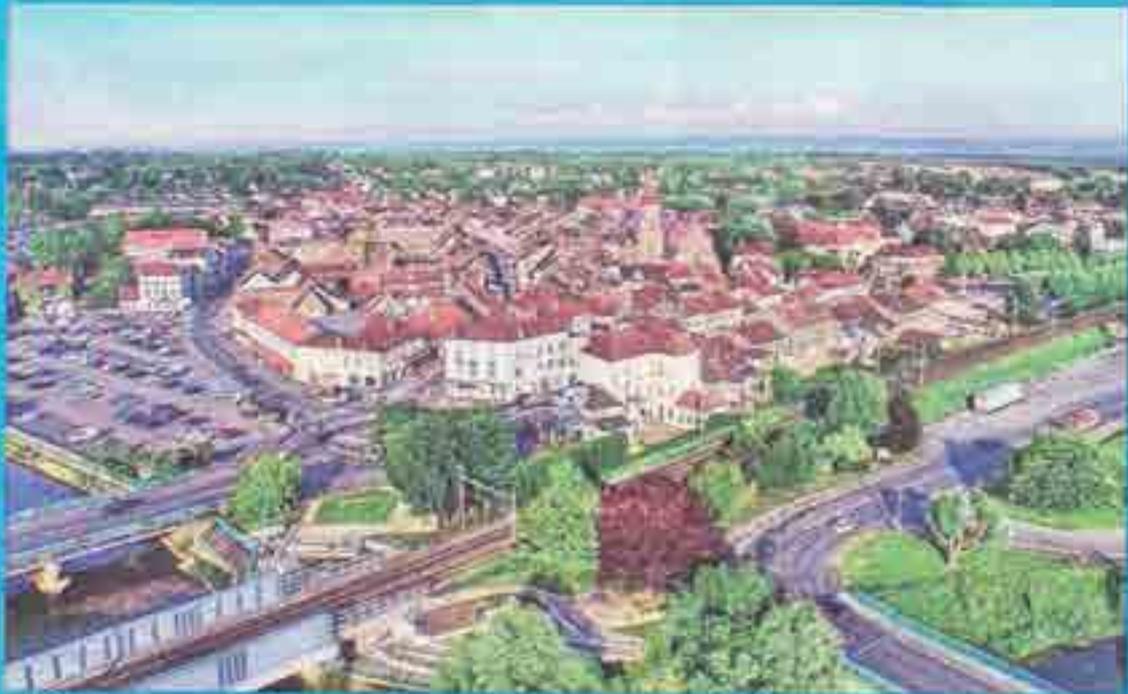
« On ne veut pas que nos petites communes meurent, on va se battre » a renchéri Françoise Jacquard, vice-

présidente. La mort des petites communes, c'est en effet ce qui risque d'arriver si la densité constructible réservée pour les petites communes est réduite à néant.

Pour montrer sa farouche détermination, le comité syndical a réitéré à l'unanimité moins une voix les orientations développées dans le PADD. Mardi soir, les élus du Pays ont en substance dit qu'ils étaient bien décidés à ce qu'il en soit ainsi.

Laurent Philippe (CLP)

9 octobre 2015



Un plan bressan contesté

Territoire. Les élus planchent sur le Schéma de cohérence territoriale qui prévoit entre autres 8614 constructions de logements d'ici 2035 et des règles d'implantations qui ne plaisent pas à tout le monde. **P. 4**

ÉDITO

Le parcage ou l'anarchie

Peste ou choléra ? Il n'y a rien de bien tentant dans ces deux alternatives. Et il en est de même pour la plupart des extrémismes.

Ainsi l'État juge anarchique la façon dont sont implantées les constructions dans le pays. Eloignement par rapport aux habitations, terrains surdimensionnés, manque de cohérence entre les zones commerciales, industrielles, résidentielles. On ne peut pas lui donner tout à fait tort en voyant l'absurdité de certaines constructions qui n'ont parfois pas du tout leur place dans le panorama local. Je pense notamment à de vilains lotissements posés ces dernières décennies à la va-vite et sans réelle concertation.

Pour retrouver de la cohérence dans les années à venir, l'État propose donc son projet : le très obscur Scot (voir p.4) qui fixe un cadre et des règles aux futures constructions.

Ce Scot, nombre d'élus locaux le désapprouvent, jugeant, comme il y a peu, qu'il s'agissait d'un « parcage ».



Et ils n'ont pas tort non plus.

Ce plan empêche par exemple de construire une habitation avec un grand terrain. Un paradoxe pour ceux qui viennent à la campagne avec des idées de piscine, d'une petite cour de ferme, ou simplement de ne pas voir la tête d'un voisin dépasser de la haie.

Du coup, vu que ce plan n'est pas encore pour demain, et plutôt que de choisir entre le parcage et l'anarchie, ne vaudrait-il pas mieux certes appliquer cette main de fer, mais avec un gant de velours, et de bon sens ?

Romain Martin

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS

Le Scot expliqué aux élus



Françoise Jacquard, au centre, entourée par les membres du cabinet d'études chargé de préparer le Scot. Photo P. L. (CLP)

Jeudi soir, le projet de schéma de cohérence territoriale (Scot) a été expliqué aux élus de la communauté de communes Bresse Revermont 71. C'est le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, basé à Louhans, qui a la charge d'élaborer ce Scot avec l'aide d'un cabinet d'études. Le Scot est censé « exposer la vision partagée des communes sur le devenir du territoire à l'horizon 2035, tout en respectant les principes du développement durable et en répondant aux enjeux ruraux de la Bresse. »

Un maillage multipolaire

Le Scot veut mailler le territoire avec un pôle relais central regroupant Louhans Branges et Sornay, cinq pôles d'équilibre dont font partie

Saint-Germain-du-Bois et Pierre-de-Bresse, et huit pôles de proximité dont font partie Mervans et Simard. Pour les 71 autres communes de la Bresse bourguignonne, le Scot veut « limiter l'urbanisation diffuse et le mitage », c'est-à-dire limiter les permis de construire aux centres bourgs et aux hameaux principaux. Le Scot veut interdire le développement de l'habitat linéaire le long des routes en dehors des bourgs ou des hameaux principaux. En voulant regrouper les constructions nouvelles au centre des villages, cela aura pour conséquence de limiter la surface des terrains à bâtir, ce qui suscite des réactions défavorables de certains élus.

PATRICE BLOND (CLP)

BRESSE URBANISME

Le projet de la Bresse du futur se précise

Dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale (Scot), une esquisse du projet d'aménagement et de développement durable fixera un cap à la Bresse bourguignonne pour les 20 prochaines années.

Les élus du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne étaient réunis ce lundi autour de leur président Anthony Vidot. Le Scot qui régira l'urbanisme jusqu'à l'horizon de 2035 était l'un des points à l'ordre du jour. Ce document de travail s'est élaboré sur la base notamment de consultations (réunions publiques, comités techniques et de pilotage, ateliers, conférences...) avec les élus et acteurs locaux.

11 650 habitants de plus en 2035 ?

Actuellement le Pays de la Bresse bourguignonne regroupe 88 communes dans six communautés de communes, soit 67 900 habitants sur 1 430 km².

Dans son rapport, le Scot envisage, à l'horizon 2035, une croissance de la population de 11 650 habitants. Du fait, il y aura un besoin de construc-



Pour limiter la consommation d'espace, le nouveau Schéma de cohérence territoriale prévoit que 25 % des nouvelles constructions se fassent au centre des bourgs, comme ici, la nouvelle mairie de Sainte-Croix. Illustration DSI

tion estimé entre 7 945 et 8 614 logements. Pour limiter la consommation d'espace, 25 % de ces constructions devront se construire dans les bourgs et hameaux déjà existants.

« Le document s'articule autour de deux axes principaux : poursuivre une ruralité attractive et équilibrée et valoriser l'identité bressane », souligne Timothée Hubochet, chef de pro-

jet du cabinet qui a réalisé l'étude.

Le document définitif se précise

Ambitieux, le projet devra rendre compte des spécificités de chaque territoire et des agglomérations environnantes. A cet égard, Anthony Vidot a rappelé aux élus : « Il doit être le plus clair possible pour éviter toute ambiguïté ou mauvaise interprétation. Il

est bien prendre le temps de le lire. Une fois définitif, il nous engage pour 20 ans. »

Les prochaines étapes importantes seront l'adoption du projet en comité syndical durant l'été et l'avis du commissaire enquêteur avant son entrée en vigueur, au plus tôt prévue en avril 2017.

David Séire (CLP)

BRESSE URBANISME

Menacées, les petites communes ?

Des élus craignent que le Schéma de cohérence territoriale (Scot) empêche les petites communes bressanes de se développer, et pire, les fasse disparaître.

Et si, avec cette organisation du territoire pour les 20 ans à venir, les petites communes étaient menacées de disparition ? C'est la crainte exprimée par plusieurs élus, lundi soir à Louhans, lors de la réunion publique sur le Schéma de cohérence territoriale. Pourquoi cette crainte ?

Une centralité, des pôles et les autres

Parce que le document d'urbanisme qui encadrera le développement de la Bresse bourguignonne pour en assurer son équilibre donne, en matière de nouvelles constructions et de commerce, la priorité à la "centralité bressane" (Louhans, Reaigis et Somay), ensuite à six "pôles d'équilibre" (Cuisaux, Cuisaux, Cuisaux, Cuisaux, Cuisaux, Cuisaux).



■ 80 personnes – surtout des élus – ont assisté à la réunion publique. Photo Gaëtan BOLLAT

Gemmi-du-Buis, Saint-Germain-du-Plain et Ouroux-sur-Saône), enfin à huit "pôles de proximité" (Bellevue, Simand, Simandre, Romeray, Montpont, Merxans, Beaurain et Varennes-Saint-Véur). Quid alors des 71 autres communes sur les 88 que compte le Pays de la Bresse bourguignonne ? « Dans tous les cas, a tenté de

réassurer le président Anthony Vidot, il est important que les communes puissent garder une possibilité de développement. Il y aura toujours des terrains constructibles, mais il faudra savoir où les mettre ». La vice-présidente François Jacquard a pour sa part rappelé que « à chaque fois, on a tenu compte des remarques et on a amendé le

projet sur tout ce qui empêche le développement des 71 petites communes ».

Une touche d'optimisme

Ce pourra être encore le cas lors de l'enquête publique qui se tiendra pendant un mois, vraisemblablement à l'automne. Dans ce concert d'inquiétude, une voix s'est voulue optimiste. Celle de

La Bresse dans 20 ans

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) a pour but d'organiser le développement de la Bresse pour les 20 ans à venir, en tenant compte des équilibres. Il est prévu d'accueillir 11 500 habitants et de construire, pour les accueillir, 8 600 nouveaux logements. Le Scot, qui devrait être validé d'ici la fin de l'année ou en 2017, sera alors opposable aux documents d'urbanisme locaux.

Fabien Walfanglo, élu à Simand. « Je comprends les inquiétudes, mais ce projet raisonnable en termes de territoire, et ça va obliger les 88 communes à se parler et travailler ensemble pour s'organiser face aux mastodontes d'à côté, Lons et Chalon ». C'est tout l'objectif du Scot : défendre l'identité bressane.

Gaëtan Bollat

SCOT

Le site internet du Pays de la Bresse bourguignonne



Accueil | Le Syndicat de Communes Nivernais de la Bresse bourguignonne (Le SCoT) | Projets d'aménagement et de Développement Durables

Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** ou **PADD** est un document obligatoire du SCoT dans lequel les élus du territoire expriment leurs souhaits sur l'évolution du territoire de la Bresse bourguignonne dans une vision sur 20 ans. Ce document fixe les objectifs de nombreuses politiques publiques :

- ↔ urbanisme,
- ↔ logement,
- ↔ transports et déplacements,
- ↔ implantation commerciale,
- ↔ équipements structurants,
- ↔ développement économique, touristique et culturel.

mais aussi :

- ↔ protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages,
- ↔ préservation des ressources naturelles,
- ↔ lutte contre l'étalement urbain,
- ↔ préservation des continuités écologiques.

Un développement maîtrisé et équilibré pour la Bresse bourguignonne à l'horizon 2035

Le PADD a été débattu en comité syndical le 9 février 2015. Puis afin de préciser certains éléments (temps de déplacements, reprise des chiffres de la consommation d'espace à vocation économique, redéfinition des typologies d'urbanisation...), il a été décidé de repasser le PADD au débat en Comité syndical au 9 février 2016. Le projet de PADD est disponible en téléchargement :



PADD version février 2016.pdf (14 Mo)

Dans le cadre d'une réflexion prospective à horizon 2035, trois scénarios d'évolution possibles ont été proposés. A partir de l'ordre de priorité des défis, les élus se sont majoritairement positionnés en faveur d'un scénario d'évolution maîtrisé et

équilibré pour le territoire à l'horizon 2035. Ce dernier s'appuie sur un rythme de croissance qui tient dans les années à venir mais qui

respecte les principes de développement durable et de préservation de l'environnement.

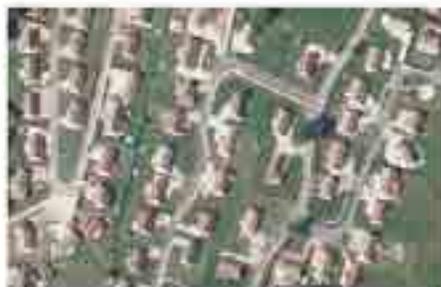
Accueil | Le Syndicat de Communes « Territoire de la Bresse bourguignonne » | Le DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

Le DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

Le DOO traduit les orientations du SCoT de manière plus concrète. C'est le document opposable du SCOT de la Bresse bourguignonne. Il intègre des objectifs, chiffres si besoin, et matière de :

- Réduction de la consommation d'espace
- Limitation prioritaire
- Offre de nouveaux logements et amélioration du parc de logements existants.
- Réalisation d'équipements et de services à la population.
- Aménagement commercial.

Les prescriptions pourront être déclinées par secteur géographique et/ou par type de communes.



La phase du DOO (phase 2) a été officiellement lancée par délibération du comité syndical du 9 février 2015. [Délibération N° 2015-063 \(pdf, 288 Ko\)](#)

DANS UN CADRE DE TRANSPARENCE AUTOUR DE LA DÉMARCHE SCOT, LE SYNDICAT MIXTE A CHOISI DE PUBLIER UN ALBUM DE DOCUMENTS PRODIGES : DOCUMENTS DE TRAVAIL, PROJETS DE DOCUMENTS, PRÉSENTATIONS, COMPTES RENDUS, RELEVÉ DE DÉCISION... ATTENTION, IL FAUT NOTER QUE LES DOCUMENTS DE TRAVAIL, PROJETS DE DOCUMENTS ET SUPPORTS DE PRÉSENTATIONS S'ACCOMPAGNENT EN RÉGION DU COCOURS DES TECHNIENS ET DES PLUS. ILS PEUVENT AINSI ÉVOLUER AU FIL DES DÉBATS.



[DOO version avril 2015 : présentations délibérations \(pdf, 6,9 Mo\)](#)
[DOO version avril 2016 : Atlas cartographique \(pdf, 1,5 Mo\)](#)
[DOO version juin 2018 : présentations territoriales \(pdf, 9,9 Mo\)](#)
[Guide méthodologique \(pdf, 1,7 Mo\)](#)

Concertations et ateliers techniques au programme

Au cours de cette phase, qui durera jusqu'à fin 2015, le président propose d'organiser 3 comités techniques et 5 ateliers thématiques : 3 à 3 ateliers via une action de la commission SCOTER, 1 en septembre, deux conférences d'été suivies d'une

Accueil | La Structure de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bresse bourguignonne

Le mot du Président

« Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et ses 5 Communes de Communes ou il regroupe sont impliqués depuis plusieurs années dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale ou SCoT. La réglementation en vigueur nous incite à élaborer un SCoT, il ne faut pas voir ceci seulement comme une contrainte nouvelle, mais avec l'implication de l'ensemble des élus de ce territoire et de ces différentes forces vives, nous pourrions écrire un document d'urbanisme adapté au caractère rural et aux particularités de notre territoire.

« Nous espérons à travers son savoir-faire et à imposer la reconnaissance de notre attractivité bressane face aux agglomérations qui nous entourent.

Tout au long de cette démarche, entreprise de concertation et d'échanges, je vous invite à suivre le projet de SCoT en consultant régulièrement ce site. »

Anthony VADOT
Président du Syndicat mixte

Actualités du SCoT

[Les prochains rendez-vous](#)

10 juin 2010: **Une soirée dédiée au SCoT**

Plus de 70 personnes se sont retrouvées le lundi 23 mai au Palais Pierre-Provence à Louhans-Châteauenaud pour dialoguer autour de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bresse bourguignonne.



Le public a pu découvrir les grands principes réglementaires du SCoT à travers la présentation du [Document d'Orientation et d'Objectifs \(DOO\)](#). Ce dernier explicite les éléments à mettre en œuvre par les communes et intercommunalités pour assurer la mise en œuvre du SCoT.

Période : De 2013-04-01 à 2016-06-17



Téléchargements

URL de téléchargement	Téléchargements uniques	Téléchargements ▼
www.pays-bresse-bourguignonne.com	3923	4534
/wp-content/uploads/2014/04/EPCI-2014.pdf	155	178
/wp-content/uploads/2014/06/diag-SCOT-BB-partie-1....	143	175
/wp-content/uploads/2013/11/Chartepaysbressebourgu...	134	148
/wp-content/uploads/2013/05/CdC_SCOT_BB.pdf	102	114
/wp-content/uploads/2014/06/diag-SCOT-BB-partie-2....	69	108
/wp-content/uploads/2015/03/SCoT_bresse_PADD_mis_a...	79	92
/wp-content/uploads/2014/06/diag-SCOT-BB-partie-3....	69	81
/wp-content/uploads/2013/08/lettre-info-scot-n1-se...	73	80
/wp-content/uploads/2015/03/diag_BB_partie1_opt.pd...	67	80
/wp-content/uploads/2012/12/La-loi-ALUR-et-la-plan...	71	79
/wp-content/uploads/2013/12/DossiersLEADER31Dec201...	57	65
/wp-content/uploads/2013/05/Revision-Ateliers-12av...	57	63
/wp-content/uploads/2013/03/Carteperimetrescot.pdf	50	56
/wp-content/uploads/2013/12/CODEVcabureau2014-2017...	48	55
/wp-content/uploads/2013/04/RevisiondelaChartedePa...	39	51
/wp-content/uploads/2015/03/diag_BB_partie3_opt.pd...	41	49
/wp-content/uploads/2013/12/20131204_CR_Atelier-1-...	42	47
/wp-content/uploads/2014/02/71_SCoT_BB_Copil-corr....	37	43
/wp-content/uploads/2014/03/71_SCoT_BB_Cotech_Ã@la...	35	43
/wp-content/uploads/2015/03/PADD_apres_debat_fev20...	37	43
/wp-content/uploads/2012/07/dorothee_dion.jpg	33	40
/wp-content/uploads/2013/12/20131217_CR_Atelier-2-...	37	40

URL de téléchargement	Téléchargements uniques	Téléchargements ▼
/wp-content/uploads/2013/01/synthese_rendu_BB.pdf	36	39
/wp-content/uploads/2013/12/20131203_Atelier_Conso...	36	39
/wp-content/uploads/2014/03/71_CR_SCoT_BB_Cotech_T...	31	39
/wp-content/uploads/2015/03/carte_armature.jpg	34	38
/wp-content/uploads/2015/03/diag_BB_partie2_opt.pd...	36	38
/wp-content/uploads/2015/03/71_SCoT_Bresse_PADD_pr...	26	37
/wp-content/uploads/2014/04/infoscot2.pdf	26	35
/wp-content/uploads/2012/12/FA-4.pdf	31	34
/wp-content/uploads/2013/06/Revision-Seminaire-30m...	30	34
/wp-content/uploads/2015/02/audition-6-fÃ©vrier-20...	29	34
/wp-content/uploads/2015/09/infoscot3_padd.pdf	33	34
/wp-content/uploads/2012/07/Carte.jpg	27	32
/wp-content/uploads/2012/07/Rapport_final_Ã©valuat...	27	32
/wp-content/uploads/2015/01/AAPC.pdf	23	32
/wp-content/uploads/2015/11/CODEV22oct2015.pdf	29	32
/wp-content/uploads/2012/07/pages-accueil-OT-v2.jp...	27	31
/wp-content/uploads/2013/06/20130312_88communesNB1...	30	31
/wp-content/uploads/2013/12/DossiersContratPaysDec...	27	31
/wp-content/uploads/2015/03/SCOT_Cotech_15avril201...	29	31
/wp-content/uploads/2016/03/DOO_fev2016_guide.pdf	30	31
/wp-content/uploads/2016/05/DOO_avril2016_prescrip...	27	31
/wp-content/uploads/2013/06/Portraitsociosanitaire...	24	30
/wp-content/uploads/2013/12/20131211_CR_BB_Atelier...	28	30

Période : De 2013-04-05 à 2016-06-17 

Pages

URL de la page	Vues	Vues uniques ▼	Taux de rebond	Temps moyen sur la page	Taux de sortie
⊕ accueil	11944	8346	56%	1 min 9s	45%
🔗 /index	8603	5667	36%	48s	45%
⊖ le-scot	8645	5180	35%	1 min 31s	33%
🔗 /index	3712	2264	30%	1 min 29s	38%
⊕ diagnostic	1383	817	37%	1 min 31s	25%
⊕ notre-demarche-et-le-calendrier	664	458	70%	1 min 40s	38%
⊕ quest-ce-quun-scot	614	401	63%	1 min 16s	33%
⊕ le-doo-document-dorientations-et-dobjectifs	686	387	45%	1 min 30s	36%
⊕ le-padd-projet-damenagement-et-de-developpement-du...	625	352	46%	1 min 29s	30%
⊕ cdc_scot_bb	187	133	15%	40s	33%
⊕ chronologie-projet-scot-1	77	54	80%	1 min 7s	20%
⊕ lettre-info-scot-n1-septembre-2013	67	47	0%	17s	9%
⊕ le-diagnostic-partagee	65	42	0%	1 min 40s	17%
⊕ 20130312_88communesnb1	54	36	100%	25s	6%
⊕ deliberation26nov2012	40	22	0%	14s	0%
⊕ quest-quun-scot	43	22	100%	2 min 15s	18%
⊕ statuts-du-syndicat-mixte-de-la-bresse-bourguignon...	33	18	25%	12s	11%
⊕ arrete_perimetre_scotbressebourguignonne	22	15	0%	22s	7%
⊕ padd	24	13	0%	9s	0%
⊕ doo	15	10	0%	5s	0%

SCOT

Lettres d'information





↳ Editorial

La réglementation en vigueur, nous oblige, ou plus exactement nous incite, à élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale. Cependant, il ne faut pas voir ceci seulement comme des contraintes supplémentaires, mais avec l'implication de l'ensemble des élus de ce territoire et des différentes forces vives, nous pourrions en retirer des avantages en valorisant nos savoir-faire, et imposer la reconnaissance de notre identité bressane face aux importantes agglomérations qui nous entourent. Afin de lancer cette démarche empreinte de concertation et d'échanges, je vous invite à prendre connaissance de ce premier numéro d'Info SCOT.

Le Président,
Anthony VADOT

Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne, périmètre du SCOT : 88 communes, 9 communautés de communes (CC du canton de Beaurepaire-en-Bresse, CC du canton de Cuseaux, CC du canton de Louhans, CC du canton de Montpont-en-Bresse, CC du canton de Montret, CC du canton de Pierre-de-Bresse, CC des Portes de la Bresse, CC du canton de Saint Germain-du-bois et CC Saône et Seille), 1 420 km², 65 766 habitants...

↳ Qu'est-ce que le SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui traduit un projet de territoire, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un pays. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux... dans un environnement préservé et valorisé. L'objectif est d'assurer un développement harmonieux du territoire pour répondre aux besoins des populations actuelles et des générations futures.

La loi « Grenelle2 » a fait du SCOT **un outil central de la politique de développement durable**. Il doit notamment concourir à limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, à limiter les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise des déplacements, etc. Le SCOT implique un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, aux Programmes Locaux de l'Habitat, aux Plans de Déplacements Urbains...

C'est un cadre de référence pour l'avenir du territoire.



↳ Pourquoi un SCOT ?

Tout territoire s'entretient et se gère : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. » (L110 Code Urbainisme)

Chaque territoire est donc légitime pour avoir une vision prospective, un projet, et chaque échelon dispose d'outils et de dispositifs appropriés. Sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le SCOT est un des outils appropriés pour formaliser un projet de territoire.

L'état incite aujourd'hui les territoires à se doter d'un tel projet par des mesures de **«gel de l'urbanisation» en l'absence de SCOT**. (L122-2 du CU)

Ce projet permettra de coordonner les projets locaux à horizon de 10 à 15 ans et de projeter un développement harmonieux et équilibré de la Bresse bourguignonne tout en protégeant sa valeur patrimoniale, environnementale et paysagère et le cadre de vie remarquable qui en découle.

↳ la structure porteuse

« Le SCoT est élaboré par un EPCI ou par un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et EPCI compétents compris dans le périmètre du SCoT ». (L122-4 du CU)

Le Syndicat mixte à vocation touristique du Pays de la Bresse bourguignonne initialement créé pour permettre la création d'un Office de Tourisme (arrêté préfectoral du 24 décembre 2009) a donc vu ses statuts évoluer pour devenir la structure porteuse du SCoT. Il est devenu Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne et a acquis la compétence « Aménagement de l'espace : élaboration, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale » en octobre 2012.

Le Syndicat mixte est présidé par M. Anthony VADOT. Le comité syndical, assemblée délibérante, est constitué de 48 délégués, désignés par chaque EPCI en fonction de son poids démographique.

↳ Quelques questions que pourra poser le SCoT pour notre territoire

- > Combien de logements à construire et à réhabiliter d'ici 2030 ?
- > Quelle répartition pour les commerces, les équipements et les services ?
- > Quels sont les paysages et les patrimoines remarquables à mettre en valeur ?
- > Quelle stratégie économique pour conforter l'emploi ?
- > Comment favoriser des modes de déplacement plus accessibles et économiques ?
- > Quels sont les espaces agricoles et naturels à protéger ?



↳ l'équipe

- > **Président** : Anthony VADOT (Maire de Branges)
- > **Vice-président** : Daniel BERTIN (Maire de Cuiseaux)
- > **Les 19 membres du bureau**
- > **Les 48 membres du comité syndical**
- > **Chargée de mission SCoT** : Marine CAUSSE
- > **Un bureau d'études chargé de l'élaboration**



↳ les grandes étapes du projet

2012-2013	Phase de lancement
Octobre 2012	- Prise de compétence SCoT
Novembre 2012	- Délibération de prescription
Mars 2013	- Recrutement d'une chargée de mission SCoT
Avril-Mai 2013	- Définition du cahier des charges
Juin 2013	- Publication de l'avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études
1 ^{er} trimestre 2014	Diagnostic
Elaboration du diagnostic de territoire	
Etat initial de l'environnement	
Définitions des enjeux du territoire	
Proposition de scénarios pour le SCoT	
4 ^{ème} trimestre 2014	PADD
Projet d'Aménagement et de Développement Durable	
C'est la stratégie politique d'aménagement fixée par les élus	
2 ^{ème} trimestre 2015	DOO
Document d'Orientation et d'Objectifs	
C'est la traduction du PADD, en prescriptions et objectifs chiffrés. Il est opposable.	
Il comprend des documents cartographiques	
4 ^{ème} trimestre 2015	Arrêt du Projet
Recueil des avis	
Enquête publique	
Approbation en 2016	

Démarche participative

Un projet opérationnel en 2016

↳ Contact

Marine CAUSSE
Chargée de mission SCoT
scot.bresse.bourguignonne@orange.fr
03.85.75.76.00



**Cliquez pour
Consulter le site
Internet !**

INFOS SCOT DECEMBRE 2014

Pays de la Bresse bourguignonne



NOTRE PROJET POUR 2035

Depuis septembre 2013, le Pays de la Bresse bourguignonne s'est lancé dans un projet d'envergure : l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Premier document stratégique que construisent ensemble les 88 communes du Pays, le SCoT constitue une occasion unique d'imaginer ensemble le territoire à l'horizon 2035. Le développement économique, les déplacements, le logement, la préservation des espaces agricoles et naturels... Toutes ces thématiques stratégiques vont être passées au crible pendant près de trois ans pour trouver des réponses aux enjeux qui se posent au Pays.

Élaborer un SCoT est ainsi l'occasion de construire une vision commune et partagée du territoire. Pour cela, il s'agit de mobiliser tous les acteurs que se sentent concernés par l'avenir du Pays - habitants, acteurs économiques, associations, intercommunalités, communes, État - pour engager une dynamique de réflexion collective. A chaque étape du projet, une lettre d'information du SCoT de la Bresse bourguignonne sera publiée. Vous y trouverez l'ensemble des informations utiles pour comprendre, s'informer et s'exprimer sur ce projet.

NOM

SCoT de la Bresse bourguignonne

STRUCTURE PORTEUSE

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

GENRE

Document prospectif d'urbanisme encadré par le Code de l'Urbanisme

VOCATION

Définir sur une période de 15 ans, une organisation harmonieuse du territoire :

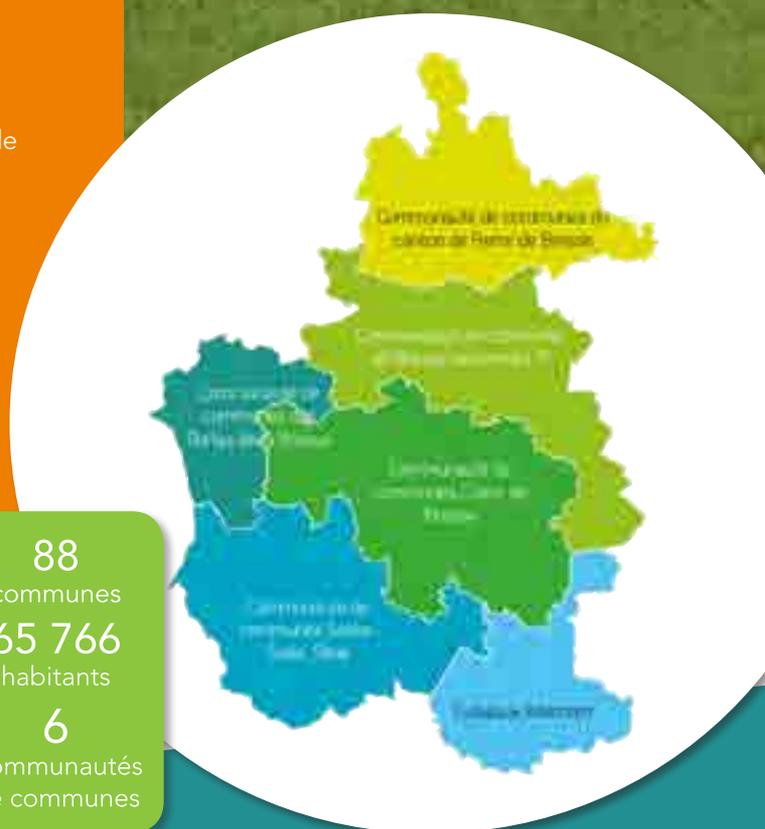
- Déterminer les espaces naturels et agricoles à préserver
- Définir les objectifs en matière d'habitat et de mixité sociale, de déplacements, d'équipements commerciaux et de développement économique.

PORTÉE JURIDIQUE

Les documents d'urbanisme qui réglementent l'aménagement des communes devront être compatibles avec le SCoT : Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagement, etc.

88
communes
65 766
habitants

6
Communautés
de communes



HABITAT EMPLOI CADRE DE VIE

Nos enjeux pour un territoire accueillant et dynamique

La première étape du SCoT est terminée. Le 'diagnostic' a permis d'analyser les atouts et les contraintes du territoire sous tous les angles (patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement) et d'en faire ressortir les enjeux.

HABITER EN BRESSE

POPULATION : MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE TOUT EN PRÉSERVANT LE CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE

- Fixer les jeunes ménages/actifs
- Anticiper les nouveaux besoins de la population liés au vieillissement structurel et au tissu social fragile
- Mettre en œuvre les conditions de la mixité intergénérationnelle

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LA BRESSE S'ENGAGE !

C'est un enjeu majeur pour les ménages modestes comme pour l'environnement ! Les actions identifiées :

- Réhabilitation des logements
- Promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Soutien au programme « Habiter Mieux » et à l'espace info énergie!

A SAVOIR Entre 2000 et 2010, le territoire a gagné 7869 habitants supplémentaires grâce à l'arrivée de jeunes ménages en provenance de territoires voisins induisant des besoins nouveaux en termes de logements, d'équipements et d'emploi...

HABITAT ET CONSTRUCTION NEUVE : UN PARC DE LOGEMENTS DYNAMIQUE À ADAPTER AUX BESOINS

- Diversifier l'offre de logements : formes urbaines, logements locatifs et collectifs
- Renforcer la part de logement social en priorité dans les pôles urbains
- Renouveler le parc de logements afin de limiter la vacance

A SAVOIR Depuis 2008, le volume des constructions neuves a presque été divisé de moitié (de 665 à 372). En cause ? L'augmentation du marché immobilier et des coûts de construction, les difficultés financières des ménages...

EQUIPEMENTS : UNE OFFRE DE COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ À CONFORTER (FOIRES, MARCHÉS, SERVICES MÉDICAUX...)

- Requalifier les zones commerciales existantes et maîtriser leur création à l'échelle du territoire.
- Diversifier l'offre (en mutualisant les équipements par

exemple) et s'assurer de l'accès aux services à toute la population (couverture numérique...)

MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Développer les offres alternatives à la voiture individuelle : Transports partagés, taxi à la demande, fret pour les entreprises,

réseau de pistes cyclables relié à la future voie verte de Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier via Louhans - Châteaurenaud



TRAVAILLER EN BRESSE



UNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE FRAGILE À ÉQUILIBRER

- Favoriser le développement de l'économie présentielle² et les démarches innovantes (télétravail, «co-working», ateliersrelais, etc.)
- Affirmer le positionnement économique du territoire autour des filières industrielles, compétitives et porteuses d'emploi

A SAVOIR

En 10 ans, il y a eu 2 285 emplois supplémentaires. En revanche, le taux de chômage a augmenté, notamment chez les 15-24 ans qui représentent 1 demandeur d'emploi sur 5.



UN SECTEUR AGRICOLE EN MUTATION RAPIDE À ACCOMPAGNER

- Accompagner la structuration des filières agricoles compétitives (labellisation, associations de producteurs)
- Minimiser les pressions et les conflits d'usages sur le foncier agricole

- Soutenir les filières spécialisées (élevage bovin, production laitière) et la diversification de l'activité (agriculture raisonnée, circuits courts, agrotourisme)



DES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DIVERSIFIÉES À IMPULSER

- Poursuivre la valorisation du patrimoine rural, architectural et paysager du Pays

- Développer le « tourisme d'étape » grâce à une offre d'hébergement diversifiée
- Développer une véritable « image territoriale » Bresse bourguignonne

RESPIRER EN BRESSE



UN TERRITOIRE À GRANDE VALEUR PAYSAGÈRE À PRÉSERVER

- Préserver les caractéristiques paysagères du Pays
- Développer les initiatives (itinéraires touristiques, valorisation de panoramas) de découverte du patrimoine naturel, bâti (fermes bressanes, moulins, fours à pain, etc.) et culturel
- Valoriser les produits de terroir de type AOC-AOP (Volaille de Bresse, Beurre de Bresse...)
- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage



UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE OMNIPRÉSENT ET BIEN PRÉ-SERVÉ MAIS SOUS PRESSION DU MITAGE URBAIN

- Maîtriser et réduire les éléments fragilisant le réseau écologique comme le mitage des espaces agricoles et naturels ...



DES RISQUES ET NUISANCES À PRENDRE EN COMPTE DANS LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT

- Inondation, mouvement de terrain, nuisances sonores...



UN POTENTIEL D'EXPLOITATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES À DÉVELOPPER

Méthanisation (déchets ménagers, résidus agricoles), bois-énergie local, solaire, ou éolien en s'assurant de leur exemplarité du point de vue environnemental et paysager

A SAVOIR

Malgré son potentiel important, la moyenne de production et d'utilisation des énergies renouvelables sur le Pays est la plus faible du département.



UNE GESTION DE L'EAU INÉGALE, À PERFECTIONNER

- Anticiper la problématique d'accès quantitatif à l'eau potable et maintenir la qualité de l'eau distribuée en assurant la protection des périmètres de protection des captages

- Enrayer les impacts sur les milieux naturels en résolvant les dysfonctionnements des stations, en assurant la qualité des nouvelles installations.



UNE COLLECTE DES DÉCHETS STRUCTURÉE EN COURS D'OPTIMISATION

- Maintenir la dynamique active autour de la gestion des déchets : augmentation du tri sélectif, valorisation des déchets verts par compostage, déchetteries labélisées...

- Soutenir la réalisation du projet global d'usine de méthanisation de Chagny
- Réduire la part des déchets traités par enfouissement



1. Démarche d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat engagée sur le parc privé

2. Production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes localement, résidentes ou touristes.

3 ANS

Pour réfléchir ensemble à la Bresse de demain

Le SCoT est une démarche longue, qui progresse au fur et à mesure que l'on franchit les différentes étapes. Il prévoit des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin de construire un projet fédérateur, compris et accepté par tous.

LES ÉTAPES

Le SCoT s'imposera à tous après 4 grandes phases d'études et administratives :

1 | Observer le territoire

Le diagnostic

→ Dresse un état des lieux du territoire sous tous les angles – habitat, démographie, économie, déplacements, environnement, biodiversité, équipements publics – afin de mettre en lumière les enjeux.

2 | Choisir un cap

Le projet d'aménagement et de développement durables

→ Définit les grandes orientations du développement du Pays à suivre pour les 15 prochaines années. Il s'agit du projet politique, sur le plan de l'aménagement du territoire. Les élus y exposent leur vision de l'avenir.

3 | Élaborer le plan d'actions

Le document d'orientation et d'objectifs

→ Détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

4 | Valider le SCoT

Les personnes publiques associées, l'enquête publique et l'approbation

→ L'approbation définitive du SCoT par le Syndicat Mixte se fait après consultation des personnes publiques associées (Etat, départements, région, chambres consulaires,...) et enquête publique auprès des habitants. Le SCoT entre alors en vigueur.

2014

2015

2016

La concertation

L'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation et d'une information auprès de tous les habitants. Chacun peut ainsi contribuer à la réflexion afin que le SCoT soit partagé par tous :

S'informer

→ Une exposition au siège du Syndicat Mixte

→ Des articles et des lettres du SCoT réguliers

→ Une rubrique dédiée sur www.pays-bresse-bourguignonne.com

S'exprimer / Echanger

→ Des réunions publiques

→ Un registre d'expression au siège du Syndicat Mixte

→ Une adresse mail : scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

CONTACT

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E. 4 promenade des cordeliers
71 500 LOUHANS
03 85 75 76 00

LE SCOT AVANCE

Le Pays de la Bresse bourguignonne élabore depuis septembre 2013 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Aujourd'hui, la réflexion sur le projet se poursuit par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Feuille de route de la politique d'aménagement de la Bresse bourguignonne, il expose la vision partagée des communes sur le devenir du territoire à l'horizon 2035 tout en respectant les principes du développement durable et en répondant aux enjeux ruraux de la Bresse.

UN PROJET PARTAGÉ

La construction de ce projet de territoire n'aurait de sens sans l'association étroite des élus, des membres publics et privés du Conseil de développement et des habitants de la Bresse bourguignonne. Plusieurs temps de travail collectif ont été ainsi mis en place :

→ Un séminaire prospectif

Le 15 octobre 2014, un séminaire a réuni les élus de la Bresse bourguignonne pour mener une réflexion collective autour de la construction du PADD à travers des ateliers thématiques.

→ Une réunion publique

Le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés à la population le 29 avril 2015. Au cours de la soirée, les participants ont pu réagir face aux études et interroger le projet.

→ Un forum interSCoT

Les élus du territoire ont rencontré le 26 mai 2015 des représentants des SCoT du Pays Lédonien, Chalonnais et Bourg-Bresse-Revermont, limitrophes de la Bresse bourguignonne. En ateliers, ils ont pu partager leurs expériences quant à l'élaboration du SCoT et réfléchir aux synergies et aux complémentarités existantes et à développer.

Ces 3 événements sont venus compléter les présentations en communautés de communes et le débat obligatoire qui a eu lieu en comité syndical du 9 février 2015.



LES ÉTAPES

Le SCoT s'imposera à tous après 4 grandes phases d'études et administratives :

2014

1 | Observer le territoire

Le diagnostic

2015

2 | Choisir un cap

Le projet d'aménagement et de développement durables

Vous êtes ici

3 | Élaborer le plan d'actions

Le document d'orientation et d'objectifs

2016

4 | Valider le SCoT

Les personnes publiques associées, l'enquête publique et l'approbation

CHOISIR UN CAP

Un projet co-construit pour
notre territoire

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET ÉQUILBRÉ

Le projet du SCoT s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- Une organisation territoriale multipolaire qui permet de structurer les bassins de vie et d'emplois de manière cohérente tout en maîtrisant l'influence des grandes agglomérations à proximité du territoire.
- Un accès à la mobilité et des pratiques de proximité facilitées afin d'améliorer le cadre de vie des ménages.
- Une armature rurale en lien avec la préservation de l'environnement et des paysages afin de contribuer à un développement de qualité compatible avec la sauvegarde de l'identité et des ressources du territoire bressan.



Axe 1

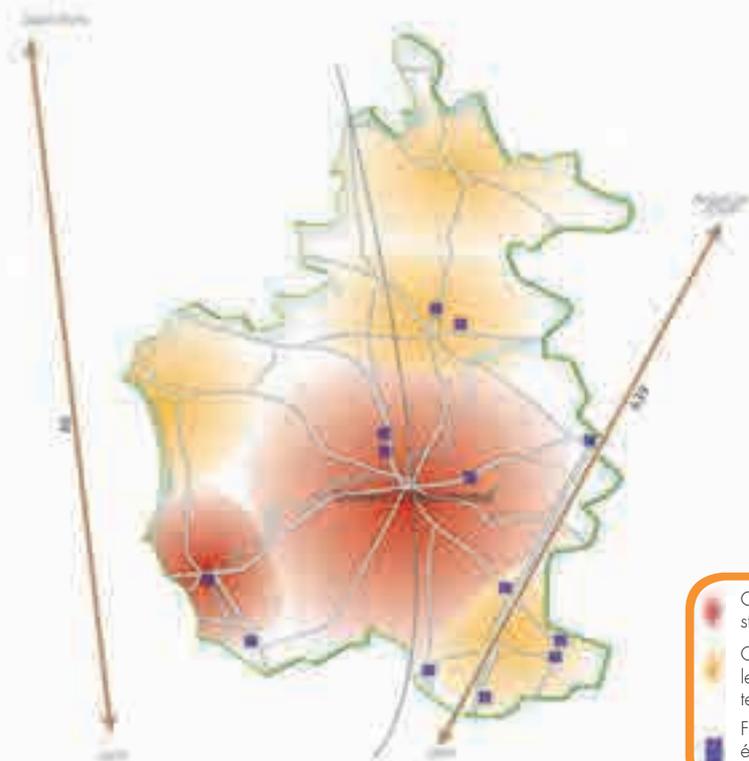
PROMOUVOIR UNE RURALITÉ ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE POUR ORGANISER DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOIS DYNAMIQUES



UNE RURALITÉ AGILE ET INNOVANTE

Le SCoT vise à organiser un maillage complémentaire et équilibré de l'activité économique pour favoriser le rééquilibrage entre bassins de vie et bassins d'emplois.

Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'EMPLOI :

- Favoriser la création de 5000 emplois à l'horizon 2035 ;
- Rapprocher bassin de vie et bassin d'emploi ;
- S'appuyer sur la desserte autoroutière et ferroviaire.

ACCUEILLIR DES ENTREPRISES :

- Requalifier les zones d'activités ;
- Définir une stratégie flexible de la gestion foncière et adaptée aux porteurs de projets ;
- Développer une offre en immobilier d'entreprises ;
- Développer l'offre numérique.

DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE :

- Soutenir les filières spécialisées porteuses de l'identité du territoire ;
- Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques du territoire pour développer les échanges et les synergies ;
- Accompagner les filières artisanales pour renforcer leur rôle de lien social de proximité.

Conforter et développer les bassins d'emplois structurants du territoire

Organiser les bassins d'emplois locaux pour favoriser le développement économique sur l'ensemble du territoire

Favoriser l'optimisation et la requalification des zones économiques sur l'ensemble du territoire pour améliorer leur qualité architecturale et paysagère

PROMOUVOIR UNE RURALITÉ ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE POUR ORGANISER DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOIS DYNAMIQUES



UNE RURALITÉ ATTRACTIVE DE PROXIMITÉ

Le SCoT doit permettre d'assurer un développement rural continu mais maîtrisé et de qualité respectant les grands équilibres du territoire garants du cadre de vie bressan et de ses spécificités.

S'APPUYER SUR UN MAILLAGE MULTIPOLAIRE :

Louhans-Châteaurenaud / Branges / Sornay : la centralité bressane, pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-Le-Saunier

- Diversifier et requalifier l'offre en logements pour permettre des parcours résidentiels complets et favoriser la mixité sociale ;
- Pérenniser une offre commerciale et d'équipements d'envergure ;
- Maintenir l'offre en transport en commun vers les agglomérations extérieures.

5 pôles d'équilibre renforcés en tant que centralité d'appui qui structurent les bassins de vie du territoire :

- Diversifier et requalifier le parc de logements pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs et favoriser la mixité sociale ;
- S'appuyer sur une offre en équipements et de services complémentaires à la centralité bressane.

8 pôles de proximité confortés qui rayonnent sur les communes rurales alentours :

- Soutenir le rôle de proximité historique de ces pôles et favoriser le retour des ménages vers les centres-bourgs ;
- Maintenir une offre en équipements et de services de proximité.

71 communes qui se développent sur un rythme maîtrisé, compatible avec la préservation des équilibres :

- Limiter l'urbanisation diffuse et le mitage ;
- Maintenir l'offre commerciale et de services d'appoint existante ;
- Développer les liaisons douces pour les « courtes-distances » entre les bourgs et les hameaux ;
- Étendre le réseau de transport à la demande pour faciliter l'accès à la mobilité pour tous.

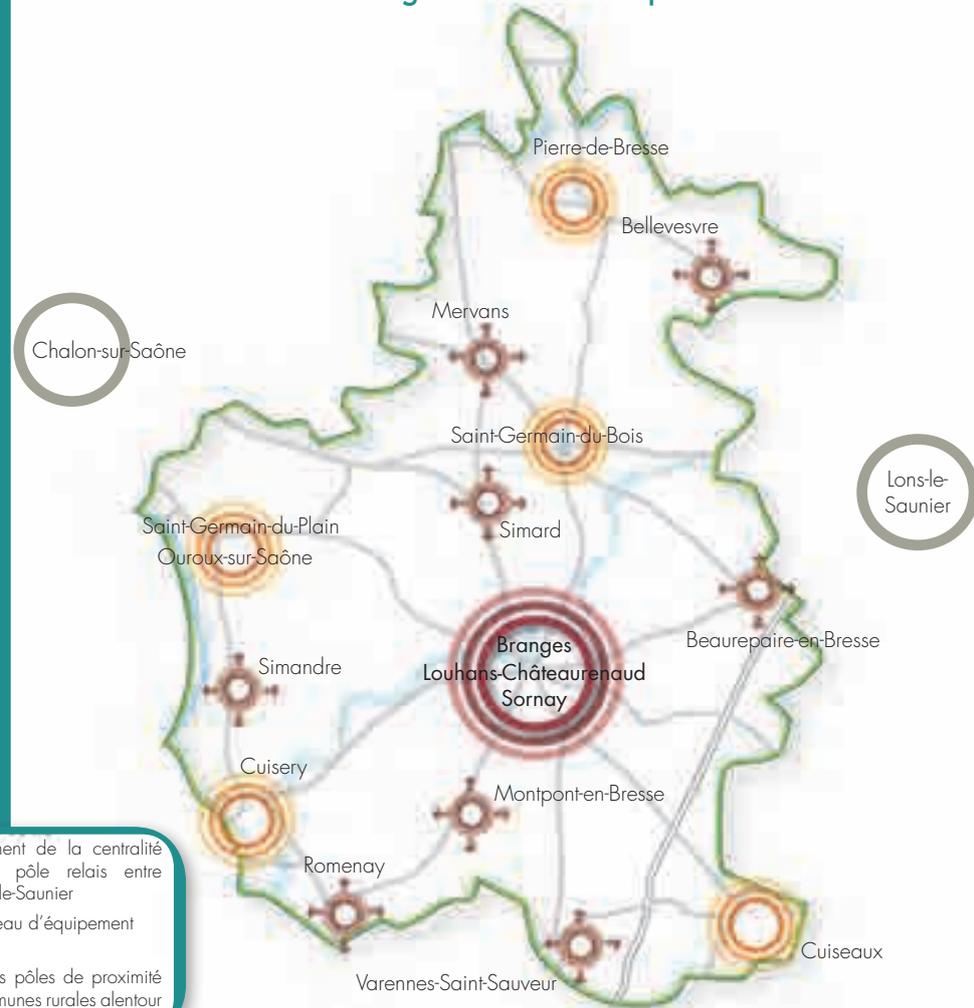
FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE :

- Conserver la diversité agricole et paysagère des bourgs, villages et hameaux ;
- Requalifier les entrées de ville ;
- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage ;
- Planifier et maîtriser tout type d'extensions d'urbanisation.

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RURAL DE QUALITÉ POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE :

- Tendre vers une gestion et une performance énergétique durable ;
- Proposer une offre alternative à la voiture individuelle ;
- Favoriser l'émergence de liaisons douces ;
- Prendre en compte les risques et nuisances dans le développement et l'aménagement du territoire.

Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire



- Favoriser le développement de la centralité bressane en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier
- Renforcer le rôle et le niveau d'équipement des pôles d'équilibre
- Conforter le maillage des pôles de proximité qui rayonnent sur les communes rurales alentour

Axe 2

FAÇONNER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PÉRENNISER ET VALORISER L'IDENTITÉ BRESSANE DU TERRITOIRE



UN TERROIR BRESSAN RECONNU ET D'EXCELLENCE

Le SCoT doit permettre de reconnaître et de renforcer le rôle de l'agriculture dans le projet de territoire, d'enrayer la banalisation progressive des paysages et du patrimoine traditionnel. Par ailleurs, il devra préserver les fonctionnalités et les valeurs des ressources paysagères, identitaires et environnementales.

VALORISER LE TERROIR :

- Poursuivre la diversification des activités agricoles et favoriser un modèle agricole de proximité ;
- Préserver et renforcer le réseau bocager sur la plaine bressane ;
- Préserver le foncier agricole en limitant l'artificialisation des sols.

SOUTENIR LE TOURISME :

- Faire émerger une offre d'hébergement et de restauration diversifiée notamment de grande capacité
- Conforter l'action de l'offre de tourisme du Pays ;
- Développer les activités de loisirs...

UNE RURALITÉ DURABLE ET RAISONNÉE

Le SCoT doit développer un véritable dialogue entre les lieux de vie et d'emplois et les milieux qui les entourent, et ainsi conforter la place de la nature dans le territoire. Au delà de la préservation, le SCoT devra permettre de gérer durablement l'ensemble des ressources naturelles.

PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES :

- Poursuivre la protection des réservoirs de biodiversité ;
- Préserver et restaurer les corridors de biodiversité.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE :

- Préserver et sécuriser la ressource en eau ;
- Conditionner le développement urbain à une gestion des sortants (eau, déchets) adaptée ;
- Diversifier l'offre énergétique en tirant partie du potentiel de production énergétique locale.

Un territoire aux richesses naturelles à préserver



- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Préserver et restaurer les corridors de biodiversité
- Pérenniser les espaces «tampons», favorables à la préservation et au développement d'une biodiversité indigène

Le SCoT avance, la concertation continue

L'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation et d'une information auprès de tous les habitants. Chacun peut ainsi contribuer à la réflexion afin que le SCoT soit partagé par tous.

S'exprimer/ Échanger

- Des réunions publiques
- Un registre d'expression au siège du Syndicat Mixte
- Une adresse mail : scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

S'informer

- Une exposition au siège du Syndicat Mixte
- Des articles et des lettres du SCoT
- Une rubrique dédiée sur : www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/

CONTACT

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E. 4 promenade des cordeliers
71 500 LOUHANS
03 85 75 76 00
scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

